



C: 48
LE MONNIER
1200€

par l'algè Guillaume - Antoine
LE MONNIER

E. 01

Complet de supplément de 7 pp.

FÊTES
DES BONNES-GENS
DE CANON
ET DES ROSIÈRES
DE BRIQUEBEC.



ARCHIVES
DÉPARTEMENTALES
DE LA GUARDIÈRE

A AVIGNON,

Et se vend au profit des Rosières de Briquëbec.

A PARIS,

Chez { L'ABBÉ LE MONNIER, Cour du Palais, près
la Première Présidence.
PRAULT, Imprim. du Roi, quai de Gèvres.
Les Frères JOMBERT & CELLOT, rue Dau-
phine.
La Veuve VALLAT-LA-CHAPELLE, sur le
Perron de la Sainte-Chapelle.

M. DCC. LXXVII.

F E T T E

LES BONNES-GRACES

D E C A N O N

E T D E S R O S I E R E S

D E B R I G O U E S



A A V I G N O N

Le 10 Mars 1789

A P A R I S

chez la Citoyenne Lesclapart, Cour de la Harpe

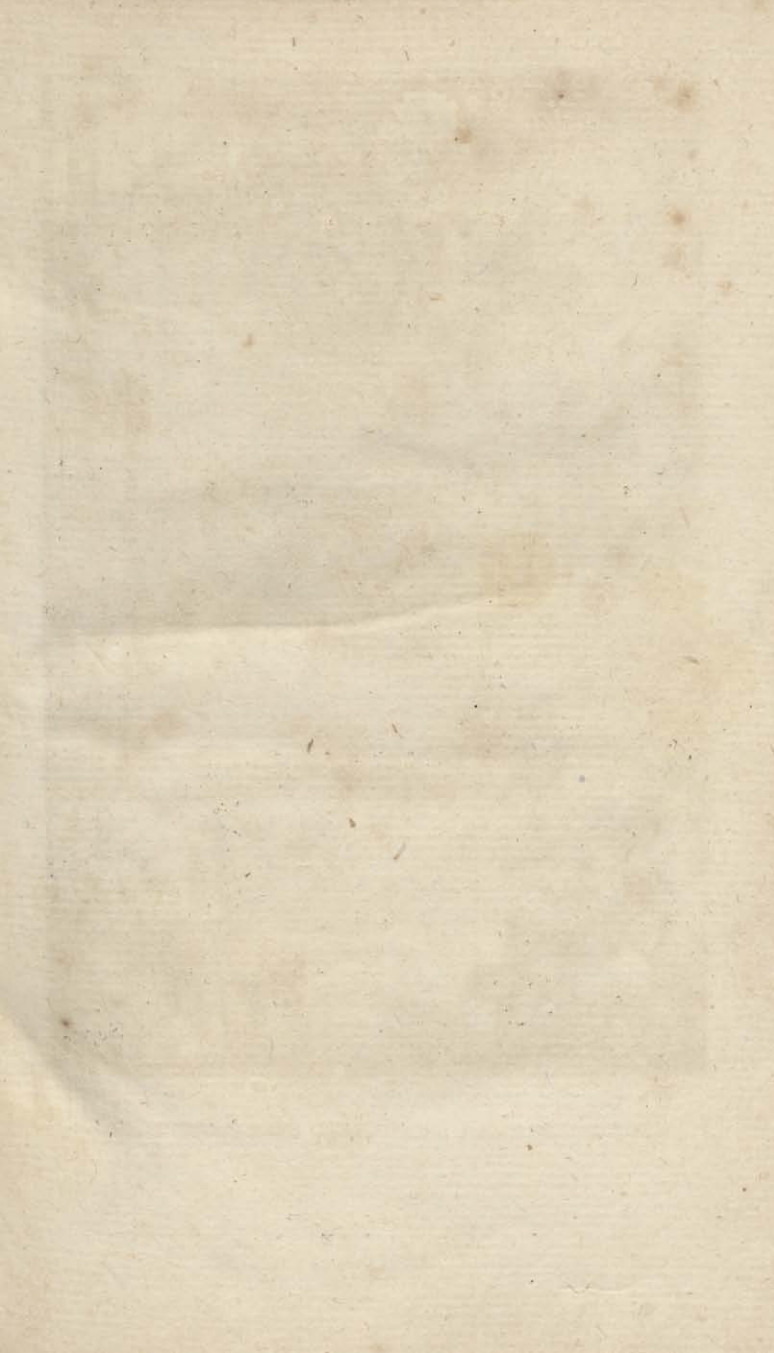
chez la Citoyenne Lesclapart, Cour de la Harpe

chez la Citoyenne Lesclapart, Cour de la Harpe

chez la Citoyenne Lesclapart, Cour de la Harpe

chez la Citoyenne Lesclapart, Cour de la Harpe

M D C C L X V I I





M. Moreau del. in. Scul. 1777

Cela ne se peut pas; vous êtes mon pere .

A MONSEIGNEUR

L'ÉVÊQUE DE COUTANCES.

MONSEIGNEUR,

Ce n'est point à l'ancienneté, ce n'est point à l'illustration de votre Famille que j'adresse mon hommage. Eh quel éloge pourrois-je faire du nom de TALARU qui ne soit conigné dans nos annales les plus reculées ?

Ce n'est point non plus à votre rang que j'apporte mon faible tribut, les Rangs & les Dignités n'inspirent que du respect. Sentiment froid qui se tient à l'écart & salue de loin, à moins que la bonté ne l'invite à s'approcher.

C'est à votre cœur bienfaisant, MONSEIGNEUR, que j'adresse un recueil de bonnes actions. J'en de-

mande pardon à votre modestie ; mais je suis forcé de la contrister. J'y suis forcé pour rendre croyable tout ce que j'ai dit du Curé de Briquebec. Sa conduite ne paroîtra plus étonnante, lorsqu'on saura qu'il est de votre Diocèse, & qu'il vous a pris pour modèle. Il n'a pas, il est vrai, établi un asyle pour les enfans délaissés ; ramené l'ordre, la décence & la salubrité dans les Hôpitaux ; il n'a pas institué, encouragé plusieurs manufactures ; construit des grands chemins ; fondé, doté, bâti un hospice où les Ministres des Saints Autels trouvent une ressource assurée contre les infirmités & la vieillesse ; mais il a essayé en petit dans sa Paroisse, tout ce que votre amour pour l'humanité vous a fait exécuter en grand dans votre Diocèse.

Je me tais, MONSEIGNEUR, sur les bonnes œuvres qui peuvent rester cachées. Je ne trahirai point les secrets que j'ai eu du plaisir à vous dérober. C'est, je crois, vous donner une assez grande preuve de mon rendre attachement. Ce sentiment s'unit bien dans mon cœur au profond respect avec lequel je suis,

MONSEIGNEUR,

Votre très - humble &
très-obeissant serviteur,

LE MONNAER.

P R É F A C E,

Qu'il sera bon de ne lire qu'après l'Ouvrage.

Ces Lettres n'ont point été dérochées à leur Auteur, & publiées sans son aveu. Il n'a pas fallu user de violence pour l'engager à les faire imprimer. Si on employoit un menfonge aussi rebattu pour justifier les incorrections du style, les négligences, &c. on les justifieroit mal. Et d'ailleurs c'est sottise de montrer un vice pour cacher un défaut.

C'est l'Auteur lui-même... Mais laissons ce mot d'*Auteur*. Il allonge trop le discours. Employons tout franchement le *moi* qui abregé, & n'est guere moins modeste. J'imprime donc, & j'ai de bonnes raisons d'imprimer, ce recueil de Lettres.

Il est toujours très-utile de montrer aux hommes des exemples de vertu, & ces exemples font plus d'impression quand ils sont pris dans la classe la plus nombreuse des citoyens.

Le manuscrit de cet Ouvrage, lu en société, attendit plusieurs personnes, & surtout une Dame respectable. Elle me sollicita

en pleurant , de la rendre le témoin d'un couronnement : c'est une fête qu'elle veut se donner. Elle fera la dépense , & ne me demande que mes soins. Il faut donc que j'en avertisse , afin que les gens de bien m'indiquent des sujets dignes de la couronne. Je les invite à m'éclairer sur ce point. Je dois les prévenir que tous les âges & les deux sexes pourront être admis. Il n'en sera pas ainsi du pays. On préférera la Normandie , & dans la Normandie la Généralité de Caën.

Si la lecture de ces Lettres a déjà produit cet effet , pourquoi ne le produiroit-elle pas encore ? Et tout écrit qui peut mener à de bonnes actions , doit être publié. J'aurois bien mauvaise opinion de moi , si la crainte de la critique pouvoit m'arrêter. J'ai encore un intérêt plus particulier d'imprimer. J'en vais rendre compte.

Les deux Rosieres de Briquebec , après leur couronnement , s'étoient trouvées assez riches pour ne plus servir d'autre maître que leur pere. Elles m'en avoient prévenu ; nos arrangemens étoient pris à cet égard , & devoient s'exécuter lorsque l'aînée auroit fini

son année de service. Le décès du pere a dérangé tous nos projets. Deux mois après le couronnement le vieillard s'est éteint. Alors une troisieme sœur, veuve, chargée de six enfans, & fort pauvre, est venue partager la succession. La maison a été démembrée. La salle habitable est échue à la veuve, l'étable à l'ainée des Rosieres, & une piece de terre à la cadette. Ce dernier lot, qui est réputé le meilleur, est loué 9 liv. On peut juger par-là de la valeur des deux autres. Les Rosieres, malgré cela, se sont chargées d'un des enfans de leur sœur.

Celle des Rosieres qui n'a point de maison, ayant résolu de servir encore, & m'ayant fait communiquer son dessein, je l'ai appelée à Paris. En partant elle a laissé à sa sœur veuve, la vache qu'elle avoit, son tonneau de cidre, &c. Cette conduite m'a touché. J'ai jugé que, puisqu'elles étoient aussi charitables, elles n'étoient pas assez désapauvries. J'ai jugé que les nouvelles vertus qu'elles exercent méritent une nouvelle récompense, & que c'est moi qui la dois.

Pour parvenir à payer cette dette sacrée, je fais vendre cet Ouvrage à leur profit.

Heureux s'il peut m'acquiter ! Plus heureux s'il pouvoit animer les Lecteurs à la bien-faisance. Je n'en désespere point. Il a déjà produit cet effet , & a valu au Curé une bonne soutane. Le voilà vêtu pour longtemps ce digne Pasteur ; mais il est bien accablé par la multitude des pauvres & des malades. Mrs les Vicaires & les Prêtres de sa Paroisse s'exposent comme lui pour porter des secours spirituels dans les chaumières où regnent ensemble l'indigence & l'épidémie. Mais tous ensemble ne sont pas assez riches pour y donner tous les secours temporels qu'exigeroit la profonde misère. J'avertis que je ne me chargerai plus des aumônes qu'on voudroit lui confier. Ceux qui désireront participer à ses bonnes oeuvres , peuvent s'adresser directement à lui.





DISCOURS

D'UN

NEGRE MARRON,

Qui a été repris, & qui va subir le dernier supplice.

HOMMES à la peau blanche, hommes atroces; vous qui prenez le nom de mes Maîtres; vous vous que je ne pourrois sans honte appeller mes égaux, vous allez me tuer; tuez-moi. J'ai commis un grand crime à vos yeux: j'ai rompu mes chaînes, j'ai emmené cinq cens de mes camarades. J'en pouvois commettre un crime, oui, un crime celui-là, & vous ne m'en auriez pas puni. Au lieu de conseiller la fuite, si j'eusse laissé agir mes compagnons, vous étiez tous égorgés, tous brûlés dans vos habitations, la même nuit, à la même heure.. Je ne l'ai pas voulu. La Religion que vous m'avez fait connoître, & que vos mœurs n'ont pu me faire haïr, me le défendoit. Je ne l'ai pas voulu. Tuez-moi. Délivrez-moi de mes deux plus

grands tourmens, de votre vue & de l'esclavage; mais avant de me tuer, écoutez mes dernières paroles.

Et vous, compagnons d'infortune, vous qu'on entraîne ici pour que mon supplice vous serve d'exemple; écoutez *Agathon*, écoutez votre frere, votre ami. C'est pour vous plus que pour moi que je parle. Vous restez dans l'esclavage, & j'en fors. Cet échaffaud que je baise est le feuil de la liberté. Ecoutez-moi tous.

L'Être Suprême, en me créant homme, me créa libre. L'indépendance fut le premier, le plus précieux de ses dons. Comment l'ai-je perdu? Blancs, c'est vous que j'interroge.

Un brigand attaquoit la vie & la possession de mon pere, j'ai défendu sa vie & notre cabane. J'ai succombé. Ce brigand m'a troqué contre une liqueur enivrante. Un pareil trafic a-t-il pu me dégrader? Cette liqueur peut bien empoisonner la raison des hommes qui l'avalent; mais peut-elle changer le sort d'un homme qui l'a toujours éloignée de ses levres comme le mensonge?

Voilà, hommes atroces, votre droit sur moi, droit abominable; rien ne pouvoit vous l'acquérir. Mon pere en avoit des droits sur moi; il pouvoit me punir si j'eusse été rebelle; mais le droit de me vendre étoit excepté de tous ses droits. Moi-même l'aurais-je eu? J'étois maître d'exposer ma vie, mais ma liberté n'étoit pas en ma disposition. Ce que vous n'auriez pu acheter ni de mon

pere, ni de moi, croyez-vous l'avoir acquis d'un voleur ?

Ces montres que vous portez dans vos poches sont à vous. L'ouvrier vous les a cédées pour de l'argent. Il le pouvoit. Mais si, au lieu du ressort de fer qui les fait aller, une ame leur donnoit le mouvement, l'ouvrier n'aurait pas eu le droit de les vendre. Et vous m'avez acheté, moi ! Moi, animé du souffle de la Divinité ! En m'achetant, vous avez cru m'ôter la dignité d'homme ! Vous m'avez courbé parmi vos bêtes de charge ! Et encore . . . m'avez - vous traité comme vous les traitez ?

Quand la ruse & l'adresse ont fait tomber un cheval sauvage dans vos filets, vous l'aprivoisez avant de le dompter. Ce n'est que par degrés que vous l'accoutumez à la servitude. Vous le caressez en lui donnant le mors. Les premiers fardeaux sont légers, le repos suit la fatigue, les alimens réparent ses forces. Est-ce ainsi que vous avez agi avec moi ? Est-ce ainsi que vous traitez ces malheureux qui m'écoutent ?

Mais vous n'aviez pas besoin de m'aprivoiser ; je vous chérissais avant de vous connoître ; je vous regardois comme des Divinités bienfaisantes : je béniffois l'instans qui me donnoit à vous. Ces sentimens, je les inspirois à mes compagnons. Malheureux amis ! je vous ai trompés : je vous en demande pardon : je vous ai trompés, parce que j'étois dans l'erreur.

Et toi, vénérable vieillard, toi que je regrette encore en mourant, toi de qui la mémoire m'est aussi chère que celle de mon père : je te pardonne de m'avoir fait chérir les hommes de ton espèce. J'ai cru que tous les Blancs étoient bons comme toi. Jetté sur nos bords par le naufrage & la tempête, lorsque je t'eus conduit dans notre cabane, avec quelle reconnoissance tu recevois mes services ! Avec quelle amitié tu m'apprenois tout ce qu'on apprend dans ton pays ! Je sentois mon ame s'aggrandir en t'écoutant, tu me donnois une nouvelle vie ; eh ! pouvois-je ne pas chérir tous les Blancs ? Pendant la chaleur du jour, lorsque j'avois porté mon père à l'ombre de nos cocco-tiers, je t'y portois auprès de lui. Je cueillois, j'ouvrois pour vous deux leur fruit rafraîchissant. Alors tu élevois ma pensée jusqu'à l'Être qui a dit aux arbres, *produisez pour les humains.*

Je les regardois ces humains comme une grande famille ; je la croyois gouvernée par un père commun qui chérit tous ses enfans . . . Quelle famille, grand Dieu ! Tyrannie, férocité, avarice d'un côté ; patience, esclavage de l'autre ; voilà le partage.

Combien de temps il m'a fallu pour me guérir de la folie d'aimer les Blancs ! Que de meurtrifères j'ai souffertes avant de vous haïr ! A chaque supplice, je me jugeois coupable ; je ne voulois pas vous croire injustes. Vous y êtes pourtant parvenus à vous faire détester par moi. Eh ! pouvois-

je toujours l'étouffer mon exécration ? Rappellez-vous vos dernières cruautés.

A côté de ma loge, je voyois une esclave épuisée par le travail & la faim, offrir à son fils décharné une mammelle flétrie & desséchée. Au lieu du lait qu'il cherche, je vois l'enfant sucer de grosses larmes qui roulent sur le sein de sa mère. Je partage avec elle ma nourriture ; je diffère ma tâche pour la sienne. La voilà dans la foule, cette malheureuse. Regardez. C'est cette femme éplorée qui soulève un enfant.

Cette action, dont mon cœur m'a si bien payé, dont le Souverain Juge me récompensera ; comment l'avez-vous payée, vous ? (Bourreau, délie mes bras, je ne pourrai fuir, mes jambes sont garrottées ; délie mes bras). (*Agathon découvre ses épaules*). La voilà, la voilà écrite sur mon dos, la récompense de mon humanité.

Je n'ose découvrir toutes les traces de votre barbarie. Quand mon cadavre sera exposé nud à tous les regards ; Noirs, venez-y contempler, si vous en avez le courage, la férocité de vos Maîtres & les traitemens que vous devez attendre. Et vous, Blancs, venez-y admirer en souriant les raffinemens de votre cruauté. Vous y verrez des incisions que j'ai endurées pour avoir refusé l'accouplement que vous me proposiez sous le nom de mariage. Vous me le proposeriez encore, vous mettriez ma vie à ce prix, je le refuserois ; je le refuserois toujours.

Quand un voleur me fit captif, j'étois prêt à donner

ma foi. Mon pere alloit m'unir à ma tendre *Zima* : elle avoit reçu mes présens, sa mere m'avoit donné des zagayes (*fleches*) : les joueurs de flûtes avoient accordé leurs instrumens : les garçons & les filles avoient répété en dansant la chanson nuptiale ; le bonheur... Cruel souvenir, devrois-tu dans ce moment?... Non, tu n'amoliras point mon courage. Blancs, que n'étiez-vous humains ! J'aurois pu... Mais pourquoi unir mon esclavage à l'esclavage d'une compagne ? Pour donner plus de prise sur mon ame à votre barbarie ? Devois-je doubler une existence que vous me forciez de maudire ? Toutes les parties de mon corps étoient en votre pouvoir. Vos fouets & votre fer me l'ont fait sentir. J'avois de la constance assez pour endurer vos tortures. Je l'aurois perdue, si je m'étois vu déchirer dans la plus sensible portion de moi-même, dans ma femme... Et mes enfans... Quel mot ai-je prononcé ? Mes enfans !... Mes enfans ! Un esclave en a-t-il des enfans ? Le nom de pere peut-il jamais flatter son cœur ? Non. Il fait des petits, il multiplie le bétail des Blancs ; mais des enfans ! il n'en a point.

Falloit-il vous faire des victimes ? Périssent plutôt toute la race des Negres ! Puisse-t-elle disparaître de la terre & l'esclavage avec elle ! Mais, non, l'esclavage ne disparaîtroit point encore. Votre férocité ne resteroit pas oisive ; vous vous afferviriez les uns les autres.

Puisse donc la race des Noirs se multiplier & s'éclairer ! Puisse-t-elle un jour... Lâches tyrans,

vous pâlisiez, vous baissiez la tête ! Rassurez-vous ; puisse-t-elle un jour, je ne dis pas réduire à la servitude, mais forcer à l'humanité ces Blancs qui l'outragent ! Puisse-t-elle leur apprendre que tous les hommes sont frères ! Voilà mes derniers vœux. Dieu puissant, daigne les exaucer. Bourreau, fais ton métier, mon corps est à toi. Brise la prison de mon ame, qu'elle aille s'unir à son Créateur.

Le but de l'auteur dans ce Discours a été d'exciter les Blancs à l'humanité envers les Noirs. Si l'on ignoroit combien ces Noirs sont capables de zèle, d'attachement & de tendres sentimens lorsqu'ils sont traités en hommes, on citeroit plusieurs traits honorables pour eux. On se contentera d'assurer ici qu'on n'a pas eu dessein de les aigrir contre leurs Maîtres. Ils ne savent pas lire. Et quand ils liroient ce Discours, ils n'y trouveroient qu'un exemple de soumission & de douceur.



ON trouvera aux mêmes adresses les autres Ouvrages de M. l'Abbé LE MONNIER ;

S A V O I R ,

La Traduction de Térence, avec le Texte Latin à côté, & des Notes critiques, historiques & grammaticales, 3 vol. *in-8°*, grand papier, 7 Figures, de M. Cochin.

Idem, 3 vol. petit *in-8°*, sans Figures.

Idem, 3 vol. petit *in-8°*, sans Figures, & corrigé sur le Texte, à l'usage des jeunes gens.

La Traduction des Satires de Perse, 1 vol. grand *in-8°*, 1 Fig.

Idem, petit *in-8°*, sans Fig.

Fables, Contes & Epitres, 1 vol. *in-8°*, 1 Fig.

Idem, petit *in-8°*, sans Fig.



FÊTES

DES BONNES-GENS

DE CANON

ET DES ROSIÈRES

DE BRIQUEBEC.

LETTRE PREMIÈRE.

Au Château d'Isle le 26 Août 1776.

SOYEZ tranquille, M. . . votre argent n'est pas perdu : j'en ai souvent des nouvelles. A chaque pas que je fais il me dit qu'il est dans ma poche. Il me le dit durement. Je lui pardonne lorsque je songe qu'il doit servir à récompenser nos deux bonnes filles. Elles se portent bien, ainsi que leur père. Le Curé me l'a mandé, en m'accusant la réception d'un ballot que je me suis adressé chez lui, bien empaqueté, bien cacheté.

A

J'ai pris cette précaution pour ménager une surprise au Curé & à tous les autres. Il est sur les dents le malheureux Curé, ainsi que les Vicaires & tous les Prêtres de sa Paroisse. Une maladie épidémique regne à Briquebec & dans les Paroisses voisines. Il faut qu'ils aillent jour & nuit porter des secours spirituels & temporels dans tous les Hameaux. Quelque argent qu'ils aient dans leur poche, ils sont bien sûrs de n'en pas rapporter un liard; mais ils n'ont pas la même certitude de n'en pas rapporter la maladie. Deux Vicaires d'un Curé voisin l'ont gagnée, & en font morts; ce sont des soldats qui ont péri au lit d'honneur; mais ce sont de bons soldats de moins.

Puisque mon compagnon de voyage a jafé, je n'en disconviendrai pas; oui, M. j'ai voyagé de toutes les manières possibles; par terre & par eau, en carrosse, à pié, en poste à franc-étrier, & par la diligence. J'aime cette variété; elle me délasse, & m'instruit. Oui, elle m'instruit. Quand j'ai fait cinquante lieues de cette façon, c'est comme si j'avois passé par tous les états de la vie pendant cinquante ans.

A pié j'ai froid, j'ai chaud, je suis mouillé, selon le temps qu'il fait ; mais aussi je ne dépends que du temps qu'il fait ; si j'ai le courage de m'en moquer, je ne dépends plus que de moi. Quand on me salue, je suis bien sûr que c'est moi qu'on salue ; que ce n'est ni la livrée, ni le carrosse, ni les chevaux. Le poulet que je mange à l'auberge me coûte meilleur marché, parce que je suis venu à pié ; il me paroît meilleur, parce que j'ai faim. Il est vrai que la maîtresse ne dit pas, *ces Messieurs veulent-ils du feu dans leur chambre ?* Elle dit au marmiton, *Pierrot, porte cela aux deux piétons de la salle.*

Quand on quitte (comme disent les manans qui vont à pié) le plancher des vaches, & qu'on se met en bateau, c'est un grand changement d'état, & c'est ce qui m'est arrivé à Poissi.

A Poissi je me suis bien apperçu que j'avois déjà cheminé vers la Normandie : l'air de la chicane s'y fait sentir. Au lieu de m'embarquer dans de petits batelets découverts, je voulois me mettre dans un grand bateau couvert, appelé Galiotte. On m'a dit que cela ne se pouvoit pas, qu'il y avoit

procès entre le Seigneur de la galiotte & la Dame des batelets ; que la galiotte ne pouvoit prendre des voyageurs qu'en montant, & les batelets qu'en descendant, &c.

Le desir de voyager à couvert m'a fait chercher dans ma tête un expédient ; j'ai cru en avoir trouvé un qui concilieroit tout. J'ai demandé au maître du petit batelet qui avoit droit sur moi, combien il lui falloit pour me voiturer jusqu'où va la galiotte. Vingt sols, m'a-t-il dit. » Eh bien, je vais » vous donner vos vingt sols, comme si vous » m'aviez voituré, & prendre la galiotte «. Il m'a ri au nez. » Qu'a donc de si ridicule » ma proposition ? Elle n'auroit eu rien » de ridicule il y a deux ans, m'a-t-il dit ; » mais aujourd'hui le procès «. . . . J'ai oublié les mots qu'il m'a articulés ; mais enfin il m'a fallu prendre place dans le batelet, sans rien comprendre aux explications qu'on m'a données : j'ai seulement béni la justice humaine qui établit des règles sages pour l'incommodité des voyageurs.

De tous ceux qui remplissoient le bateau, les uns étoient venus à pié, d'autres

par le coche , quelques femmes sur des ânes. A terre on étoit fier ou humble à proportion de son train , sur l'eau tout est égal , très-égal , jusqu'à ce qu'on parle de la possibilité de couler à fond. Alors ceux qui savent nager sont hardis , & se moquent des autres qui tremblent. On a beau classer les hommes , chercher à établir l'égalité entr'eux , les talens détruisent toujours le niveau.

Quand on a fait neuf lieues en bateau , on fait pour se dégourdir quelques lieues à pié ; quand on est las , on prend des chevaux de poste ; alors on est un Monsieur , on fait ranger les passans , si on est insolent ; si on se souvient encore qu'on étoit fantassin , il n'y a pas long-tems , on se range pour laisser le sentier libre aux piétons qu'on rencontre.

Vous auriez ri de me voir courir la poste à franc-étrier ; *courir* est mal dit : c'est marcher qu'il falloit dire ; car en effet il m'a pris la fantaisie d'aller au pas. Cela vous étonne. Je le crois. Les postillons qui devoient me suivre s'en sont étonnés avant vous ; ils se sont ennuyés de me suivre

lentement, & m'ont laissé aller tout seul : c'est ce que je voulois ; mais pourquoi le voulois-je ? c'est ce que ni vous ni les postillons ne pourriez jamais deviner, & c'est ce que je vous expliquerai quelque jour de vive voix ; tout ce que je puis vous dire pour le présent, c'est que cette allure sage & lente avoit pour but le bien public & le bien de l'Etat, & que j'effayoies en petit un grand projet de réforme sur la poste aux chevaux. (1)

(1) Ce projet est simple. Le voici en abrégé. Chaque Maitre de poste seroit affocié avec le Maitre de poste son voisin. Chevaux, fourrages, tout en commun. Cette société pourroit s'établir sans beaucoup d'inconvéniens, & les avantages en seroient très-grands. Un voyageur veut courir à franc-étrier; on lui donne un cheval & point de postillon. Un voyageur a une chaise & un domestique, on mettra deux chevaux sur la chaise & le domestique la conduira; dans les deux cas un postillon & un cheval de moins à payer, &c.

Ces chevaux arrivent à la poste suivante, ils y sont soignés parce qu'ils appartiennent par moitié au Maitre de poste. Ils y sont gardés jusqu'à ce que leur tour vienne de courir & de retourner à la poste d'où ils sont partis. Mais ils n'y retourneront pas haut le pié & dès l'instant de leur ar-

On joint la diligence , on y trouve une place vacante , on l'occupe , alors on est un personnage important ; les postillons qui vous avoient regardé en pitié quand vous étiez à terre , vous parlent chapeau bas , en vous demandant le pour-boire , les mandians vous appellent , mon brave Seigneur : rien de plus beau , si ce n'est les chaises de poste , sur-tout quand on porte un cordon de couleur tranchante.

rivée, si ce n'est dans les cas rares où les voyageurs vont tous du même côté.

Vous voyez, M. , combien ce projet seroit utile aux voyageurs. Il seroit aussi utile aux Maitres de poste. Pour qu'un Maitre de poste gagne 2 liv. 10 s. il faut que deux chevaux & un postillon fassent quatre lieues. Un seul cheval sans postillon lui rendroit 2 liv. 10 s. , & ne feroit pas les quatre lieues sans se reposer, &c.

L'État y gagneroit aussi, en ce que moins d'hommes & moins de chevaux seroient employés au service des postes, relativement au nombre des voyageurs. Ces hommes & ces chevaux seroient rendus à l'agriculture.

Les objections & les réponses nous meneroient trop loin. Mais il y a réponse aux objections.

Et bien, M., puisqu'on vous l'a dit ; voilà comment j'ai voyagé pour arriver ici. J'y resterai peu de jours. Je serai au plus tard Dimanche premier Septembre à Canon. C'est le jour de l'élection. Le bonhomme Pierre le Monnier, couronné l'année dernière bon vieillard, est de droit Electeur à perpétuité ; il veut que je lui serve de Secrétaire, il ne fait pas écrire. Je crains bien qu'il ne soit pas long-temps Electeur, il s'est blessé à une jambe en sciant du bois : la blessure a de la peine à se fermer ; à quatre - vingt ans tout est dangereux.

J'ai fait demander à Briquebec un certificat de la conduite des deux filles du paralytique. C'est ainsi que je les ai désignées, parce que je ne fais pas leur nom. Je l'ai demandé sans dire quel usage j'en veux faire. Je ne le produirai à Canon-les-Bonnes-Gens que le jour du couronnement. Je vous écrirai Lundi, & vous informerai de ce qui se fera passé à l'élection. Si j'avois le droit de voter, je donnerois ma voix à la bonne dame la Couture, âgée de plus de cent

ans : on en dit beaucoup de bien. Si elle obtenoit la couronne , elle n'auroit pas là sa maraine pour lui attacher le bouquet.

Je suis , &c.



LETTRE SECONDE.

Au Château de Canon-les-Bonnes-Gens, le Lundi
2 Septembre.

JE vous avois annoncé l'élection pour hier, M; elle s'est faite. Madame la Couture n'a pas été mise sur les rangs, parce qu'elle a fait prier les Electeurs de ne point voter pour elle. Mr le Prieur de Mezidon, chargé de cette commission, nous a dit que ses infirmités l'empêcheroient de supporter la cérémonie du couronnement. J'en suis fâché. Cent années de vertu accumulées sur une tête, & surmontées d'une couronne de fleurs, auroient formé un spectacle intéressant & doux. J'en juge par l'impression que j'éprouvai l'année dernière, le jour de l'octave de la fête. Les deux couronnés traversoient le bourg de Mezidon pour se rendre à l'abbaye de Ste. Barbe, avec la même pompe que le jour de leur couronnement; je faisois partie du cortège. La bonne dame la Couture vint à notre rencontre faire un compliment à

la dame de Canon : son fils cadet lui donnoit le bras ; on les auroit pris pour le frere & la soeur, si ce n'est que la maman, droite & ferme sur ses jambes, faisoit ses petites révérences avec grace ; au lieu que l'enfant, âgé tout au plus de quatre-vingt ans, étoit un peu voûté, & que sa tête, degarnie de cheveux, chancelloit quand il vouloit s'incliner.

Je suis vraiment affligé de cette infirmité de la bonne Dame ; j'ai regret qu'elle refuse un honneur qu'on me paraissoit disposé à lui déférer. Au reste on couronnera encore dans deux ans une bonne mere, elle a le temps de se guérir. Si son bon tempérament prend le dessus, elle n'aura plus de raisons à nous alléguer.

Je ne puis vous dire précisément à qui les couronnes seront données cette année, parce que les Electeurs nommant trois sujets pour chaque Paroisse, le Seigneur de Canon a droit de choisir entre les trois. Ce que je puis vous assurer, c'est que le choix ne peut être que très-bon. La sagesse & l'équité ont encore cette année présidé à l'élection. L'année derniere j'avois attri-

bué à ferveur de noviciat la paix , la tranquillité, l'harmonie qui avoient régné parmi les Electeurs; j'avois imaginé que la brigue, la cabale pourroient bien s'immiscer dans leur assemblée. J'ai vu hier avec beaucoup de plaisir que je m'étois trompé. Ces bons habitans des campagnes sentent toute l'importance de leur ministere. Ils savent qu'ils ont à prononcer sur l'honneur & la vertu; que leur jugement doit faire dès-à-présent & à l'avenir la gloire & la noblesse des familles. A leur silence , à leur modestie , à leur air respectueux , il est aisé de voir qu'ils sont pénétrés de ces sentimens. Rappelez-vous , M , les débats scandaleux que vous avez vu s'élever à Paris parmi pour l'élection d'un Marguillier , & comparez.

En général j'ai remarqué que les Villageois (je ne parle pas des Villageois voisins de Paris; ceux-là ont tous les vices de la Capitale , & n'ont pas l'art de les cacher sous le beau vernis de la politesse citadine) j'ai remarqué , dis - je , que les Villageois ont de la franchise & la loyauté. Ils ne céderoient pas un pouce du terrain qu'on

veut leur arracher ; ils font valoir tous leurs droits ; peut-être même cherchent-ils à les étendre ; mais qu'on s'en rapporte à leur conscience , à leur bonne foi ; ne craignez pas qu'ils abusent : il sont même quelquefois plus généreux qu'on ne pourroit l'espérer. Pour leur honneur je vais vous citer quelques traits qui sont venus à ma connoissance.

Les pêcheurs de la Hougue s'associent d'ordinaire , & portent leur poisson à Caen ; chacun fournit son cheval , & la marchandise est en commun. L'un d'eux avoit un cheval foible & petit. Ce cheval périt au passage du petit Vai. Au retour quand il fallut partager le produit de la vente , le maître du cheval noyé proposoit d'indemniser ses associés : l'un d'eux lui répondit d'un ton brusque : » Ton cheval » a péri , est-ce que c'est ta faute ? Il faut » prendre sur le profit de quoi t'en acheter » un plus fort , & partager le reste entre » nous & toi «. Ce qui fut fait.

Un de ces pêcheurs étoit brouillé avec son beau-frere , ce beau-frere tombe dans la misère , le pêcheur l'aborde & lui dit :

» Ecoute donc , beau-frere , je ne t'aime
 » guere , tu fais bien pourquoi , mais faut-
 » il pour cela que tu meures de faim ? On
 » m'a dit que tu n'as pas de pain chez toi ;
 » est-ce que tu ne fais pas qu'il y en a chez
 » nous ? Viens en prendre , & tout ce qu'il
 » te faut. Je ne t'en aimerai pas plus , va ne
 » crains rien ». Voila , M. , des mœurs
 sauvages ; vous n'approuverez point les
 derniers mots ; je les aime pourtant mieux
 qu'une réconciliation traîtresse. Un hom-
 me respectable par son état & ses mœurs
 m'a certifié le trait suivant , vous n'y trou-
 verez rien à reprendre.

A la fin de l'hiver dernier , un fermier de
 la Paroisse de . . . s'en revenoit du mou-
 lin , monté sur son cheval , qui portoit en
 outre la farine d'une demi-fomme d'orge.
 Au détour d'une ruelle , ce fermier est atta-
 qué par un voisin qui , le bâton levé ,
 lui demande , en jurant , sa farine. Le ca-
 valier saute à terre , saisit son homme au
 colet , le terrasse , & lui dit : » Tu vois qu'il
 » ne tiendrait qu'à moi de t'affommer. Af-
 » fomme , répond le voleur , affomme , ou
 » me donne ta farine , il me la faut ; je meurs

» de faim, moi, mes enfans, & ma femme. —
» Ah! tu meurs de faim, c'est autre chose;
» mais je ne veux pas que tu sois voleur.
» Prends le sac, je t'en fais présent, je vais
» t'aider à le charger. Va-t-en, & ne di mot.

Le cheval, débarrassé de son fardeau, arrive au galop dans la cour de la ferme: la fermière ne voyant point son mari, s'effraie & crie. Valets, servantes accourent & la suivent dans la route. On trouve à cent pas le fermier qui s'en vient tranquillement en rêvant. Sa femme l'interroge:

» Pourquoi le cheval? . . . Tais-toi —
» Et la farine? — Mais, tais-toi donc.

Quand ils sont seuls, il lui conte son aventure, & ajoute: » Il falloit que le
» pauvre homme fût bien dans le be-
» soin pour s'attaquer à moi qui en battois
» quatre comme lui. Savez-vous, M, ce
que fait la femme? Vous ne le devineriez pas, vous qui pensez que la vengeance & la cruauté sont le partage des êtres foibles. Elle cache un pain dans son tablier, & dit tout bas à son mari: puisqu'ils ont si faim, ils ne pourront pas attendre que la pâte soit levée, & le pain cuit. Jugez quelle

fut la frayeur de la malheureuse famille ; lorsqu'ils voient arriver la fermiere. Peignez-vous leur étonnement lorsqu'elle offre un pain. Les petits enfans mangeoient déjà des poignées de farine. Je supprime le reste de la scene. Le voleur redevient homme de bien ; on lui donne de l'ouvrage , il travaille ; il élève ses enfans dans de bons principes.

Un pain donné à propos a rendu à la probité un homme qu'un seul mot pouvoit conduire au supplice.

La réflexion que je vous fais ici n'est pas aussi hors de place que vous le pourriez croire. Elle a pour but de vous faire agréer une générosité que je viens d'exercer à vos dépens. J'ai pris sur votre argent une petite somme pour une mere de douze enfans. Elle est venue me crier misere , elle pleuroit ; je n'ai pu résister. Je ne dis pas que je l'aie remise dans le chemin de l'honnêteté , elle n'en étoit pas sortie ; mais au moins je lui ai rendu le courage.

Je suis, &c.

LETTRE

LETTRE TROISIÈME.

Au Château de Canon-les-Bonnes-Gens, le Jeudi
5 Septembre 1776.

Vous allez avoir, M. . . le détail que vous demandez. Vous avez raison, je ne vous ai pas assez expliqué comment se fait l'élection. Ce n'est point négligence de ma part ; c'est que les gens bien remplis de leur objet s'imaginent qu'on les entend comme ils s'entendent ; c'est que les hommes les plus instruits dans une science ne sont pas ceux qui l'enseignent le mieux.

Je ne reçois point vos excuses sur la peine que vous allez me donner. Vous pouvez disposer de moi comme d'une chose à vous. Vous m'avez acheté. Je vous appartiens jusqu'à ce que j'aie employé votre dépôt conformément à vos intentions.

Le Fondateur de la fête des bonnes gens a voulu que la paroisse de Canon (nommée depuis Canon-les-Bonnes-Gens) dont il est Seigneur, fût le chef-lieu de l'institution ; il a associé à cette Paroisse les pa-

roisses de Vieux-Fumé & de Mézidon ; il s'est même réservé le droit d'y ajouter par la suite une quatrième Paroisse , à son choix.

Aux termes de l'acte de fondation & du règlement revêtus de lettres-patentes enregistrées au parlement de Normandie , ces trois Paroisses ont le droit de nommer vingt-un Electeurs ; savoir Canon , six ; Vieux-Fumé , six ; & Mezidon , neuf ; (la paroisse de Mezidon , qui a un Bourg , est au moins d'un tiers plus peuplée que chacune des deux autres).

Ces Electeurs nommés dans l'assemblée de leurs Paroisses respectives (j'en excepte Pierre le Monnier couronné bon vieillard l'année dernière , & qui n'a pas eu besoin de nomination , parce qu'aux termes du règlement , les couronnés sont de droit Electeurs à perpétuité) se sont réunis Dimanche dernier premier Septembre , aux Vêpres à Canon-les-bonnes-gens. Après les Vêpres on a invoqué pour eux les lumieres de l'Esprit - Saint , en chantant l'Hymne *Veni , Creator.*

Ensuite ils se sont rendus au Château.

Là, on leur a fait lecture des articles du règlement qui expliquent les conditions & les qualités requises pour être éligible bon chef de famille & bonne mere de famille, & les motifs d'éligibilité. Je vais, M. . . vous transcrire ces articles, ils sont faits avec sagesse, ils pourront vous éclairer, si jamais il vous prend envie de faire une pareille fondation.

C'est dans cette vue que j'y joins aussi les articles qui concernent la bonne fille & le bon vieillard, quoiqu'on n'en ait pas fait mention cette année.

Motifs d'éligibilité de la Bonne-fille.

Pour être éligible, *bonne-fille*, il faudra être née dans l'une des paroisses de Canon, Mezion, Vieux-Fumé, ou dans la quatrième Paroisse réservée à nommer, avoir au moins dix-huit ans accomplis, & n'en avoir pas plus de trente le jour de ladite Élection; être née de légitime mariage, de pere & mere demeurans dans l'une desdites Paroisses, & qui ayent au moins cinq ans de domicile continu & effectif avant le temps de ladite Élection, avoir été de mœurs & de conduite irréprochables. Les motifs d'élection seront en outre d'avoir été soumise à ses parens, de les avoir aidés, secourus, soignés & gardés dans leur vieillesse, dans leurs infirmités & maladies, d'avoir été douce, honnête

& serviable envers ses compagnes , d'avoir rempli exactement ses devoirs de religion, de n'avoir point affecté de vêtement au-dessus de sa condition , de n'avoir point affecté de recherche & de vanité dans les vêtemens de sa condition , d'avoir pratiqué & enseigné à ses jeunes sœurs les travaux de son sexe, ceux auxquels doit se livrer une fille de la campagne suivant son état , d'avoir entretenu & élevé ses freres & sœurs restés en bas âge, de leur avoir fait apprendre un métier, d'avoir partagé avec sa mere tous les soins domestiques, d'avoir donné quelque preuve particuliere & distinguée d'amour filial & de vertu ; & en un mot de s'être rendue propre à remplir dignement & convenablement les devoirs d'une bonne mere de famille, femme d'un Laboureur ou d'un Fermier, ou d'un Chef de famille administrant son propre bien.

Motifs d'éligibilité de la Bonne-Mere.

Pour être éligible *Bonne-Mere*, il faudra avoir été mariée dans l'une desdites Paroisses, & y être domiciliée depuis cinq ans continus & effectifs avant ladite Élection : avoir été, tant fille que mariée, de mœurs & de conduite irréprochables, & avoir trois enfans, ou à défaut de trois enfans être femme d'un mari qui ait des enfans d'un premier lit. Chaque enfant du premier lit devant tenir lieu à la femme d'un enfant d'elle, pourvu qu'elle les ait traités & fait traiter avec bonté & tendresse par son mari comme les siens propres, & comme

si elle étoit leur propre mere. Les motifs d'élection seront en outre d'avoir toujours été sage, d'avoir toujours bien vécu avec son mari & avec les pere & mere de son mari, d'avoir aidé, secouru, soigné, gardé son mari, ses pere & mere, les pere & mere de son mari dans leur vieillesse, leurs infirmités & maladies, d'avoir fait apprendre, autant qu'ils l'auront pu, à lire & à écrire, & les élémens de la Religion à leurs enfans, & à ceux du premier lit; de leur avoir fait faire leur premiere Communion en temps convenable, d'avoir été douce, honnête & serviable envers ses voisins & voisines, d'avoir détourné son mari de contestations & procès, de la boisson immodérée, de toutes rixes & querelles, d'avoir rempli exactement ses devoirs de Religion, de n'avoir point affecté de vêtemens au-dessus de sa condition, de n'avoir point affecté de recherches & de vanité dans les habits de sa condition; d'avoir enseigné à ses enfans & à ceux du premier lit, & surtout aux filles, les devoirs & les travaux de leur état, d'avoir veillé exactement sur la conduite de ses filles & belles-filles, l'inconduite de la fille ou d'une belle-fille depuis le mariage de sa belle-mere, étant un titre d'exclusion contre la mere ou belle-mere; en un mot de s'être conduite dignement & convenablement comme une bonne fille, une bonne femme, une bonne mere, une bonne belle-mere, une bonne belle-fille doivent se conduire.

Motifs d'éligibilité pour le Bon Vieillard:

Pour être éligible *Bon Vieillard*, il faudra être né dans l'une desdites Paroisses, en outre y avoir été domicilié cinq ans continus & effectifs avant le temps de ladite élection, avoir soixante-cinq ans accomplis. Les motifs d'élection seront en outre d'avoir été bon fils, bon mari & bon pere, d'avoir rempli les devoirs de ces diverses relations, ainsi qu'ils sont développés dans les articles précédens, & qu'ils peuvent s'appliquer à un homme, d'avoir conservé la vie à quelqu'un, ou l'avoir préservé de blessure ou autre accident, d'avoir prévenu & arrêté les violences, batteries & émeutes dans les foires, marchés & Fêtes de Paroisse, d'avoir été loyal dans ses marchés, d'avoir recueilli quelques pauvres Orphelins ou Vieillards chez soi, ou d'avoir pris des Enfans-trouvés, de les avoir bien traités & soignés, d'avoir été bon & humain envers ses domestiques & ses valets de labourage, de les avoir détournés de l'ivrognerie, de leur avoir aidé à se marier, d'avoir prêté de l'argent sans intérêts à quelques habitans dans leurs besoins pressans, & notamment afin d'empêcher la vente de leurs meubles & effets pour le payement des impôts, ou pour frais de justice, d'avoir prêté du grain à ses voisins soit pour leur nourriture, soit pour les semences, d'avoir bien labouré & fait valoir ses héritages ou ceux qu'il a eus à ferme, d'avoir planté beaucoup d'arbres, & sur-

tout des pommiers & des poiriers à boisson & des chênes, & d'avoir défriché des terres incultes, d'avoir remporté des prix d'agriculture, d'avoir exactement rempli ses devoirs de Religion, en un mot de pouvoir présenter une vie bien & honnêtement remplie, & dont la continuité des actions annonce un homme de bien & un homme bien-faisant.

Motifs d'éligibilité pour le bon Chef de famille.

Pour être éligible *bon Chef de famille*, il faudra avoir vingt ans accomplis, & n'en avoir pas plus de quarante-cinq le jour de l'élection, être né dans l'une des quatre Paroisses sus désignées, & y avoir un domicile comme ci-devant, tenir une demeure séparée de ses pere & mere dans laquelle on puisse montrer les qualités d'un Chef de famille par une administration séparée, & ce pendant cinq ans antérieurs à ladite élection; ou, si l'on a demeuré avec eux, être marié, & l'avoir été pendant les cinq ans antérieurs à ladite élection; ou, si l'on a perdu son pere, avoir demeuré avec sa mere & tenu la maison & l'exploitation d'un bien de famille ou d'une ferme, soit seul, soit conjointement avec elle pendant les mêmes cinq années, avoir rempli constamment les devoirs de bon fils envers ses pere & mere, ou tous deux, avoir remplacé leurs soins, services & bienfaits envers ses freres & sœurs en bas âge, & leur avoir tenu lieu de pere en leur faisant apprendre quelque métier, ou contri-

buant à leur établissement, avoir secondé, substitué, remplacé son pere dans les travaux de la campagne & de son état, jusqu'au temps où l'on a pris une demeure séparée de son pere : dans le cas où l'on ne se feroit pas marié, un homme marié fera préféré pour ce prix à un garçon, & celui qui feroit chargé de quelque frere ou soeur en bas âge, à qui il auroit tenu lieu de pere, fera préféré à un homme marié.

CONCLUSION.

La médaille que continueront de porter le reste de leur vie les personnes couronnées est non-seulement une marque d'honneur pour elles & leur famille, non-seulement un encouragement à d'autres de tendre de toutes leurs forces à mériter la même récompense de la vertu ; mais encore une invitation pour les Seigneurs & Habitans des Paroisses ainsi réunies à rendre toutes sortes de bons offices aux personnes ainsi couronnées, à leurs femmes, à leurs enfans ; de les employer par préférence pour les fermes & pour les travaux de la campagne, de chercher à placer leurs enfans, de s'intéresser efficacement pour eux, de préserver, autant qu'il sera en eux, les jours honorés du bon vieillard ; en sorte que par un heureux concours d'efforts, de zèle & de bienfaits, les bons habitans de ces cantons conçoivent & éprouvent que la vertu, la bonne conduite, l'exactitude à remplir en Chrétiens & en honnêtes gens les devoirs de

leur état, ne procurent pas seulement une récompense passagere, ne se bornent pas à un triomphe d'un seul jour, mais servent encore à ajouter à la satisfaction personnelle d'avoir fait le bien, des avantages permanens & héréditaires, par lesquels ils puissent avoir de plus en plus les bonnes mœurs, la sociabilité, l'éducation de leurs enfans, les soins de leurs vieux parens, les bons offices réciproques, & le support mutuel en singuliere recommandation, ce qui a été ainsi entendu, voulu, consenti & agréé dans l'esprit ci-dessus exposé, & avec un ferme desir & une sincere promesse d'y concourir par tous les bons offices qui seront en leur pouvoir de la part des Habitans & des Seigneurs desdites Paroisses sus nommées, &c.

Après la lecture des deux articles concernant les sujets qui doivent être élus, on remet aux Electeurs la liste des personnes éligibles, & on les laisse. Chacun d'eux écrit sur un papier, les noms des trois sujets qu'il juge dignes d'une couronne, & sur un autre papier pareillement pour l'autre couronne. Ces papiers sont mis fermés dans deux bassins. Quand les Electeurs ont fini leur opération, ils le disent; les Seigneurs rentrent, les billets sont ouverts, on transcrit les noms qui se trouvent sur ces billets, on met en marge

Le nombre des suffrages donnés à chaque personne. Les noms des trois sujets qui réunissent le plus grand nombre de voix, sont remis au Seigneur de Canon, afin qu'il choisisse entre ces trois; il a la semaine entière pour faire son choix: il envoie le Samedi au soir sa nomination, cachetée, à chacun de Mrs les Curés des trois Paroisses: elle est ouverte & publiée le Dimanche au Prône des trois Paroisses; elle contient les noms des deux personnes qui doivent être couronnées, les noms des personnes qui après elles ont eu le plus de suffrages, & le couronnement est annoncé pour le Dimanche suivant.

Voilà, M. . . , comment s'est faite l'élection l'année dernière & cette année, & comment elle se fera à perpétuité. Je desire qu'à perpétuité aussi les Electeurs conservent l'esprit d'équité & de paix qui les a guidés jusqu'à présent. Je vous ai dit que je devois servir de Secrétaire au bon vieillard Pierre le Monnier qui ne fait pas écrire. J'ai eu cet honneur - là. Le bon homme a mis la plus grande importance à son choix. *Il ne faut pas mal choisir, m'a-*

t-il dit , il ne faut pas gâter notre fête. Je serois bien étonné si son choix n'étoit pas confirmé ; je ferai en état de vous le dire positivement Lundi.

Je suis , &c.



QUATRIÈME LETTRE.

Caën, le Mercredi 11 Septembre 1776.

PATIENCE, M. . . , le temps viendra que je vous en parlerai plus que vous ne voudrez des futures Rosieres de Briquebec; & si je ne vous en dis rien pour le présent, foyez sûr que je ne les oublie pas. Mon voyage de Caën ne sera pas inutile à leur couronnement; mais ce n'est pas ici le moment de vous informer de ce qui les concerne; pourquoi ne vous ménagerois-je pas des surprises agréables? J'ai la même réserve avec le Curé & les Notables de Briquebec.

Parlons de Canon-les-Bonnes-Gens. Le choix des Electeurs a été confirmé. Charles Duret de Canon-les-Bonnes-Gens, & Marguerite Massue, femme de Nicolas le Gros de Mezidon, avoient le plus grand nombre des suffrages; la Dame de Canon, autorisée à nommer par son mari absent, n'a eu rien de mieux à faire que d'y joindre le sien. Cette nomination, publiée au Prône

des trois Paroisses, a eu l'applaudissement de tous les gens de bien. Le bon vieillard Pierre le Monnier, qui avoit donné ses deux premiers suffrages à Charles Duret & à la Dame le Gros, est venu au Château d'un air satisfait s'écrier, *mes deux billets ont porté ! Si j'écrivois à tout autre qu'à vous, M. . . , je me garderois bien de citer les mots d'un vieillard de campagne.*

Le bon homme, par cette exclamation, ne vouloit que s'applaudir d'avoir bien choisi ; il ne savoit pas qu'il faisoit à la Dame de Canon un compliment flatteur ; elle s'est tenue honorée d'avoir jugé aussi sagement que ce Villageois, elle a la bonhomie de croire que tout autre a plus de discernement qu'elle. Nous sommes plusieurs qui nous garderons bien de la détromper. Cette rare modestie sied si bien à tout le monde, & sur-tout aux gens d'esprit & de génie, & sur-tout encore à une femme.

Au reste, que le vieillard ait rencontré comme la Dame, ou que la Dame ait rencontré comme le vieillard, cela n'y fait rien, le choix est très-bon, & c'est le point important.

Charles Duret, âgé de trente-deux ans, a pris dès l'âge de quatorze ans le timon de la charrue que son pere infirme ne pouvoit plus conduire. Après la mort de son pere, il s'est fait le pere de huit freres & sœurs, & le premier domestique de sa mere. Il a fait valoir & prospérer une ferme considérable.

La Dame le Gros, renommée dans son pays pour sa bienfaisance, sa charité, & toutes les vertus chrétiennes & sociales, a eu dix enfans. Lorsqu'elle allaitoit un de ses enfans, sa servante, non mariée, accoucha. Les plus zélées des voisines vouloient qu'on jettât la mere & le fils à la porte. La bonne Dame le Gros n'en voulut rien faire, & les garda. La servante n'a pas vécu long-temps, le fils est vivant.

Demain je retourne à Canon, j'aurai encore deux jours pour apprendre le Discours que j'y dois prononcer Dimanche au couronnement. Si M. l'Abbé de Vaucelles, qui doit prêcher l'Octave à Mezidon, vouloit prêcher le jour de la fête, cela seroit mieux. Un Orateur célèbre doit avoir le premier

rang; je lui en ferai la proposition.

J'attends encore le certificat du Curé & des Notables de Briquebec , sur la conduite des deux filles , il arrivera. Je suis sûr de l'exactitude du commissionnaire. Adieu. Vous n'aurez de mes nouvelles qu'après la fête. J'ai presque déterminé Madame la Marquise de . . . à venir Dimanche à Canon , avec ses deux enfans. La mere & les filles font dignes de ce spectacle.

Je suis , &c.



CINQUIÈME LETTRE.

Canon-les-Bonnes-Gens, le Vendredi 13 Septemb.

CETTE Lettre ne partira que Lundi ; mais je ne puis me refuser au plaisir de la commencer dès aujourd'hui. Je veux vous rendre compte d'un entretien que je viens d'avoir, pendant qu'il est tout entier dans ma mémoire.

Arrivé ici d'hier au soir, on m'a montré deux portraits. Au premier coup d'œil, j'ai reconnu Pierre le Monnier & Jeanne Colin, les deux couronnés de l'année dernière. Ce matin j'ai entendu causer dans la chambre voisine de la mienne; c'étoit la dame le Gros & le Peintre qui faisait son portrait. Comme je dois la Peintre aussi, tandis que le peindre esquiffoit les traits de son visage, j'ai voulu connoître son ame, & je suis entré en conversation avec elle. Après les premiers complimens qui n'ont pas été longs, car je n'en fais guere aux gens pour qui j'ai de la vénération, j'ai interrogé la bonne Dame sur tout ce qui la
concerne

concerne , d'abord sur le nombre de ses enfans. » J'en ai eu dix, m'a-t-elle répondu. —
 » Combien vous en reste-t il ? — deux. —
 » Les avez-vous tous allaités ? — je n'en ai
 » pu allaiter que deux. — Ces deux-là sont-
 » ils morts ? — non , ce sont les seuls qui
 » vivent.

J'ai brisé là-dessus pour ne lui pas rappeler des souvenirs amers. J'ai parlé de son fils d'adoption. Cet article nous a tenu long-temps. Je prolongeais la conversation , le Peintre m'y excitoit par des signes. En effet toute la physionomie de la bonne Dame s'animoit & devenoit très-intéressante. » Quand j'aurois dû mandier
 » mon pain , nous disoit-elle avec vivacité,
 » je n'aurois pas abandonné cet enfant,
 » il étoit né dans notre maison ; ma mere
 » qui mourut quinze jours après sa naissance , me dit dans ses derniers momens :
 » ma fille , n'abandonne jamais ce petit
 » garçon-là , Dieu t'en récompensera quel-
 » que jour ; & puis il étoit si gentil ; quand
 » sa mere étoit à traire nos vaches , &
 » qu'il pleuroit , je le prenois , je lui don-
 » nois mon sein en cachette , comme à

C

» mon autre enfant «. — Ne vous a-t-il
 » jamais donné de chagrin ? — lui ? jamais ,
 » jamais ; depuis trente-cinq ans qu'il est chez
 » nous, il n'a eu qu'une fois du chagrin ; ce ne
 » fut pas quand il perdit sa mere , car il n'a-
 » voit qu'un an ; ce fut quand il eut douze
 » ans. Des voisins s'aviserent de lui dire qu'il
 » n'étoit pas mon enfant ; cela lui fit bien
 » de la peine & à moi aussi.

Vous jugez bien , M. . . . , qu'on ne
 tient pas à de pareils discours , & qu'il faut
 s'en aller pour ne pas s'attendrir. C'est ce
 que j'ai fait. J'ai laissé le Peintre * les yeux
 mouillés , & suis venu promptement écrire
 ce que je venois d'entendre.

* Ce Peintre est M. Paul , élève de l'Académie
 de Paris ; il a toute la chaleur du génie & la sensi-
 bilité d'une belle ame , heureuses dispositions dans
 un Artiste que son goût détermine à peindre
 l'Histoire.



PREMIERE SUITE

DE LA

CINQUIÈME LETTRE.

Canon, le Samedi 14.

JE viens, M. . . , de recevoir le certificat que j'attendois de Briquebec, il est tel que je le desirois. Demain j'en ferai usage suivant vos intentions, & j'en attends un succès conforme aux miennes. On fait aujourd'hui le portrait de Charles Duret. Je pourrois bien aller causer avec lui pendant sa séance qui sera longue; mais je l'ai vu au milieu de sa famille; sa candeur, son ingénuité, sa franchise, sa tendresse ne se développeroit pas mieux devant un valet qu'elles se sont développées en présence de sa mere, de ses freres & soeurs. D'ailleurs il faut que j'acheve d'écrire & d'apprendre le Discours que je dois prononcer demain: oui, M. . . , c'est demain que je dois parler. M. l'Abbé de Vaucelles a refusé la proposition que je lui avois faite de chan-

ger de jour ; il auroit pourtant été plus convenable que cet Orateur célèbre prêchât le jour de la fête, & moi le jour de l'octave. Une modestie déplacée lui fait jouer un mauvais tour à l'auditoire de demain qui sera nombreux & brillant. Son Discours, qu'il m'a lu, ne démentira point la réputation de l'Auteur. Le mien, tout au plus bon pour des campagnards simples, ne plaira guere au beau monde. Il faudra bien m'en consoler.



S E C O N D E S U I T E

D E L A

C I N Q U I E M E L E T T R E

Lundi 16.

N'ATTENDEZ pas de moi, M. . . . , un détail bien circonstancié des cérémonies, de la pompe & de la magnificence du couronnement d'hier, il allongeroit trop cette Lettre déjà longue, & qui le fera bien davantage. Si vous desirez en être instruit; lisez la relation que j'ai faite l'année dernière. Vous la trouverez imprimée dans l'Année Littéraire & dans plusieurs autres Journaux. Après cette lecture, allez rue de la Comédie Française, Cour du Commerce, chez M. de Ville fils; demandez à voir le tableau fait sur cette relation. Il vous attachera, vous causera une émotion doute, vous oublierez l'artiste & son ouvrage pour vous laisser aller au sentiment. Quand vous commencerez à vous appercevoir que le Peintre vous a fait illusion,

partez. L'attendrissement est plus agréable que l'admiration ; d'ailleurs il fera mieux l'éloge de l'ouvrage que tout ce que vous pourriez dire.

Je me contenterai de vous indiquer ici les augmentations & les changemens.

L'année dernière le fond du théâtre étoit un grand tableau représentant Henri IV montrant à Louis XVI le Temple de la Gloire. Cette année la sculpture a remplacé la peinture. (1) On voit Henri montrant à Louis les peuples qu'il va rendre heureux. Au-dessous du groupe on lit cet épigraphe : *Hæ tibi erunt Artes.* Qu'on peut traduire par :

Leur bonheur sera votre ouvrage.

Sur les trois autres faces du pié-d'estal on lit ces inscriptions :

Magis amore quam imperio.

Hic dies anno redeunte festus.

Hic ames dici pater atque princeps.

Des deux côtés du groupe étoient deux grands tableaux , l'un représentant le Roi

visitant , inconnu , les pauvres pendant le froid de l'hiver dernier , & leur portant des secours. L'inscription *quis novus hic nostris successit sedibus hospes* , pourroit être ainsi traduite :

Quel est cet étranger qui vient nous secourir ?

Le second tableau représente la Reine & Madame soutenant la femme d'un vigneron d'Achere , blessé par un cerf ; la légende & *vera effusis lacrymis patuit Regina* , signifie à-peu-près :

A ses pleurs on connoît l'auguste Souveraine.

Les médaillons de toute la famille royale décoroient les colonnes qui supportoient le ceintre du théâtre. Les portraits des quatre couronnés étoient attachés aux colonnes vacantes.

Le Discours du Seigneur de Canon n'a été ni moins éloquent , ni moins touchant que celui de l'année dernière. Nul changement dans la distribution des médailles. Celle du bon chef de famille semble avoir été frappée personnellement pour Charles Duret. Elle représente un jeune homme

soutenant sa mere défaillante, & appliquant la main d'un jeune frere à la charrue. La légende est *colliget avus*. Ne pouvant la traduire, je la paraphraserais ainsi :

*Tes enfans rendront à leur pere
Les soins que tu pris de ta mere.*

La médaille de la bonne mere représente une femme qui allaite un enfant, & qui regarde avec tendresse les jeux innocens de deux autres enfans. A côté est un Pélican qui ouvre sa poitrine pour nourrir ses petits. La légende est *maternum pertenant gaudia pectus*. Je la rendrais ainsi :

Le plaisir enivre son cœur.

Lorsque je vous montrerai les quatre médailles, vous en admirerez l'ingénieuse & sage composition, & vous admirerez la délicatesse & le fini de l'exécution : mais ni l'une ni l'autre ne vous étonneront quand vous saurez qu'elles ont été gravées par les meilleurs artistes (1) sur les desseins que

(1) M. du Vivier a gravé les Médailles de la Bonne-Fille & de la Bonne-Mere, M. Gatteaux

M. Cochin en a généreusement donnés.

Madame la Marquise de . . . qui s'est rendue à mes instances, & qui nous a amené ses deux charmantes enfans, vêtues en payannes, a commencé à s'attendrir avant la distribution des médailles, des rubans & des bouquets; mais ses larmes ont coulé en abondance à un incident que j'aurai du plaisir à vous raconter.

Lorsqu'il est question de décorer les deux couronnés des cordons bleus (cordons que Mgr le Comte d'Artois a voulu porter chacun un jour, comme une preuve de la protection spéciale qu'il accorde à une fête instituée en actions de grâces de l'heureuse fécondité de Madame la Comtesse d'Artois) on fait l'honneur à Madame la Marquise de . . . de la charger d'attacher celui de la bonne mere. Elle recoit avec reconnoissance cette commission, se met en devoir de l'exécuter. Je trouve qu'elle ne s'y prend pas très-bien; je veux aider, je m'y prends plus mal; le temps se passe; on apporte

celles du Bon-Vieillard & du Bon Chef de Famille.

à la bonne mere le Gros la bourse de cent écus ; elle se débarrasse de nous , traverse le théâtre , & va dire au Sr. Prieur de Mezidon : *Tenez , M. le Prieur , voilà les cent écus , donnez-les aux pauvres.* Elle revient à nous , puis nous quitte de nouveau , & retourne au Sr Prieur , & lui dit : *Vous ne donnerez que cinquante écus aux pauvres , les cinquante autres seront pour l'orphelin ; c'est lui qui est cause que je suis couronnée.*

Le public témoin de l'emploi que la Dame le Gros venoit de faire des cent écus , a universellement applaudi.

Je me suis ensuite avancé sur le théâtre , & j'ai fait ma proposition pour les deux filles de Briquebec. Elle a été accueillie & applaudie. Je ne vous détaillerai rien sur cet article , parce que je n'ai plus le certificat que j'ai lu , parce que je n'ai point encore l'extrait des registres de Canon sur lesquels sont portées ma demande & la délibération qui l'a suivie : ce ne sera que de Briquebec que je vous rendrai un compte exact de ces objets. Je me hâte de vous faire part d'un incident touchant qui nous a tous attendris.

Comme l'exactitude est le premier mérite d'un Narrateur, je vais transcrire ce qui est porté sur le registre; on ne pourra, par ce moyen, m'accuser de rien ajouter ou retrancher à une scene intéressante.

(1) Ce groupe est exécuté en pierre. Les figures sont de sept pieds de proportion. Je ne puis me dispenser de joindre ici mon suffrage aux éloges publics & mérités qui ont été donnés à M. Stouf, Sculpteur en chef, & à M. Chapelier son coopérateur.



ÉPISODE PATRIOTIQUE

*De l'offre généreuse faite par M. Briere, fils
du Maître de Poste de Canon, pour son pere
absent. Le Dimanche 15 Septembre 1776,
à la seconde Fête des Bonnes-Gens.*

LE sieur Briere, fils, s'est levé & a dit :
 » Messieurs les Seigneurs des trois Paroisses,
 » & Messieurs les Electeurs, je remplis avec
 » bien de l'empressement les ordres & la vo-
 » lonté d'un pere absent, en vous suppliant
 » de lui accorder une grace que la beauté &
 » les fruits heureux de votre institution lui
 » font desirer avec ardeur. Il est Maître de
 » Poste de cette Paroisse, il acquiert par-là
 » le droit de domicile ; mais il n'a pas l'a-
 » vantage d'être né ni à Canon-les-bonnes-
 » Gens, ni à Mezidon, ni à Vieux-Fumé.
 » Il vous supplie de vouloir bien l'aggréger
 » à l'une de vos trois Paroisses, & lui con-
 » férer les privileges de natif. Il me charge
 » en même-temps d'avoir l'honneur de vous
 » présenter, non comme le prix d'une faveur
 » qui n'en peut recevoir aucun, mais comme

» une preuve de son zele pour le soulagement
» des trois Paroisses, une somme de douze
» cens livres. Il ose espérer, Messieurs, que,
» touchés de la pureté de l'hommage qu'il
» vient de vous rendre, vous voudrez bien
» lui accorder cette grace.

Sur ce les trois Seigneurs se sont levés ;
& , avec les Electeurs & le Couronné de
cette année , ont été aux opinions , sur le
milieu du théâtre ; puis chacun reprenant
ses places , M. Elie de Beaumont a dit :

» Monsieur , l'Assemblée des Seigneurs
» & des Electeurs des trois Paroisses me
» charge de vous dire qu'elle est infiniment
» touchée de la demande honorable pour
» elle que vous faites au nom de Monsieur
» votre pere , & de la maniere singulière-
» ment intéressante avec laquelle vous
» venez de l'exprimer. Elle lui accorde
» avec plaisir la grace qu'il demande par
» votre bouche , & en conséquence elle
» le tient & répute éligible pour l'avenir
» par la connoissance uniyerselle des titres
» qui lui servent de recommandation ; &
» elle vient d'arrêter qu'il en sera fait re-
» gistre sur le registre de la fête des Bonnes-

» Gens ; mais en même - temps elle me
 » charge de vous dire qu'elle ne peut ni
 » ne veut aucunement accepter votre offre
 » qui, avec quelque honnêteté qu'elle soit
 » présentée, est toujours un présent dé-
 » guisé, qu'il ne convient point aux prin-
 » cipes des trois Paroisses de recevoir, &
 » qui sembleroit mettre un prix à leur suf-
 » frage.

Sur ce M. Briere, le fils, s'est levé de
 nouveau, & a dit : » Messieurs les Seigneurs,
 » & Messieurs les Electeurs des trois Pa-
 » roisses réunies, veuillez recevoir d'abord
 « mes très - humbles remerciemens de la
 » grace que vous accordez à mon pere.
 » Mais en même temps veuillez montrer
 » que vous le croyez digne de faire une
 » bonne action, & de mériter de plus en
 » plus l'honneur de son admission parmi
 » vous, en s'efforçant de vous imiter.
 » Daignez permettre qu'il se charge cette
 » année de payer la taille des lignes de
 » 100 l. & au-dessous, pour soulager les
 » pauvres des trois Paroisses réunies. S'il
 » avoit pu se trouver ici aujourd'hui, il
 » vous auroit pressés avec tant d'instances,

» que vous n'aurez pu le refuser, & il
 » auroit été plus heureux que moi.

Sur ce les trois Seigneurs se sont levés,
 &, avec les Electeurs, & le couronné de
 cette année, ont été aux opinions. * Cha-
 cun ayant repris sa place, M. Elie de Beau-
 mont a dit.

» Vertueux jeune homme, l'Assemblée
 » des Seigneurs & des Electeurs réunis me
 » charge de vous dire que, par votre dernière
 » proposition, vous lui arrachez un con-
 » sentement qu'elle ne peut refuser, puis-
 » qu'il n'est pas en son pouvoir de nuire
 » à l'intérêt des pauvres; & que la géné-
 » rosité de Monsieur votre pere ne pouvant
 » tomber sur aucun des membres opinans,
 » elle consent qu'il suive les mouvemens
 » de son zele conformément à votre der-
 » nière proposition, dont elle vous prie
 » de lui faire ses remerciemens, & a arrêté
 » qu'il en sera fait registre.

Vous jugez, M. . . , des applaudissemens

* J'avois rompu la délibération en m'écriant,
*Messieurs, vous n'avez pas le droit de délibérer là-
 dessus: il n'est pas en votre pouvoir de refuser ce
 qui est offert pour les pauvres.*

qui ont dû suivre ce combat de générosité; ils sont faciles à imaginer. Mais il auroit fallu voir la modestie & l'embarras du sieur Briere, jeune homme de vingt ans, de la figure la plus douce, la plus intéressante.



CONTINUATION

DE LA

CINQUIÈME LETTRE.

LA marche se forme ensuite pour se rendre à l'Eglise. Les cérémonies s'y observent comme l'année dernière, si ce n'est que les deux couronnes ont été présentés à l'Autel par les deux enfans de Madame la Marquise de L'habillement de payannes leur a valu cet honneur : il leur a valu aussi celui de dîner à la table & à côté des couronnés : elles y ont été sensibles , leur digne mere encore davantage. Si j'osois la nommer, la sensibilité de son ame ne vous étonneroit plus; si j'osois vous la peindre, ce seroit vous qui la nommeriez.

Le dîné, les vêpres comme l'année dernière. Le feu d'artifice & l'illumination plus brillans que la premiere fois; (le deuxieme accouchement de Madame la Comtesse d'Artois justifioit cette magnificence),

D

Quelle journée pour la vertu ! Il faut que son influence ait été bien forte , M. . . , un homme étoit venu à la fête dans le dessein (dessein annoncé) d'en faire l'objet de ses railleries ; eh bien , cet homme (de qui je n'ai pas voulu savoir le nom) s'en est retourné tout honteux , & pénétré de toute l'admiration dont il est susceptible. Jugez combien un pareil spectacle doit rendre heureux les gens de bien ! Jugez-en par le tourment qu'elle cause à l'envie. L'année dernière , au milieu de la joie publique , une femme , bien envieuse , laissa échapper cette sublime exclamation : *Ah ! combien je donnerois pour voir dans trois mois la Rosiere déshonorée , & le vieillard pendu !* Détracteurs de la vertu , ames basses que sa vue offense , baissez pavillon , vous ne seriez que platement envieux auprès de cette femme.

Je compte partir demain pour Briquebec , & m'y rendre Samedi au soir. Cinq jours faire trente lieues , la fatigue sera légère.

Je suis , &c.

Adressez - moi vos lettres au Presbytere de Briquebec par Valognes.

SIXIÈME LETTRE.

Briquebéc le Lundi 23 Septembre.

ME voici enfin à ma destination, M. . . ; tout va devenir intéressant pour vous. Je ne fais plus un pas qui ne vous coûte. Je dois être exact dans les détails, & je le serai.

Je suis arrivé Samedi au soir comme je l'avois projeté. Mes amis de Montmartin vouloient m'effrayer par le récit de la maladie qui regne ici. Je ne prends pas facilement de l'effroi, & me voilà. Tout se porte bien chez M. le Curé & chez mon vieillard. Samedi j'ai fait prier les deux filles de se trouver à la grand'Messe hier Dimanche, & de me venir voir ensuite.

J'ai annoncé au Prône le couronnement de ces deux filles pour Dimanche prochain; j'en ai détaillé les motifs, & j'ai expliqué de mon mieux comment se feroit la cérémonie, &c. La surprise a été grande pour ces deux pauvres filles, & pour toute la Paroisse. On savoit bien que j'avois demandé

un certificat de leur conduite ; mais on ignoroit l'usage que j'en devois faire.

Après la Messe j'ai rassuré ces deux sœurs. Je leur ai fait voir l'indienne que j'avois pour les habiller. Elles ont trouvé que leur état ne leur permettoit pas tant de magnificence. Je me suis rendu à leurs raisons. Je l'ai vendue à M. le Curé ; il la paiera aux Rosieres , & leur fournira du bled cet hiver jusqu'à concurrence de 32 livres, prix convenu de l'indienne. J'ai commandé pour elles deux habits complets de toile de coton toute blanche, bas, souliers, chemises, mouchoirs, coëffes, rien n'a été oublié. Tout sera propre ; mais point de luxe. J'ai même poussé loin le scrupule sur l'article du luxe. Les souliers des Rosieres ne seront enrichis de clous que le lendemain de la fête. J'ai fait prix à cinq sols par jour pour les deux couturieres qui vont travailler à la parure des bonnes filles. Il est vrai qu'il faudra les nourrir : c'est l'affaire du Curé. Il nourrit déjà tant de monde , que deux personnes de plus ne feront pas grande sensation dans sa maison. Je lui ai fait présent au bon Curé de l'étoffe destinée à lui faire

une veste, & un autre vêtement non moins essentiel. Ce présent vient fort à propos; car il n'osoit plus lever sa soutane. Je lui ai fait des reproches, & lui ai dit: *N'êtes-vous pas honteux, maudit Curé, qu'il faille vous apporter des aumônes de Paris?* Il m'a répondu sans s'émouvoir: *Pourquoi serois-je honteux de recevoir des aumônes; est-ce que je fais honte à ceux à qui je la donne?*

Je ne satisferai point aujourd'hui la curiosité de Madame votre sœur. Les détails qu'elle demande sur la vie & le caractère du Curé, me meneroient trop loin. Je ne saurois plus écrire. Il vient de me prendre une sueur froide au visage, qui m'a fait craindre de tomber en foiblesse. N'en ayez point d'inquiétude; cela n'aura pas de suite. C'est une imprudence qui en est la cause. J'ai voulu essayer de l'ordinaire du Curé; cet aliment grossier ne m'a pas réussi. Adieu. Je vais prendre l'air.

Je suis, &c.



SEPTIÈME LETTRE.

Briquebec, le Mercredi 25 Septembre.

N'AYEZ pas plus d'inquiétude que moi sur ma santé, M. . . , je me porte bien ; le moyen d'être malade au centre du bonheur ? Je vous fais faire de bonnes actions à chaque moment, & je vous envoie les bénédictions qu'on me donne. Tous les gens de bien, & ils sont en grand nombre, veulent contribuer aux préparatifs de notre fête. Les uns se chargent d'élever une estrade au milieu du chœur, d'autres, d'en former une plus grande sur le Perron du Presbytere, & de la couvrir d'un dais. Il nous arrive du gibier de tous côtés pour le repas, &c. &c. La magnificence est permise quand elle ne coûte que des actes de vertu.

J'ai beau reculer, il faut enfin y venir à vous parler du Curé. Madame votre sœur m'a donné-là une tâche au-dessus de mes forces. Je ne pourrai jamais vous le peindre ; & quand je réussirois à vous le crayon-

net ressemblant , vous ne le croiriez pas. Je mettrai sous vos yeux quelques-uns de ses traits. Vous les rassemblez ; vous en ferez un tout , si vous pouvez. Pour moi , je ne le pourrois pas ; il est toujours pour moi un problème dont je ne trouve point la solution. Quand je crois connoître mon homme , il fait une action , il lâche un mot qui me rejette à cent lieues.

J'ai fait mes études avec M. Eustache. Il étoit très-bon écolier. Comme il finissoit ses classes , on demanda des hymnes latines pour l'office propre de St Florent. Tous ceux qui se trouvoient quelque talent pour la poésie , se mirent à l'ouvrage. La besogne d'Eustache eut la préférence , & la méritoit. Les hymnes furent imprimées. Eh bien , M. . . , cet homme-là ne se donne pas la peine de montrer de l'esprit en compagnie , sur-tout avec les sots , & les sots le rangent dans la classe où ils ne croient pas être.

Pendant dix-huit ans qu'il a été Vicaire dans la Paroisse de Courtri , Diocèse de Paris , il a toujours vécu dans la plus grande simplicité. Un pauvre étoit-il malade , le

Vicaire lui portoit sa marmite & tout ce qu'elle contenoit, puis revenoit chez soi manger du pain sec. Quand on le grondoit de porter ses chemises à un infirme, il répondoit doucement : *Ce pauvre homme n'avoit pas dequoi changer*, Il a vécu dans la meilleure intelligence avec les deux Curés successifs de Courtri, sous lesquels il a exercé les fonctions de Vicaire. Il a toujours été chéri de ses Paroissiens, au point qu'après la mort du sieur Clément, le premier de ces Curés, tous les habitans vinrent en corps le demander pour Curé. Il n'étoit pas connu, & leurs sollicitations furent sans effet.

Lorsqu'il fut nommé Curé de Briquebec, *si mon Vicariat, me disoit-il, étoit inamovible, je le préférerois à la Cure, toute bonne qu'elle est.*

Pendant l'année du déport, il jouissoit à titre de fermier du bénéfice dont il étoit titulaire ; eh bien, ce pauvre Curé ne laissoit pas de faire des aumônes au-dessus de ses facultés. J'avois terminé à son avantage deux procès qui lui avoient été suscités : en lui mettant aux mains son arrêt, je lui

parlai des faux frais, des dépenses de mes voyages; il n'avoit pas d'argent, il m'offrit un billet; j'eus la dureté de l'accepter, (c'est un reproche que j'ai à me faire) je fis monter ces faux frais à 300 liv. Il ne tarda pas à s'acquitter en contribuant de cette somme à un atelier de charité établi pour faire travailler les pauvres au chemin de Briquetbec à Valognes, le plus mauvais & le plus utile de tous les chemins du Royaume.

Devenu paisible possesseur de sa Cure, il fut averti qu'il auroit, comme ses prédécesseurs, des procès avec les laboureurs, à l'occasion de la dixme. Devineriez-vous, M. . . , ce que fait mon Curé? il parle à ces laboureurs, & leur dit: *Ecoutez, mes bons amis, mes prédécesseurs ont plaidé contre vous pour la dixme, moi je ne plaiderai pas; vous auriez beau dixmer mal, il y en aura toujours assez pour me nourrir, & je le mangerai; si vous dixmez bien, il y en aura pour les pauvres, ils l'auront.* Qu'est-il arrivé delà? que les bons laboureurs paient plus que moins au Curé. En voulez-vous une preuve générale? La récolte du fermier de Mrs les Moines, décimateurs pour les deux tiers

des grosses dixmes, n'est jamais en raison double avec la récolte du Curé. En voulez-vous une preuve particulière ? Je vous la donnerai avec plaisir. Il y a deux ans, j'étois au Presbytere. Je vois arriver un jeune homme avec un cheval, il l'attache & vient déjeûner avec les domestiques ; je lui demande ce qui l'amene ; il me répond *c'est mon pere qui m'envoie, il m'a dit, écoute, Jacques, nous n'avons pas besoin de notre cheval pendant ces deux jours. Va-t-en aider à ramasser le grain de M. le Curé. Mon jeune homme part & revient. Comme il faisoit mieux claquer son fouet que les autres dixmeurs, je le distinguois. Après un voyage qui n'avoit pas été long, je lui demande d'où il vient ; d'ici près, me dit-il, & m'indique la piece de terre. Je la connois ; elle n'est pas grande, lui dis-je, vous ne devez pas y avoir trouvé plus de dix ou douze gerbes. C'est vrai, reprit-il, mais le maître étoit là, il m'a vu partir avec une demi-somme, il m'a dit, prends ta charge, je dixmerai à la neuvieme gerbe.*

Pendant une semaine de mauvais temps, on n'avoit pu ramasser aucuns grains. Le

Samedi fut favorable. Sur le soir arrivent au Presbytere vin t-cinq ou trente chevaux chargés de gerbes. C'étoit les fermiers de tous les hameaux qui envoioient leur dixme. Un viellard estropié, qui attendoit l'aumône à la porte, dit à ses camarades, en se frottant les mains : *Vla de quoi pour notre hiver.*

J'oubliois un trait qui ne mérite pas d'être oublié. Si on suivoit l'ordre des dates, il ne seroit pas ici à sa place ; n'importe, la place n'y fait rien.

Quelques habitans de Briquebec étoient venus à Paris, & me firent visite. Après m'avoir chanté les louanges du Curé, après m'avoir parlé de ses aumônes, ils m'exhorterent à lui dire deux mots sur le peu de soin qu'il prenoit de lui-même, à l'exhorter à se donner quelques habits, à se faire servir, à se meubler, à se nourrir autrement qu'avec du pain d'orge & du lard. J'écris au Curé en ces termes : » Nous étions » convenus, mon ami, quand vous par- » tîtes de Paris, que vous feriez l'aumône » à tous les pauvres. Vous me tenez pa- » role pour le plus grand nombre ; mais

» il y en a un que vous laissez manquer
 » de tout, celui-là c'est vous, je vous le
 » recommande «. Ensuite j'entrai dans le
 détail. Voici ce qui me fut répondu. J'ai
 la Lettre sous les yeux, je vais transcrire;
 vous ne ferez pas fâché de voir comment
 écrit cet homme singulier.

» J'ai été élevé dans des sabots, on m'a
 » fait Prêtre par charité; parce qu'il s'est
 » trouvé un ami comme on n'en voit guere,
 » qui m'a mis un brevet à la main, faut-il
 » que j'oublie ma chaumiere, & que je fasse
 » l'insolent aux dépens des pauvres? Je
 » ne peux pas acheter une soutane que je
 » n'en fasse mourir de faim au moins cin-
 » quante «.

Que voulez-vous, M. . . , qu'on réplique à
 un homme qui donne d'aussi bonnes rai-
 sons pour rester dans la misere? On le laisse
 faire, on l'admire; mais on ne se hâte pas
 de l'imiter.

Peu d'hommes auroient le courage d'a-
 vouer aussi franchement leur ancienne pau-
 vreté. Si jamais le bon Curé vient à savoir
 que j'ai communiqué sa lettre il me gron-

vera ; mais ce fera plutôt sa modestie que son amour - propre qui pourra murmurer. Qu'il me gronde , s'il veut. Ce n'est pas que je veux louer , ce sont ses pareils que je veux édifier.

A présent , M. . . , voulez - vous savoir comment se conduit avec les autres un homme si sévère à soi-même , & comment se scandalise un homme qui craint tant de scandaliser ? Un trait va vous faire connoître que son cœur s'ouvre plus facilement à la commisération , que son ame au scandale. (Ne vous étonnez point de trouver souvent dans cette Lettre une autre main que la mienne. J'ai dans mon porte - feuille toutes les anecdotes que j'ai pu recueillir sur le compte du Curé à mesure que j'en ai été le témoin. Je les donne à transcrire ; & pendant que mon ami écrit , je vais jeter l'œil sur tout ce qui se prépare pour la fête.

Hier (ceci est écrit en 1774) pendant le dîné , le valet du Curé est entré , & a dit à son maître : » M. le Curé , il y a là » cette vieille femme qui demeure à . . .

» elle demandé pour une fille qui est ve-
 » nue à sa porte. La fille souffroit, elle
 » l'a fait entrer ; & puis la fille , celle-là
 » qui . . . & puis la fille est accouchée de
 » deux enfans. Il n'y a rien dans la mai-
 » son. — Et bien , la Forêt , a dit le Curé ,
 » il faut y aller & porter du cidre , du
 » bouillon & tout ce qu'il faut «. Là-
 dessus , quelques zélés qui dînoient avec
 nous ont repris aigrement. » Vous entendez
 » bien , la Forêt , il ne faut pas manquer
 » de porter , du cidre , du bouillon & tout
 » ce qu'il faut ; ne manquez pas de faire
 » tout ce que dit M. le Curé , il favorise
 » le libertinage , comme vous voyez. —
 » Allez toujours , la Forêt , a dit le Curé «.
 L'ironie , la gloze ont continué , ce refrain
 revenoit souvent , » M. le Curé favorise
 » le libertinage «. Le Curé , qui man-
 geoit son pain d'orge en silence , l'a rompu
 à la fin , & a dit : » Mais les deux enfans
 » qui viennent de naître ne sont pas li-
 » bertins eux «.

Nos dévots auroient dû être atterrés par
 cette réponse : ils n'en sont devenus que
 plus hargneux, L'humeur a remplacé les rai-

sons. Le Curé s'en est ennuyé , & leur a dit sans s'émouvoir : » Je ne donnerai rien » si cela vous fâche tant ; mais c'est à une » condition , c'est que vous prendrez les » deux enfans , & que vous les jetterez à » la riviere ; allez vous y en «. Alors plus de réplique.

Avant hier , M. . . , vous avez fait présent de quelques chemises à un pauvre vieillard infirme qui s'écorchoit dans son lit faute de linge. Recevez les remerciemens de sa fille ; je ne les ai acceptés que pour vous les faire passer. Votre bonne action en a produit une autre. C'est l'ordinaire ; la bienfaisance est une graine qu'il ne faut que semer , & qui produit au centuple. Mon Curé , que je croyois doux ; s'est montré brusque ; il a grondé cette fille qui se répandoit en actions de graces. » Vous voilà bien avancée , lui a - t - il » dit , avec vos chemises ; empêcheront-elles votre pere d'être écrasé sous sa chaumiere ? Les solives ne tiennent plus à rien ; je n'y veux plus entrer toujours : » — Ah ! M. le Curé , vous y pouvez » venir hardiment , les solives sont ap-

- » puyées sur la barre du lit. — Bel appui !
 » Allez-vous-en , laissez nous en repos «.
 » Allez-vous-en , louez une autre maison ,
 » mettez-y votre pere , je la paierai.

Voilà la premiere fois que j'aie vu mon bienfaisant devenir bourru , & c'est - là l'homme qui n'avoit ni veste , ni . . . Pour sa peine il faudra lui donner une soutanne , aussi bien celle qu'il a est d'étamine ; elle a déjà duré dix-huit mois , elle trop usée pour l'hiver qui vient. L'hiver dernier elle a eu fort à faire de garantir son maître de la gelée.

Si par hasard vous ne trouviez pas assez longue cette Lettre qui m'a demandé bien du temps ; si vous ne vous ennuyez pas de lire lorsque je suis las d'écrire ; je trouve moyen de joindre au Paquet une Lettre écrite il y a quelque temps. Elle étoit adressée à l'un de nos oisifs de Province , à l'un de ces gens qui cherchent les fêtes de Paroisses , parce qu'on y tient table jusqu'au soir , parce qu'ils brillent dans la conversation au moyen de la coutume de Normandie qu'ils ont étudiée , & de la gazette qu'ils commentent à tort & à travers. Cet
 homme ,

homme , que je trouvai dans une bonne maison , exerçoit sa lourde faconde contre mon Curé. Je voulus répondre ; mais le moyen avec gens qui parlent toujours , & ne s'interrompent que pour rire aux éclats de ce qu'ils ont dit & de ce qu'ils vont dire ? Quand j'eus quitté la maison , je fis cette Lettre ; & , par réflexion , je ne l'envoyai point. Vous me pardonnerez d'avoir effacé l'adresse.

Je suis , &c.

Valognes le 15 Septembre 1774.

SAVEZ-VOUS bien , Monsieur , qu'en blâmant mon Curé vous faites son éloge aux dépens du vôtre ? Vous lui accordez des mœurs, de la capacité, du zele. A ces égards vous lui rendez justice , & faites honneur à votre discernement. Mais vous lorsque lui reprochez de porter la charité si loin qu'il ne lui reste pas de quoi bien recevoir les honnêtes gens , qu'il n'a plus le moyen de leur servir des repas à prétention , ni enfin de faire

E

ce que vous appelez faire les honneurs de sa Cure ; vous lui donnez une réputation dont je suis jaloux pour lui , & vous risquez d'en prendre une dont je ne serois jaloux ni pour vous , ni pour moi.

Raisonnons ensemble , Monsieur , je tâcherai de rectifier votre jugement , & de vous faire revenir d'une erreur peu honorable pour vous.

Il est plus de pauvres réellement pauvres que de vos prétendus honnêtes gens. Les premiers sont plus faciles à discerner , plus aisés à nourrir que les seconds. Ce qu'il faudroit pour régaler votre honnête homme qui a son dîner chez soi , suffiroit pour substantier cinquante indigens qui n'ont rien chez eux. Que diriez-vous , Monsieur , d'un pere de famille qui , pour donner un grand repas à son Seigneur , feroit jeûner quatre jours ses enfans ? Vous l'appelleriez pere dur , injuste , &c. & vous auriez raison. Et bien , sachez qu'un Curé a tous les indigens pour enfans. L'aumône est de devoir pour tous les riches , & de devoir très-rigoureux pour un Curé. Ce qu'il prend au-delà de son nécessaire sur les revenus de son

bénéfice, il le dérobe aux pauvres. Il n'est que l'administrateur de leur revenu. L'administrateur doit être nourri. Il est coupable s'il dissipe ou thésaurise.

Vous me faites aussi des reproches à moi qui n'ai pas l'honneur d'être Curé. Vous me blâmez d'avoir procuré un bénéfice tel que celui de à un homme pour qui un revenu de 500 liv. auroit été suffisant. Apprenez, Monsieur, que c'est précisément parce que 500 livres suffisoient à ce bon Prêtre, qu'il a été nommé à sa Cure. Il ne l'auroit pas eue, s'il lui avoit fallu la totalité du revenu pour vivre. On l'en auroit jugé indigne. On lui a donné 500 livres pour ses alimens, & le reste aux malheureux. Il trouve encore sa portion trop forte. Il la restraint en vivant de pain d'orge & de légumes. Il augmente par sa frugalité la portion destinée à l'aumône.

Je fais que vos oisifs de Province, qui passent leurs matinées à lire la Gazette, & le reste du jour à s'enivrer, ne conviendront pas des principes que j'avance. Peu m'importe. Peu importe à mon digne Curé. Il aura l'approbation des gens de bien; il

se passera de l'éloge des autres. Il faut une vocation toute particuliere pour tenir table fix heures par jour. Il ne l'a pas. Quand il s'est rassasié de son pain noir, il se leve & fait l'aumône. Il s'en porte mieux. Ceux qu'il assiste s'en portent mieux aussi.

Comme son exemple ne fera pas généralement imité, vos honnêtes gens trouveront meilleure compagnie que la sienne; qu'ils la fréquentent. Il n'en fera point jaloux.

Les bons laboureurs qui mettent gratuitement en valeur le coin de terre des pauvres, & qui lui aident ainsi à les faire subsister, ne refuseront pas de s'asseoir à sa table. S'ils n'en sortent pas ivres, au moins en sortiront-ils rassasiés, & bien édifiés de sa frugalité. Ils ne pourront plus murmurer de celle que leur état leur impose. Vos Messieurs n'iront pas s'abaisser jusqu'à se mêler avec des paysans. Tant mieux. Ils ne feroient là que comme ces herbes stériles qui amaigrissent la terre, & étouffent le grain d'un champ, & d'un champ destiné à nourrir ceux qui n'en ont point.

Jusqu'à la soutane du Curé excite votre

courroux. A ce compte vous pourriez rail-
 ler un régiment qui rapporte son drapeau
 criblé de coups de fusil. Allons ensemble à
 Briquebec, vous verrez au Presbytere un
 vieillard de quatre-vingt ans, qui dévide
 du fil dans la cuisine, une fille âgée qui
 fait aller un rouet, une autre si vieille que
 personne ne fait plus son âge, & qui a pour
 emploi d'écarter les bestiaux de la grange;
 & avant tout cela la mere du Curé âgée
 de soixante-quinze ans, aussi mal vêtue que
 les indigens qu'elle assiste. Le Curé fait
 bien que ses parens sont les premiers pau-
 vres; aussi sa mere & sa soeur ne sont que
 cela.

Quand vous aurez été témoin pendant
 vingt-quatre heures de ce qui se passe au
 Presbytere, si vous n'en partez pas atten-
 dri, nous ne ferons pas route ensemble.
 Si, au contraire, il vous échappe quelques
 larmes, je vous détaillerai l'usage que fait
 de ses revenus le charitable Curé. Vous con-
 viendrez alors que de bonnes œuvres valent
 mieux que de bons repas, & que la bien-
 faisance est préférable à la gourmandise.

LETTRE HUITIÈME.

Briquebec, le Jeudi 26 Septembre.

Nos futures Rosieres vont avoir leur tour. C'est elles que je dois vous faire connoître pour remplir vos desirs. Il sera encore question du Curé; c'est à lui que j'ai dû le plaisir de les voir pour la premiere fois. Vous ne ferez pas fâché de le retrouver ce bon Curé.

Il y a trois ans, dès le second jour de mon arrivée à Briquebec, j'eus avec le Curé une conversation suivie sur l'aumône. Nous étions bien d'accord sur les mendiants de profession, que la paresse amene aux portes. Nous aurions bien voulu trouver le moyen de les supprimer, en leur offrant de l'ouvrage. Ce moyen est au dessus des forces du Curé. Nous convînmes qu'au moins il porteroit des secours aux pauvres honnêtes, & nous jugeâmes qu'une vache pourroit bien soulager chacune de ces familles honnêtes qui se débattent contre la mendicité. Le Curé n'avoit point d'argent, il en emprunte, achete quatre vaches, me

charge de les distribuer. Afin de m'éclairer, le Curé invite le Dimanche suivant douze des principaux laboureurs de la Paroisse, les mêmes qui avoient à sa réquisitionensemencé les coins de terre des pauvres. Une circonstance qu'il ne faut pas oublier (quoiqu'elle soit étrangere à mon objet actuel) c'est que quand le Curé demanda leurs mémoires, ils ne répéterent que le prix de la semence. Quand il parla du labourage, un répondit pour tous : » Cela s'est fait à nos » momens perdus; il est bien juste que nous » vous aidions, M. le Curé «. Après les avoir bien remerciés, le Curé leur parla des vaches qu'il vouloit donner aux pauvres honteux, & les pria de nous éclairer sur le choix. Leur délibération dura longtemps, & le résultat fut que l'affaire étoit délicate, & intéressoit la conscience, & qu'ils demandoient un délai pour faire leurs informations; mais une décision qu'ils ne firent pas attendre, c'est qu'il falloit prêter les vaches au lieu de les donner : » En les » donnant, dirent-ils, vous ferez augmen- » ter à la taille ceux qui les auront, & puis » on les saisira pour dettes, & puis on les

» vendra ». Nous comprîmes cela.

Robert Hamel , l'un de ces fermiers ; plus sûr de son fait que les autres , me prit en particulier avec un de Mrs les Prêtres , & me dit : » Si vous voulez venir dans notre » canton , M. de la Fieffe que voilà , vous » y conduira chez un vieux paralytique ; » vous y trouverez peut-être la place d'une » de vos vaches «.

Le lendemain matin je me laisse conduire par ce digne Prêtre. Nous arrivons dans un hameau écarté ; on me fait entrer dans ce qu'on veut bien appeller une maison. La fenêtre est bouchée avec une botte de foin, dans un coin est une maniere de coffre , ce coffre rempli de paille , sert de lit à un homme (ce furent les gémissemens entrecoupés qui m'apprirent qu'il y avoit là un homme ; je ne l'aurois pas deviné) : » Je viens de la part de M. le Curé , dis- » je à une fille qui nous vouloit donner » des chaïses , pour voir M. votre pere & » vous ; montrez-le moi , s'il vous plaît «. Elle répète au vieillard d'un ton plus élevé : » Mon pere , c'est un Monsieur qui vient » de la part de M. le Curé «. Et en même

tems elle relève un bonnet qui lui couvrait les yeux, & presque tout le visage. Je la prie aussi-tôt de lui cacher les yeux, ils étoient rouges, & je vis que la lumière l'incommodoit. Le vieillard parla; mais je n'entendis point ce qu'il disoit. C'est avec la fille que je cause. Je lui demande à voir son pain; elle rougit, est décontenancée, & me dit : » Je vous fais bien excuse; mais » mon pere a mangé le dernier morceau » hier au soir. (Elle croyoit apparemment » que je lui demandois de son pain). — Vous » n'avez donc point de pain ? — Demain » on cuira, & nous en aurons. — Et comment ferez-vous aujourd'hui ? — J'ai de » la farine de sarrazin, j'en vais faire de la » bouillie. — Vous avez donc une vache ? » — Non. — Mais la bouillie est-elle bonne » avec de l'eau ? — Quand elle est froide » je la fais griller pour mon pere, il l'aime » assez ». En examinant tout, je vois un chaudron sur le lit : je demande pourquoi il est là; on me répond que c'est qu'il pleut; en effet il pleuvoit, & l'eau tomboit sur les pieds du lit. Dans un cellier qui ouvreroit dans la maison s'il avoit une porte,

je vois un tonneau tout défoncé, les douves écartées. » Est - ce dans cette futaille » qu'est votre boisson ? « Ah ! M. . . . , combien j'eus à me reprocher cette question ! Elle mortifia la malheureuse fille. Qu'il est difficile de causer avec des infortunés vertueux sans les offenser ! J'aimerois autant avoir à retourner dans leur lit des gens ulcérés par tout le corps. La fille se remit pourtant, & me dit qu'elle avoit eu dans cette futaille du petit cidre que Robert Hamel avoit donné, que les cercles avoient fauté, parce que la pluie en coulant le long du mur les avoit pourris ; mais qu'il y avoit tout auprès de la maison de l'eau très-bonne à boire. Je passe dans le jardin pour examiner la couverture de la maison (couverture de chaume, bien entendu) je vois qu'elle a besoin d'une grande réparation. Je me fais montrer les limites du jardin, (il tiendrait dans votre chambre à coucher). Il est bien cultivé. Je demande si c'est-là toute la terre ; on en a encore une petite piece qui est louée onze francs. Je demande combien il y a que le pere garde le lit ; on ne peut pas me le dire au juste. (J'ai su

depuis qu'il y a dix-huit ans). Je demande à la fille si elle est toute seule d'enfans ; elle me dit qu'elle a une sœur. » — Est-ce » qu'elle ne vous aide pas , lui dis - je , à » soigner votre pere ? — Ah ! mon Dieu, » si fait , elle est en service pour le nourrir. » Moi, je le soigne. L'année qui vient, elle » viendra le soigner , & ce fera mon tour » de servir «.

Nous rentrâmes dans la maison ; je fis des excuses au pere & à la fille de toutes mes questions. Je leur dis que ce n'étoit pas la curiosité qui m'avoit amené ; mais que j'avois été envoyé par M. le Curé qui vouloit leur donner une vache , & de la paille pour la nourrir l'hiver ; qu'il seroit raccommoder & remplir leur tonneau ; qu'il seroit couvrir la maison , & que toutes les semaines il enverroit du pain blanc au bon homme. Je ne me souviens pas bien si j'annonçai du lard ; mais ils en eurent. J'avois parlé haut , le vieillard m'avoit entendu ; il éleva ses deux bras. La fille baissa les yeux & pleura : je pleurois aussi.

Voilà, M..., le récit exact de ma premiere entrevue avec le pere & la fille. Je vous prie

d'en certifier la vérité à Madame votre sœur; Avertissez-la de ma part que je fais punir les incrédules sur cet article. J'en ai trouvé un. Il lui en a coûté son argent pour être convaincu; mais il l'a bien été. Il faut que je vous raconte ce fait, il tient à l'histoire de nos deux Rosieres.

Vous vous rappelez bien, M. . . , le conte que j'ai fait en vers sur le Curé & les deux filles; vous vous le rappelez, puisque c'est ce conte qui vous a donné le desir de les faire couronner. (Le même conte, l'année dernière, émeut une compagnie d'hommes. Ils me jetterent dans mon chapeau cinq louis qui ont servi au vieillard & à la fille à passer l'hiver). Et bien, M. . . , il y a quinze mois, étant à Montebourg, chez Mgr l'Evêque de Coutances, je lus ce conte. M. l'Abbé du Perron, Grand Vicaire, voulut révoquer en doute, non pas la vertu des deux filles; mais la naïveté, la simplicité des réponses que j'avois rapportées. J'eus beau lui dire que de pareilles réponses ne pouvoient s'imaginer; qu'elles n'auroient jamais sorti de ma tête, si elles n'étoient sorties du cœur de la fille, il persista: jous

pris pour aller ensemble chez le vieillard. Convenu entre nous que M. le Grand Vicaire ne parlera point. Gageure de ma part que la fille nous dira des mots de sentiment que nous n'aurions jamais pu imaginer.

Le projet s'exécute; un Prêtre nous conduit. Quatre hommes à cheval descendent à la porte du vieillard. La fille sort; elle me reconnoît, & n'a plus peur. Après les complimens d'usage, j'examine le toit de la maison. » M. le Curé, me dit la fille, » l'a fait couvrir comme vous l'aviez dit. » Et la vache? — La voilà, elle se porte » bien. — Et le tonneau? — M. le Curé » l'a fait relier, & l'a fait remplir de petit » cidre. — Et cette autre petite futaille que » voilà? — Elle est pleine de gros cidre » celle-là, c'est M. le Curé qui l'a donné » pour mon pere. Je n'en bois pas. — Votre » pere n'est pas dans son lit, où est-il donc? » — Dans le jardin. — Comment! il se » leve! — Il est mieux nourri, cela fait » qu'il est plus fort. — Et comment le nour- » rissez-vous? — Depuis que j'ai du lait, » je lui fais de la bouillie le matin; à midi » je lui donne du pain blanc que M. le Curé

» envoie ; au soir je lui fais de la soupe ;
 » — Avec quoi la soupe ? — Avec du beure ;
 » la vache en donne quatre livres la se-
 » maine , mon pere en mange une , je vends
 » les trois autres pour m'acheter du pain.
 » — Pourquoi ne pas faire par fois la soupe
 » avec du lard ? — Il y a plus de deux ans
 » qu'il n'en est entré une livre chez nous.
 » — Il faudroit au moins avoir des poules ,
 » des œufs feroient plaisir au vieillard. — J'en
 » avois gardé deux cet hiver pour cela ; mais
 » le rhume prit à mon pere , & j'en fis du
 » bouillon. — Il ne faut pas que vous y
 » perdiez ; venez demain chez M. le Curé ,
 » il a des poules dans sa cour , vous en pren-
 » drez quatre au lieu de vos deux. — Bien obli-
 » gée , je n'en veux pas. — Ne craignez
 » rien ; venez , il vous les donnera de bon
 » cœur. — Je le fais bien , mais je n'en
 » veux pas. — Pourquoi ? — C'est qu'elles
 » iroient dans le jardin des voisins « .

Vous jugez bien , M. . . , que je ne
 laissai pas tomber cette réponse , pour l'in-
 culquer à mon incrédule , je la répète :
 » Puisque des poules incommoderoient vos
 » voisins , vous avez raison , ils ne faut pas

» avoir de poules, car il ne faut pas in-
 » commodér les voisins; mais un cochon
 » ne fera pas de tort aux voisins, vous l'éle-
 » verez dans l'étable, vous avez du gros lait,
 » M. le Curé donnera du son, des criblures,
 » vous en engraisferez votre cochon, vous
 » le tuerez, & vous aurez du lard. — C'est
 » trop cher un cochon. — Et combien
 » coûteroit-il? — Au moins sept ou huit
 » francs. — N'importe, vous en aurez un,
 » je le veux; je reviendrai le mois de Sep-
 » tembre, & je ne partirai pas que vous
 » n'en ayez un. — Vous reviendrez donc
 » ce mois de Septembre? — Oui. — Vous
 » ne me trouverez plus, ce fera ma fœur:
 » à la Ste Anne elle va revenir, & moi
 » je m'en mettrai en condition. — Combien
 » gagne votre fœur? — Cette année 40
 » liv. — Combien espérez-vous gagner?
 » — D'ordinaire je me loue 36 liv. Je ne
 » peux pas travailler aux gros ouvrages auffi
 » bien que ma fœur. — Mais votre fœur
 » me donne de l'inquiétude. — D'où vient?
 » — C'est que je ne la connois pas; c'est que
 » je vois votre pere tenu proprement, il a
 » du linge blanc, (Pendant cette conver-

fation nous nous étions rapprochés du vieillard , nous avons causé avec lui , & puis nous l'avions quitté pour ne point interrompre sa lecture , lecture sans lunettes ; quatre-vingt-dix ans). » Votre sœur en aura-t-elle soin comme vous ? — Bien mieux , elle est la plus forte «. Je regardai mon Grand-Vicaire, ses yeux étoient mouillés ; il paya le cochon , & au-delà. Ah ! M. . . , le cœur parle bien mieux que l'esprit ; mais une singularité qui vous étonnera , c'est qu'à trente lieues de Briquebec , la même réponse m'ait été faite par la première Rosière de Canon. (Voyez la Relation de l'année dernière). Le sentiment n'a donc qu'un langage , comme la nature n'a qu'une marche.

Je suis , &c.



LETTRE

LETTRE NEUVIÈME.

Briquebec, le Vendredi 27 Septembre.

QUE de jouissances, M..., vous me procurez ! Le plaisir, la satisfaction, le bonheur m'environnent, m'enveloppent, me pénètrent. A tout instant mon ame reçoit les plus douces émotions. Il est bien juste que je vous les fasse partager. Mais est-il possible ? Non. Les scènes qui se passent sous mes yeux perdront tout à être écrites.

J'arrive de chez le vieillard. Nous avons planté un Mai à sa porte. Six bœufs hautoient en traînant ce bel arbre. Vingt personnes ont eu de la peine à le dresser. Pendant cette opération nous avons placé le vieillard dans un fauteuil sur le pas de sa porte. Ce spectacle l'a attendri, il a pleuré, & nous a dit des choses fort douces. C'est Bernard le Tellier, cousin des deux filles, qui a fourni l'arbre, & l'a transporté. Ce sont tous les parens qui aidoient à le planter. Peres, meres, garçons & filles, vieillards, tout travailloit suivant sa force,

Des cris de joie annonçoient tous les mouvemens du Mai, deux couronnes paralleles décoroient sa cime. Cet article ne vous coûte pas un fol. Tous ont tenu à honneur d'avoir mis la main à l'ouvrage. Ces preuves de respect & d'amitié, données à la vertu indigente, ne sont pas suspectes de flatteries. Je m'applaudis bien de n'avoir pas fait usage du droit qui m'avoit été donné de prendre un Mai dans les bois de la seigneurie. J'aurois dérobé à de bonnes gens le plaisir de rendre hommage à la vertu, & de faire une bonne action. Il faut bien s'en garder; ce n'est pas toujours le raisonnement qui rend les hommes bienfaisans, souvent c'est l'habitude. On n'a jamais un plus grand desir d'être charitable que quand on vient d'exercer la charité. Tenez, ne faisons ni plus ni moins d'honneur à la nature humaine qu'elle n'en mérite; jugeons-la sans prévention, nous verrons que les vertus & les vices s'acquerrent de la même maniere.

La premiere fois qu'un homme entre au cabaret, il n'est pas ivrogne. Il boit, s'altere, & le devient. Il en est de même de la

bienfaisance. Quand une fois on a trempé les levres dans sa coupe, la liqueur paroît si douce, qu'on ne veut plus la quitter. Quel dommage que les gens qui se lassent de toutes les jouissances n'essaient pas de celle-là ! Jamais la satiété, le dégoût ne la suivent. D'ailleurs elle n'est pas ruineuse; des remords coûtent bien plus d'argent, que les bénédictions de toute une famille qu'on tire de la misère.

Que n'avez-vous pu entendre une conversation que j'ai eue avec notre vieillard tandis qu'on étoit à couper le Mai ! elle a duré long-temps, & ne m'a pas ennuyé.

Je l'ai trouvé assis au soleil dans son jardin, ses deux béquilles à côté de lui à terre, un livre de prières & l'ancien testament sur ses genoux, un chapelet passé à son poignet, une guêtre à l'une de ses jambes, un bas à l'autre; la bible étoit ouverte au livre de Job; elle a fourni matière à notre conversation. Le vieillard la fait presque par cœur. » Je la lis toujours, » m'a-t-il dit, parce qu'elle me console » toujours. On m'avoit donné l'année » passée un autre livre dont l'écriture étoit

» plus grosse ; mais il ne me plaisoit pas
» tant , je l'ai rendu. — Mais , puisque vous
» savez lire , à quoi vous fert le chapelet ?
» C'est que quand j'ai lu un bout de temps ,
» mes yeux s'emplissent d'eau , alors je fais
» rebuler le chapelet. — Combien y a-t-il
» que vous avez perdu votre femme ?
» — Trente-six ans. — Quel âge avoient
» alors vos enfans ? — Nannette , la plus
» jeune avoit dix-huit mois , Marguerite avoit
» trois ans , & l'aînée avoit cinq ans. — Com-
» ment avez vous fait pour élever ces trois
» enfans ? — J'ai eu bien de la peine.
» — Vous ne les avez point mis à l'hô-
» pital , vous ne les avez point envoyés
» mendier ? — Non , jamais ; nos voisins
» me le conseilloient pourtant : ceux pour
» qui je travaillois me disoient : Mais Guil-
» laume le Tellier , comment veux-tu éle-
» ver trois enfans avec huit sols que tu
» gagnes par jour ? Mets-les à l'hôpital ,
» mets - les à l'hôpital. Et bien , je les y
» mettrai , leur disois-je ; & puis , en reve-
» nant chez nous , je me disois le long
» du chemin : Je m'en vais donc mettre
» mes filles à l'hôpital. Quand j'entrois

» à la maison , ces pauvres enfans se jet-
 » toient à moi , & me demandoient ce
 « que j'avois à pleurer. Moi, je m'asseyois,
 » je les prenois sur mes genoux , je les
 » baisois , & puis je me disois : Et bien,
 » laquelle est-ce que tu y mettras , la pre-
 » mière ? Je ne les y ai pas mises.

Nous avons ensuite causé de ses infirmités. Il n'a pas besoin de parler de son asthme, sa respiration fréquente & gémissante l'annonce assez. Sa retention d'urine est ce qui l'afflige le plus , » parce que , dit-il ,
 » c'est cette maladie-là qui fait relever ma
 » fille sept ou huit fois chaque nuit , sur-
 » tout pendant l'hiver. Il faut aussi qu'elle
 » se relève pour faire chauffer un caillou,
 » & le mettre à mes pieds , & puis pour le
 » reculer quand il me brûle , & puis pour
 » le rapprocher quand je me refroidis. Oh!
 » je lui donne bien de la peine «. Il m'a
 montré sa jambe malade (c'est celle qui
 est couverte d'une guêtre). Cette jambe
 n'est qu'un ulcère ; une eau brûlante en
 coule , & remplit le foulard. Les membres
 paralysés ne font point de douleur , si ce
 n'est dans les changemens de temps , & aux

endroits où les os ont été brisés ; mais beaucoup l'ont été. Jadis une charette lui passa tout le long du bras , lui en écrasa les os & ceux de la main , & lui emporta un morceau de la joue. Un autre accident lui a rompu les côtes , &c.

S'il me contoit froidement ses maux , je ne les écoutois pas sans émotion. » Je » suis bien fâché , bon vieillard , lui ai-je » dit , de ne pouvoir vous soulager , je n'y » entends rien ; mais si vous voulez , je » vous amenerai un Médecin. — Je n'en » veux point , je suis trop vieux ; & puis » c'est Dieu qui m'a envoyé tous ces maux- » là ; s'il veut me les ôter , il le fera bien » sans Médecin. — Mais Dieu ne défend » pas qu'on se serve des Médecins ; ils » ordonneront des remedes , Dieu y donnera sa bénédiction. — J'entends bien , » mais , si Dieu vouloit me guérir , il » le feroit bien tout seul. Quand il a » voulu que je ne fusse plus pauvre , n'a-t-il » pas bien su vous envoyer chez nous ?

Et bien , M. . . , ces derniers mots du vieillard ne valent - ils pas mieux que tout ce que vous avez donné , & que toute la peine que j'ai prise ?

Quand vous lirez cet article à vos enfans , examinez l'impression qu'il fera sur eux. S'ils s'attendrissent , embrassez - les ; c'est signe qu'ils seront dignes de vous. Pendant que j'en suis à parler de vos enfans, je vous ferai part d'une réflexion que j'ai faite il y a déjà du temps. Je vois que pour cultiver leur mémoire vous leur faites apprendre tous les jours des morceaux des meilleurs Auteurs: mais je vois que vous ne cultivez pas également leur inclination à la bienfaisance. A cet égard vous comptez trop sur leur naturel & sur votre exemple. L'un & l'autre sont bons ; mais , M. . . , des actions de bienfaisance , faites par eux-mêmes , vaudroient mieux encore. J'en suis si persuadé , que , si jamais j'étois Curé , (ce qui pourroit bien arriver , car il m'en prend envie toutes les fois que je vois agir mon Curé de Briquebec) je ne me contenterois pas de prêcher la bienfaisance aux enfans , en leur faisant le Catéchisme ; je ferois plus : après l'instruction , je leur mettrois chacun un panier à la main ; nous nous en irons tous ensemble en chantant un cantique sur la bienfaisance , peut-être

y joindrois-je une vielle qui répéteroit l'air ; & tout en chantant nous ramasserions les pierres des champs ; puis nous les porterions dans les ornieres du chemin ; ensuite on s'en reviendroit faire la collation au Presbytere, & je chargerois mes petits ouvriers de distribuer aux pauvres tout le pain que j'aurois à donner. Celui qui m'auroit le mieux contenté, celui-là je le chargerois de porter du bouillon à quelque malade. Celui que je voudrois punir, point de panier.

Soyez sûr M. . . ., qu'une pépiniere d'hommes ainsi cultivée pendant dix ans, donneroit de bons fruits pendant un siecle. Une génération instruiroit l'autre. Il n'y a guere que les Curés qui puissent faire cet essai en grand ; mais vous, faites - le en petit , & vous m'en direz des nouvelles.



DIXIÈME LETTRE.

Samedi 28 au soir.

A mesure que le terme de la fête approche, le mouvement augmente, les scènes se multiplient, & deviennent plus touchantes. Depuis midi toutes les cloches font grand bruit. On nous apporte la dépouille de tous les jardins. Une Dame respectable (Madame de la Ferté-Costard) envoie sa fille sous la conduite d'une femme de chambre, & l'escorte de deux Messieurs, afin qu'elle soit témoin de la fête. Cette compagnie arrive de dix lieues en même temps que le vieillard entre au Presbytere. Quatre hommes se sont relayés pour l'apporter. Ils sont tout glorieux de cet emploi. Le premier Vicaire s'empresse de lui céder son appartement. La fille qui le sert passera la nuit près de lui sur une chaise. C'est je crois ainsi qu'on faisoit la veillée lorsqu'on devoit être armé Chevalier. La gaieté de l'ame se lit sur tous les visages, à commencer par le bonhomme. Il a le

petit mot pour rire. Lorsque je lui ai demandé si le voyage ne l'avoit point fatigué, il a entendu la plaisanterie, & m'a dit, » je ne suis point las du tout ; je suis pour- » tant venu assez rondement. Pendant que je m'occupois autour du bonhomme pour lui faire apporter à souper, pour faire arranger son lit, &c. Robert Hamel est entré (c'est le fermier qui l'a toujours assisté) : » Ecoute, Robert, a dit le vieillard, au- » trefois tu étois mon nourricier tout seul, » en voilà encore un «. J'ai assez aimé que le vieillard tutoyât son bienfaiteur en le nommant nourricier ; c'est montrer de la reconnoissance sans bassesse ; ce mot fait honneur à tous deux, il prouve que l'un fait donner sans orgueil, & l'autre recevoir sans s'avilir.

Pendant que nous étions en gaieté, j'ai demandé au vieillard s'il n'avoit point de plaintes à faire de ses deux servantes. » Oh » non, a-t-il répondu, elles sont assez » bonnes servantes ; mais il faut que je ne » sois pas trop bon maître, car je ne peux » pas garder la même deux ans de suite. » Il est vrai que celle qui me quitte s'en

» repent , & revient demander sa condi-
» tion «. Je vous quitte , M. . . , pour
aller faire répéter à des Musiciens qui nous
sont arrivés de Valognes , les Motets que
nous devons exécuter demain. Le soleil
se couche bien , & nous promet du beau
temps.

Je suis , &c.



ONZIÈME LETTRE.

Dimanche 29, après la Fête.

LE soleil a tenu parole, M. . . , nous avons eu la plus belle journée. Toutes les minutes ont été employées au profit de la vertu. Suivez pas à pas toute la cérémonie que je vais tâcher de vous montrer. Vous vous verrez faisant toujours le principal personnage. Je n'ai été que votre représentant : ainsi, en lisant cette Lettre, oubliez que c'est moi qui parle ; imaginez que c'est vous.

Sur les neuf heures & demie du matin, on s'est mis en marche pour aller chercher les deux filles & leur pere, dans l'appartement du pere. Deux tambours & quelques fusiliers escortoient le drapeau de la bonne fille (drapeau apporté de Canon). Ce drapeau étoit porté par une fille de la famille le Tellier. Six autres filles, aussi de la famille, & toutes vêtues de blanc, le suivoient, & devoient faire le cortège des Rosieres. J'avois l'honneur d'accompagner Mrs les Officiers de la Maîtrise, & le Clergé.

Le vieillard a été porté dans un fauteuil par quatre de ses parens. Madame de Mesnigrand & Mademoiselle de la Ferté-Costard soutenoient les bras du fauteuil. M. de Mesnigrand, Procureur Fiscal, & M. de Baubigny-Mahieu, Capitaine de la Paroisse, donnoient la main aux Rosieres.

Lorsque cette compagnie a été placée sur l'estrade & sous le dais élevés au perron du Presbytere, j'ai expliqué aux paroissiens & aux étrangers qui remplissoient la cour, le sujet, le motif & le but de la fête. M. Blondel, premier Vicaire, a bien voulu leur faire la lecture du certificat donné aux deux soeurs le Tellier, ainsi qu'il suit.



CERTIFICAT
DE LA CONDUITE

des deux sœurs LE TELLIER.

Nous soussignés Curé, Vicaires, Prêtres, Syndic & principaux Habitans de la Paroisse de Bri-quebec, Diocèse de Coutances, Élection de Val-lognes, certifions que Marie-Therese LE TELLIER, âgée de quarante-deux ans, & Anne LE TELLIER, âgée de trente-sept ans, sœurs, natives de cette Paroisse, sont & ont toujours été d'une conduite régulière, de mœurs exemplaires & d'une piété édifiante; qu'elles ont été serviables envers leurs voisins & voisines, que pour soigner & nourrir leur pere paralytique & grabataire depuis dix-huit ans, chaque année l'une d'elles s'est fait servante de basse-cour chez des Fermiers, & a donné ses gages pour substanter son pere, tandis que l'autre sœur restoit auprès de lui pour le servir avec une affection vraiment filiale; que l'année d'après, celle qui avoit été servante revenoit près du pere remplacer sa sœur, qui, à son tour, se mettoit en condition, & donnoit pareillement ce qu'elle pouvoit gagner; laquelle conduite elles continuent de tenir encore actuellement.

Certifions en outre qu'elles ont contenté les maîtres chez qui elles ont servi. Certifions encore

que le Vieillard, actuellement âgé de quatre-vingt-onzeans, a toujours vécu depuis sa jeunesse en homme de bien, qu'il a élevé ses enfans dans les principes de la Religion & de la probité, que cette famille, quoique pauvre, n'a jamais mandié; mais s'est soutenue à force de travail & d'économie; en foi de quoi nous avons signé le présent Certificat, que nous adressons à M. l'Abbé LE MONNIER, qui nous l'a demandé. Fait à Briquebec le premier jour de Septembre mil sept cent soixante-seize. Et sont signés E U S T A C H E, Curé de Briquebec, BEGIN, Ballif, BLONDEL, Vicaire, CAILLET, Prêtre, LAFIEFFE DU BOST, Prêtre, HIRARD, Avocat, DU BOST, Prêtre, CAILLET, Prêtre, POUPEVILLE, Vicaire, LE SEIGNEURIAL, Prêtre, LAMBERT, Avocat.

Certifie en outre que ladite Anne LE TELLIER m'a servi avec toute la fidélité & l'exactitude possible, en foi de quoi j'ai signé le présent Certificat le premier Septembre 1776. *Signé*, DUCHEMIN, Teinturier, NICOLLE, Avocat, LE SEIGNEURIAL DES VALLÉES, Avocat-Fiscal, LE SEIGNEURIAL DE BAUBIGNI, Avocat.

Je certifie en mon particulier que ladite Anne LE TELLIER a servi chez feu ma mere l'espace de trois années, & depuis chez moi, avec toute la fidélité & l'exactitude possible. *Signé*, A. MATHIEU. Sont encore signés E. HAMEL, Robert HAMEL; Jacques LELONG, son beau-fils, atteste que Marie-

Therese LE TELLIER les a servis plusieurs années très-fidèlement. *Signé*, Jacques LELONG, & Robert HAMEL, & Charles CLOSET, Syndic & proposé pour l'année 1776.

Nous soussigné Seigneur & Patron de Canon-les-bonnes-Gens, certifions que la présente copie est conforme à l'original resté en nos mains, pour faire partie du dépôt de la Fête des Bonnes-Gens, conformément à notre délibération du jour d'hier, en faveur des sœurs LE TELLIER y dénommées. A Canon-les-bonnes-Gens, ce seize Septembre mil sept cent soixante-seize. ÉLIE DE BEAUMONT.



PREMIERE SUITE

DE LA

ONZIÈME LETTRE.

APRÈS cette lecture , j'ai marqué aux Paroissiens le regret que j'avois de ce qu'on n'avoit pu faire signer le certificat par tous ceux qui avoient connoissance de la conduite respectable des deux sœurs le Tellier. Je les ai invités à témoigner par leurs applaudissemens s'ils approuvoient le contenu au certificat. Les battemens de mains ont été universels.

Aloꝝ j'ai ajouté : » Puisque le vœu de
» toute la Paroisse est uniforme , je vais ,
» avec bien du plaisir , le satisfaire , en pro-
» cédant à la proclamation & au couronne-
» ment des deux sœurs le Tellier ; mais au-
» paravant il faut qu'on vous donne lecture
» de l'acte de Canon-les-Bonnes-Gens , qui
» les déclare dignes de la couronne & du
» nom de Rosieres «.

M. Blondel a fait lecture de cet acte ainsi qu'il suit.

EXTRAIT DES REGISTRES
DE LA FÊTE
DES BONNES-GENS.

*Du Dimanche quinze Septembre mil sept cent
soixante-seize, jour de la célébration de la Fête.*

C E jour au matin dans le cours de la cérémonie de la distribution des prix, des médailles & autres honneurs aux couronnés de la présente année, M. l'Abbé Le Monnier, Prêtre, Chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris, & Aumônier des Gardes de Monseigneur le Comte d'Artois, frere du Roi, Fils de France, s'est avancé publiquement vers Messieurs les Seigneurs des trois Paroisses réunies, & Messieurs les Electeurs, & leur a exposé qu'une personne qui veut rester inconnue, l'a rendu dépositaire d'une somme de trois cens livres, & a desiré que la conduite de deux sœurs de Briquebec, Paroisse du Diocèse de Coutances, fût soumis au jugement de leur Assemblée, & qu'il leur plût de déclarer, si ces deux filles leur paroîtroient dignes d'être nommées Rosieres, dans le cas où elles auroient eu l'avantage de naître dans l'une des trois Paroisses réunies pour la Fête des Bonnes-Gens; de maniere que, d'après le jugement à porter par eux, elles pussent avoir & re-

devoir les honneurs de Rosiere dans leur Paroisse. Il a exposé les motifs sur lesquels ce jugement peut porter, tels qu'ils sont développés dans le certificat ci-après mentionné, duquel il a fait lecture publique; & il a ajouté que cette personne vouloit en même-temps rendre un hommage public & éclatant à l'institution de la Fête des Bonnes-Gens, en demandant & requérant le susdit jugement; à l'effet de quoi il a laissé sur la table de l'Assemblée ledit certificat. Sur quoi le Seigneur de Canon-les-Bonnes-Gens s'étant levé, & ayant invité les Seigneurs de Vieux-Fumé & de Mésidon & les vingt-un Electeurs des trois Paroisses réunies de délibérer avec lui, ils se sont avancés au milieu de l'estrade où se faisoit la distribution des honneurs, ont relu de nouveau ledit certificat, & après en avoir délibéré, & chacun remis en ses places, il a été prononcé par M. Elie de Beaumont, Seigneur de Canon-les-bonnes-Gens, ainsi qu'il suit. » Vu le » certificat lu par M. l'Abbé Le Monnier, l'As- » semblée des Seigneurs des Paroisses réunies de » Canon-les-bonnes-Gens, Vieux-Fumé & Mésidon, » & des Electeurs desdites trois Paroisses, a dit & » prononcé, que la conduite de Marié-Therese & » Anne LE TELLIER, sœurs, de la Paroisse de » Briquebec au Diocèse de Coutances, leur paroît » infiniment respectable, & remplir au plus haut » degré les devoirs de la piété filiale; en consé- » quence, que lesdites filles méritent d'être tenues » & réputées Rosieres en leur Paroisse de Bri- » quebec, & qu'ils leur déféreroient avec la plus

» grande satisfaction cet honneur, si elles étoient
 » éligibles dans l'une des trois Paroisses. L'Assem-
 » blée a arrêté en outre, que M. l'Abbé Le Mon-
 » nier fera prié de remercier, au nom de ladite
 » Assemblée, la personne qui a bien voulu l'ho-
 » norer, en requérant son jugement sur la conduite
 » desdites sœurs LE TELLIER ; & qu'il sera fait
 » registre dudit jugement sur le Registre de la Fête
 » des Bonnes-Gens, dont copie certifiée sera re-
 » mise incessamment à M. l'Abbé Le Monnier par
 » le Seigneur de Canon-les-bonnes-Gens, pour
 » valoir & servir auxdites deux filles de titre
 » d'honneur, tout ainsi que si elles avoient été
 » élues, proclamées & couronnées Rofieres de
 » Canon-les-bonnes-Gens.

Ensuite le Seigneur de Canon-les-bonnes-Gens
 a ajouté : » D'après ce jugement, Monsieur, je
 » crois ne pouvoir mieux remplir le vœu de mes
 » collègues, de mes co-délibérans, & de tous ceux
 » qui me font l'honneur de m'entendre, qu'en vous
 » priant de remettre incessamment aux deux filles
 » de Briquebec, lors de leur couronnement, ces
 » deux médailles de la Bonne-Fille, comme un
 » témoignage de notre estime & du regret que
 » nous avons de n'avoir pas nous-même la satis-
 » faction de les couronner.

Certifié véritable & conforme au registre étant
 en ma possession. A Canon-les-bonnes-Gens, ce
 Lundi seize Septembre mil sept cent soixante-seize.
 Signé, ÉLIE DE BEAUMONT.

S E C O N D E S U I T E

D E L A

O N Z I E M È L E T T R E.

A P R È S cette lecture , qui a été écoutée avec beaucoup d'attention , j'ai déclaré Marie-Thérese & Anne-Marguerite le Tellier bonnes filles & dignes Rosieres. J'ai invité Madame de Mesnilgrand & Mademoiselle de la Ferté , à leur attacher leurs médailles de la bonne fille , ce qu'elles ont fait , en recevant d'elles la promesse de les porter avec respect. Ensuite elles ont été placées dans les fauteuils d'honneur , des deux côtés de leur pere. On leur a pareillement attaché des bouquets & des rubans , ainsi qu'à leur cortege.

Madame de Mesnilgrand leur a remis ensuite une bourse contenant 300 liv. comme tribut & hommage payé à leur vertu.

Mademoiselle de la Ferté a remis à celle des deux filles qui sert le vieillard cette année , une bourse contenant 54 liv. savoir , 30 liv. pour acheter de la filasse &

s'occuper à filer, & 24 liv. pour leur fournir du bois pendant l'hiver qui vient. J'ai déclaré que c'est Madame la Marquise de la Vaupalliere qui donne cette dernière somme.

Je n'ai point fait mention des deux vaches que je voulois donner, parce que les Rosieres & leur pere m'avoient représenté d'avance qu'elles ne pourroient nourrir deux vaches pendant l'hiver prochain. Je me suis contenté d'acheter la vache qu'elles avoient à titre de prêt, & leur en ai remis le brevet. J'ai chargé Robert Hamel d'acheter une seconde vache au printemps prochain; j'ai déclaré que j'avois chargé M. le Curé d'une somme de 32 liv. pour fournir du bled pendant l'hiver aux deux Rosieres, & qu'il avoit promis de plus de donner de la paille pour nourrir la vache qu'elles ont. J'ai déclaré encore que M. l'Abbé de la Fieffe avoit bien voulu se charger de leur acheter deux tonneaux de cidre dès qu'il y en auroit de nouveau.

Cette proclamation finie, on a laissé le vieillard se reposer un instant, & puis on s'est mis en marche pour aller à l'Eglise.

Les Rosieres & leur pere ont été reçus à la porte principale par M. le Curé en étoffe, & le Clergé en chappes, avec la croix. On leur a présenté l'eau bénite & l'encens. Ensuite on les a conduits dans le chœur, & on les a placés sur l'estrade qui leur avoit été destinée. Fauteuils, tapis & prie-Dieu la décoroient. On a commencé la Messe avec la plus grande solemnité. Rien de plus édifiant que la piété, la modestie, le recueillement du pere & des filles. Ils sembloient ne prendre aucune part à la cérémonie, & ne s'occupoient que de prier Dieu : le vieillard toujours lisant sans lunettes.

Après l'évangile, les deux filles, conduites par leurs deux chevaliers, se sont mises à genoux aux marches du Sanctuaire. Les deux couronnes, présentées par M^{de} de Mesnilgrand & Mlle de la Ferté-Costard, ont été bénies par le Célébrant (M. le Curé de Briquebec). Il les a posées sur la tête des filles, & leur a adressé un discours édifiant & plein de sentiment.

Ensuite l'Orateur est monté en chaire. Les prieres ordinaires du Prône ont été

faites, & les couronnées nommées au lieu & place de Mademoiselle de Matignon, Dame de la Paroisse. On a aussi recommandé aux prieres les couronnés de Canon, & la Rosiere de Salenci. Après ces prieres, il a fait lecture d'un écrit conçu en ces termes : » Les Rosieres de Brique-
 » bec, voulant que leur couronnement
 » soit utile aux pauvres de leur Paroisse,
 » ont fait la remise des amendes & con-
 » fiscations encourues par les particuliers
 » ci-après dénommés «. Et il a nommé environ quarante personnes qui avoient été mises à l'amende, & dont les bestiaux avoient été confisqués, pour délits commis dans les bois de la seigneurie. Ce droit de remettre les amendes avoit été accordé aux Rosieres, par Madame la Marquise de la Vaupalliere, & Madame la Comtesse de Matignon, tutrices de Mademoiselle de Matignon. La grandeur & la noblesse s'honorent & s'illustrent encore en cédant leurs titres à la vertu.

L'Orateur a commencé ensuite un Discours relatif à la fête. Puisque vous lui ordonnez de vous en rendre compte, il vous

obéira sans honte & sans orgueil. Il ne doit point rougir d'être resté au-dessous de son sujet. S'il a touché & attendri son auditoire, c'est aux vertueux personnages qui fixoient tous les regards, qu'il en faut rapporter la gloire.

Le texte, tiré d'Isaïe, signifie, *Combien sont beaux les pas de ceux qui annoncent un évangile de paix, un évangile de bonheur !*

Adressant la parole aux deux couronnées, il a dit :

BONNES FILLES, DIGNES ROSIÈRES, que vous me faites chérir aujourd'hui mon ministère ! qu'avec plaisir je monte dans la chaire de vérité pour y annoncer vos vertus pacifiques, & le bonheur qui les couronne ! &c.

La première partie du Discours a été purement historique. L'Orateur y a développé l'origine de la fête de Salenci qui a donné naissance à celle de Canon & à d'autres. L'éloge des quatre couronnés de Canon a trouvé là sa place.

La seconde partie a été plus morale ; il y a fait connoître brièvement les devoirs de l'homme Chrétien. On va la transcrire.

Si cet auditoire nombreux n'étoit composé que de parens & d'enfans, je n'irois pas chercher bien loin les instructions que j'aurois à donner ; je dirois aux enfans : Ces deux Rosieres sont vos modeles, allez-les consulter, voyez-les agir, que leur conduite soit la regle de la vôtre, je n'ai rien de plus à vous prescrire. Je dirois aux peres : Allez interroger Guillaume le Tellier, demandez-lui comment il est parvenu à se former des enfans tels que vous desirez les vôtres, il vous dira : Resté veuf, sans bien, chargé de trois enfans, nos voisins & mes besoins me conseilloient de les mettre à l'hôpital, ou de les envoyer mendier ; ma tendresse me le défendoit, j'en ai cru ma tendresse, je les ai gardés. J'ai travaillé pour les nourrir, ils s'en souviennent, & me le rendent. Je les ai aimés, je les ai formés à la vertu, au travail, plus encore par mon exemple que par mes leçons. La vertu, l'amitié leur ordonnent de travailler pour mes vieux ans, ils obéissent.

Je dirois aux meres : N'interrogez personne, ne consultez que la nature & ses penchans ; elle vous sollicite d'une maniere

bien douce & bien impérieuse de courir au secours de votre enfant qui crie. Voulez-vous savoir quel plaisir est attaché à l'observation de ses loix? voyez cette mere tendre, occupée de son fils. A chaque instant du jour, vingt fois pendant la nuit, ses regards inquiets interrogent les besoins de l'enfant. C'est sa propre substance qu'elle vient offrir. Il lui en coûte des douleurs aiguës; l'enfant déchire le sein qui le nourrit, n'importe, la douleur devient plaisir dès que l'enfant laisse échapper un sourire.

Voyez avec quelle tendresse le pere, tout couvert de sueur & de la poussiere des champs, entr'ouvre le berceau; comme son visage s'épanouit! comme son cœur se dilate, si l'enfant lui tend ses petits bras, s'il croit l'entendre balbutier le nom de pere!

Ames froides, cœurs flétris, vous dédaignez ces détails minutieux, sans doute; mais sachez que le bonheur y est attaché; sachez que, pendant ces occupations que vous croiriez indignes de vous, l'Ange protecteur de l'enfant, ouvre un grand livre; Dieu dicte, & l'Ange écrit. Il écrit un contrat sacré entre les parens & l'en-

fant ; il trace en caracteres ineffaçables les peines , les soins des parens. Il ne le fermera plus son liyre. Quand l'âge aura affoibli les parens , & fortifié l'enfant , il le prendra par la main , son doigt suivra toutes les lignes , il lui dira : Voilà les engagements que j'ai contractés pour toi , acquitte la dette.

Il n'écrira rien pour vous , meres dénaturées , qui vous débarrassez de votre enfant comme d'un fardeau importun ; qui tarissez au péril de votre vie , ou tout au moins de votre fanté , les sources nourricieres que la nature vous avoit confiées pour votre enfant ; qui achetez d'une étrangere le lait & les soins qu'elle devoit à son fils pour les porter au vôtre. Pouvez-vous consentir qu'une étrangere reçoive les premieres caresses de votre enfant ? pouvez-vous consentir qu'elle partage sa tendresse ? Mais ne craignez rien , mere & nourrice furent dénaturées , l'enfant pourra l'être aussi & n'aimer ni l'une , ni l'autre.

Il n'écrira rien pour vous non plus , peres lâches & fainéans , peres sans tendresse comme sans honneur , qui , au lieu de redoubler d'ef-

forts pour nourrir vos enfans; les jetez dans la bassesse & l'avilissement de la mendicité. Vos enfans vous rendront justice un jour; vous leur apprîtes à mendier, ils vous en feront faire l'apprentissage à leur tour, & vous n'aurez pas le droit de vous plaindre.

Voilà, Mrs, ce que je me contenterois de dire si je n'avois à parler qu'à des parens & à des enfans. Comme cet auditoire est composé de citoyens de toutes les classes, je dois donner des préceptes applicables à tous les âges, & à tous les états.

Tous nos devoirs d'hommes & de Chrétiens sont écrits dans notre cœur & dans le saint Evangile. Un instant de réflexion sur nous-mêmes & les premières notions du Christianisme suffiront pour nous en instruire.

L'homme par sa nature est tendre, sensible, compatissant & généreux. Tout dégradé qu'il est par le péché du premier pere, ces heureux penchans ne sont point effacés de son cœur, il s'ouvre aux cris des infortunés. S'il n'a pas toujours des secours à leur offrir, ses yeux ont toujours des larmes à leur donner. Le besoin d'aimer & d'être aimé se fait

sentir à l'homme dès qu'il commence à se connoître. Ce besoin le suit pendant toute sa vie ; il cherche à le satisfaire même au-delà du tombeau. Gens de bien , qui m'écoutez , vous sentez en vous-mêmes cette vérité mieux que je ne puis l'exprimer.

Lorsque ces penchans sont éclairés par la raison , sanctifiés par la Religion , ils sont le germe & la source de toutes les vertus que nous prescrit le St Evangile.

Lorsqu'un Docteur interrogea notre divin Sauveur , & lui demanda quel est le plus grand commandement de la Loi ; Jesus répondit : Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur , de toute votre ame , & de toutes vos forces ; c'est-là le premier & le plus grand commandement. Et le second , qui est tout semblable à celui-là ; c'est : Vous aimerez votre prochain comme vous-même ; toute la Loi & tous les Prophetes se réduisent à ces deux commandemens.

La Loi de J. C. comme vous voyez , est une loi d'amour. Dieu nous fait un devoir de suivre nos penchans , lorsqu'il nous ordonne de l'aimer , & d'aimer notre prochain.

Je croirois vous offenser, Chrétiens, si je m'arrêtois long-temps à vous prouver que vous devez aimer Dieu ; & pourquoi vous prouver une vérité dont vous êtes convaincus ? vérité que la nature entière vous répète à chaque instant du jour, & dans toutes vos occupations champêtres.

Le grain de blé que vous confiez à la terre, vous dit en s'échappant de la main qui le sème : Bénis celui qui me fera germer & multiplier pour ta subsistance. Lorsqu'il a tenu sa promesse ce grain de blé, lorsqu'il a produit au centuple, chaque gerbe que vous ferrez dans son lien, vous crie : Rends graces au Dieu qui m'a fait mûrir. Ces animaux qui gémissent sous le poids du joug, vous répètent en hâletant : Donne ton cœur à celui qui m'a créé pour ton service. Lorsque le soleil se leve pour éclairer vos travaux, mûrir vos moissons, & colorer vos fruits ; lorsqu'il se couche pour rafraichir l'air & la terre, & vous inviter au repos ; à chaque instant du jour il vous répète : Eleve ton ame vers celui qui alluma mes feux, qui les entretient, & dirige ma course. La pluie qui arrose vos campa-

gnes, & les fertilise, vous dit en tombant : Offre un tribut d'amour au Dieu qui porte les nuages dans sa main, & les presse sur ton champ pour le féconder.

L'obligation d'aimer le prochain est une suite nécessaire de l'amour de Dieu, ou plutôt ces deux préceptes n'en font qu'un. Si vous en doutez, consultez l'Apôtre St. Jean, il vous répondra : Celui qui dit qu'il aime Dieu, & qui néanmoins hait son frere, est un menteur ; car comment aimera-t-il Dieu qu'il ne voit point, s'il n'aime pas son frere qu'il voit ? Interrogez l'Apôtre St. Paul, il vous dira que, pour accomplir la Loi du Christ, nous devons porter les fardeaux les uns des autres : *Alter alterius onera portate & sic adimplebitis legem Christi.*

S'il se trouve une différence entre l'amour de Dieu & l'amour du prochain, cette différence, Mrs. . . , ne vient pas de ce que l'un des préceptes est, plus obligatoire que l'autre ; elle vient de ce que l'amour que nous portons à Dieu ne lui peut être d'aucune utilité. Il fait notre bonheur, & ne peut ajouter au sien. Au lieu que l'amour que nous portons à notre prochain,

chain, fait son bonheur & le nôtre. Nous ne pouvons offrir à Dieu que ses dons ; il n'en a pas besoin. Si j'ai faim, nous dit-il, je ne te le dirai pas, puisque l'Univers & tout ce qu'il renferme est à moi : *Si esuriero, non dicam tibi, meus est enim orbis terræ & plenitudo ejus.* Est-ce que je mangerai la chair des taureaux ? Est-ce que je boirai le sang des boucs ? *Numquid carnes taurorum manducabo, aut sanguinem hircorum potabo ?* Si Dieu nous adresse ce langage ; s'il nous déclare qu'il ne nous jugera pas sur nos sacrifices ; *Non in sacrificiis arguam te :* Comment peut-il ce même Dieu, comment peut-il faire entendre ces reproches à l'homme dur, à l'homme insensible, & lui dire : J'ai eu soif, & tu ne m'as pas désaltéré ; j'ai eu faim, & tu ne m'as pas nourri ; j'ai été nud, & tu ne m'as pas revêtu. ? Ces paroles ne sont-elles pas contradictoires ? Non, Messieurs, non ; nulle contradiction, tout devient intelligible & clair, si nous nous faisons une juste idée de l'amour de Dieu & de l'amour du prochain. Permettez que je vous l'explique en deux mots ; elle pour-

roit fournir la matiere d'un discours plus étendu.

C'est notre cœur que Dieu veut recevoir en sacrifice ; il en est jaloux , il le veut tout entier. A l'égard des biens temporels , s'il daigne les accepter , c'est lorsque nous les versons dans le sein des indigens. Ce sont eux qu'il a choisis pour ses représentans ; ce que nous faisons pour le moindre d'entr'eux , Dieu veut bien se l'attribuer , & nous en tenir compte.

L'amour de Dieu seroit un sentiment stérile dans nos cœurs ; disons mieux , l'amour de Dieu n'existeroit pas dans nos cœurs ; il n'existeroit que sur le bord des levres s'il ne se manifestoit par des actes de bienfaisance envers le prochain. Sans la bienfaisance, sans les bonnes œuvres , toute dévotion est hypocrisie ; c'est une dévotion purement judaïque ; c'est la dévotion du Lévitte qui passe auprès de l'homme blessé , sans jeter sur lui un regard de compassion ; c'est la dévotion des Pharisiens qui n'auroient pas interrompu leurs prieres pour secourir un malheureux , & qui se scandalisoient de voir le Sauveur guérir un paralytique le

jour du Sabath , & le renvoyer avec son lit.

Pour nous, Chrétiens, nous ne séparerons point les deux préceptes que Dieu a réunis ; nous l'aimerons de tout notre cœur , & nous aimerons notre prochain en Dieu & pour Dieu.

Dans cette affection que nous devons à nos semblables , il est plusieurs degrés , je le fais. Nous devons plus à nos peres & meres qu'à tous autres ; plus à nos enfans qu'à nos freres & sœurs , & ainsi de suite , suivant une gradation que la nature & la raison nous dictent. Mais , M. . . , aucun homme n'est exclu de notre bienfaisance, aucun homme ; pas même celui qui nous hait , & qui cherche à nous nuire. La loi de la bienfaisance n'a pas besoin d'être publiée ; il ne faut ni science, ni instruction, pour connoître nos devoirs à cet égard, ils sont indépendans de toute convention.

Tout homme indigent ou souffrant, de quelque nation qu'il soit, quelque langue qu'il parle , porte écrit sur front , en caracteres lisibles pour tout homme , *j'ai besoin d'assistance* , comme il est écrit dans

tous les cœurs, *assiste ton semblable*. Résister à ce penchant, c'est violer la loi de la nature, c'est se révolter contre Dieu qui nous ordonne de nous aimer comme il nous a aimés. Examiner si l'indigent qui implore notre assistance, en est digne ou non, c'est un subterfuge de la dureté, de l'insensibilité. Dieu qui connoît les cœurs, mieux que nous ne pouvons discerner les visages, *fait lever son soleil sur les méchans comme sur les bons*. Voilà notre regle. Regardons-nous comme des instrumens de miséricorde entre ses mains, lorsqu'il nous offre un indigent à secourir; un infirme à servir; un orphelin, un vieillard à recueillir. Rendons-lui grace de nous en avoir donné la volonté & les moyens. Vous ne pouvez pas, comme Dieu, commander aux élémens, toute puissance s'anéantit devant la sienne. Soyez les émules de sa bonté; le divin Sauveur nous le prescrit. Après nous avoir commandé l'amour du prochain, il ajoute: *soyez parfaits comme votre pere celeste est parfait*.

C'est votre éloge que je viens de faire; dignes Rosieres, je n'ai conseillé que les vertus que vous avez pratiquées. Vos res-

pectables compatriotes se font fait un devoir de leur rendre le premier hommage par le certificat qu'ils m'ont adressé pour vous. Le tribunal des bonnes mœurs, établi à Canon-les-bonnes-Gens, vous a décerné les couronnes que vous portez aujourd'hui. Elles vous annoncent que vous régnerez ici en ce jour, que vous êtes les Dames & les Patronnes de cette Paroisse. La remise des amendes que vous avez accordée aux pauvres, est une preuve & un usage bien louable de votre souveraineté. Souveraineté flatteuse, puisque c'est la vertu seule qui vous place au trône! Vos couronnes se faneront, votre empire finira avec la journée; mais vos titres subsisteront. Qu'ils sont beaux & nobles ces titres! Sachez que vous n'appartenez plus à une seule famille, vous appartenez à toute la Paroisse qui s'applaudit de vous avoir vu naître. Vous êtes sous la sauve-garde publique. Vous devenez une chose sacrée. Canon-les-Bonnes-Gens, Mezidon, Vieux-Fumé & Salenci vous ont adoptées.

Honneurs, secours, assistance & protection vous sont promis & dus par les Seigneurs

& les habitans de ces Paroisses. Ils s'empresseroient d'acquitter cette dette honorable , s'ils vous possédoient. Je suis chargé de vous en donner l'assurance.

Recevez avec modestie , j'y consens , les honneurs qui vous sont rendus ; mais n'allez pas regarder les présens que j'avois à vous offrir comme des secours donnés à l'indigence par la générosité. Ce seroit faire injure à vous-mêmes & à celui que je représente ici. Ce que j'ai osé vous présenter est l'hommage d'un vassal à ses Souveraines. Oui Souveraines , tel est l'empire de la vertu : c'est en quelque sorte l'or , la myrrhe & l'encens offerts par les Mages au Dieu de toutes les vertus , gissant dans une étable.

Tel est le point de vue sous lequel vous devez envisager votre triomphe en ce jour. Par la suite vous en verrez naître des fruits encore plus doux à vos cœurs. Vous verrez les enfans suivre vos exemples. Alors vous pourrez dire : Nous n'avions point de modele , & voilà que nous servons de modeles ; on pratique en ces lieux les vertus que nous avons pratiquées. Mais , non , vous ne tiendrez point ce langage. Votre modestie , la

Religion s'y opposent. Vous rendrez graces à Dieu. Vous lui reporterez tous les honneurs qui vous seront rendus, & toutes les bénédictions que vous donneront les parens. Vous direz, avec la Mere du Sauveur, *mon ame glorifie le Seigneur. Magnificat anima mea Dominum.* Parce qu'il a regardé favorablement l'humilité de sa servante; voilà que toutes les générations vanteront mon bonheur: *Quia respexit humilitatem ancillæ suæ, ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes.*

Et vous, vénérable pere de telles filles, applaudissez - vous de l'éducation que vous leur avez donnée; ce sont les vertus que vous avez semées dans leurs cœurs que nous venons de couronner. Ces arbres que vous avez cultivés avec soin ont donné des fleurs de bonne odeur & des fruits de vertu; vous les cueillez à présent ces fruits. Puissiez vous vivre assez pour les cueillir encore long-temps; puissiez vous long-tems voir vos contemporains marcher dans les sentiers de la vertu que vous avez perpétuellement battus. Puissent-ils long-temps vous voir au bout de

la carrière qu'ils ont à parcourir, & n'oser se plaindre de leurs souffrances en voyant votre douceur au milieu des infirmités & des souffrances ! Puissiez vous long-tems les encourager, & leur dire avec le Psalmiste : *Je fus jeune, & me voilà bien vieux ; jamais je n'ai vu le juste abandonné, ni ses enfans mendier leur pain : Junior fui etenim senui, non vidi justum derelictum nec semen ejus quærens panem.*

Rendez grâces à Dieu de la misère dans laquelle vous avez languï : c'est cette misère qui a donné occasion à vos filles d'exercer toutes les vertus que vous aviez semées, & que Dieu a fait germer dans leurs âmes.

Pendant dix-huit ans vous avez vu ces filles respectables se faire servantes tour à tour, & donner leurs foibles gages pour fournir à votre subsistance ; travailler jour & nuit chez leurs maîtres, pour vous apporter au bout de l'année le pain de leur sueur. Pendant dix-huit ans vous avez vu celle qui restoit auprès de vous, veiller & pourvoir à tous vos besoins avec l'affection d'une bonne & digne fille, ne vous quitter jamais sans votre permission, & seulement

quand les voisins avoient besoin de ses services. Pendant ces dix-huit ans, bon vieillard, vous avez pleuré de ne pouvoir jamais reconnoître des soins aussi pénibles, rendus avec un zele aussi constant, avec une affection aussi tendre. Consolerez-vous aujourd'hui, consolerez-vous, la Providence vient d'acquitter votre dette.

Bénissez - la cette divine Providence, bénissez-la ; mais bénissez aussi vos enfans : les bénédictions d'un pere tel que vous sont toujours exaucées. En présence de cette assemblée, à la face de ces autels que si longtemps vous avez désiré voir encore une fois, faites, faites pour vos filles les vœux que vous ne pourrez peut-être former au lit de la mort. Elles vont, prosternées à vos genoux, attendre votre bénédiction paternelle. Etendez vos bras défaillans, appuyez vos mains chancelantes sur leurs têtes couronnées; dites dans l'effusion de votre cœur, répétez avec nous : O mes filles ! ô filles chéries ! nourrices de mes vieux ans ! je n'ai plus rien à désirer sur la terre, j'ai vu récompenser vos vertus. Je vois approcher le grand Juge, il va me demander compte

de mes œuvres. Hélas ! pauvres filles, vous le savez , j'ai été un serviteur bien inutile. Je ne paroîtrai pourtant pas devant lui les mains vuides ; je lui porterai vos bonnes actions & vos prieres ; il me fera miséricorde. Je prierai pour vous à mon tour ; je lui dirai , Seigneur , vous devez de longs jours à mes filles , car vous avez promis de longs jours aux enfans qui honorent leurs parens ; mais reprenez votre promesse , ô mon Dieu , si elles ne doivent pas employer tous leurs jours à faire le bien. Ne les faites point riches , Dieu de bonté ; laissez leur plutôt la pauvreté , elles savent si bien en faire usage !

Pendant que l'Orateur parle ainsi dans la chaire , ce qu'il dit s'exécute dans le chœur. Les deux filles aux genoux du pere qui les bénit & les étreint dans ses bras , forment un spectacle qui attendrit tout l'auditoire.

Ce que l'Orateur ajouta ne fut point entendu , & ne mérite pas d'être transcrit.

Après ce discours , le *Credo* a été chanté en musique , avec accompagnement. C'étoit une nouveauté dans le pays. Quelque

médiocre que fût le Chanteur, il a fait plaisir.

Afin de connoître l'effet qu'avoit produit le couronnement sur toutes les ames, j'ai voulu quêter pour les pauvres infirmes. Ce n'étoit pas de la monnoie d'or qu'on a mise dans le bassin; mais à la fin j'en avois autant que j'en pouvois porter; encore ne m'avoit-il pas été possible d'approcher de tous les bancs de l'Eglise.

La Messe finie, on est revenu au Presbytere dans le même ordre qu'on en étoit parti. Les couronnées ont dîné en public, sur l'estrade, aux deux côtés de leur pere. Madame de Mesnilgrand & moi avions le plaisir d'être à côté d'elles, pour leur faire les honneurs du repas. Mlle de la Ferté-Costard étoit derriere le vieillard pour le servir. Cent personnes dînoient au Presbytere. Tous les mets qui devoient leur être servis ont passé sur la table des couronnés.

Il est impossible, M. . . , d'exprimer les sentimens qu'inspiroient le pere & les filles. Respect, tendresse, vénération, joie, étonnement; c'étoit de tout cela, & tout cela ne fatiguoit point. On auroit voulu rester tou-

jours dans la même situation. C'étoit le bien-être de l'ame. C'étoit . . . je n'en fais rien.

Comme le vieillard jouissoit des honneurs rendus à ses filles ! Comme toute sa physionomie prenoit l'empreinte de la joie ! Les rides de l'âge , les flétrissures de vingt années de souffrances ne s'effaçoient pas tout-à-fait ; mais la sérénité venoit s'y joindre. Comme les deux filles le regardoient avec une tendre satisfaction ! C'étoit toujours sur lui que leurs yeux se délassoient des regards du public. Que le pere regardât les filles & leur prît les mains , que les filles rendissent quelques soins au vieillard , on voyoit toujours le sourire sur leurs levres & des larmes le long de leurs joues. Ces larmes en attiroient d'autres.

Dans un instant d'ivresse il m'arriva de m'écrier : *Ah ! bon vieillard , faites-moi un grand plaisir. — Quest - ce que c'est ? — Adoptez-moi pour votre fils ; que je sois le frere de ces deux filles-là. — Cela ne se peut pas , vous êtes mon pere.*

Quelque accoutumé que je fusse aux réponses du vieillard , je vous avoue , M. . . .

que celle-ci m'étonna. Prenez-là pour vous,
M. . . , elle vous appartient.

Au deffert, on a chanté, sur un air connu
dans le pays, les couplets suivans.

AIR : *Reveillez-vous belle endormie.*

Accourez, ames vertueuses,
Venez prendre part à nos jeux,
Venez, voyez, foyez heureuses,
La vertu regne dans ces lieux.

II. *aux Roſieres.*

Vous portez, humbles Souveraines,
Des couronnes de ſimples fleurs;
Mais la Vertu qui vous fit Reines
Vous garde un trône dans nos cœurs.

III.

La grandeur toute la premiere
Applaudit à notre heureux choix;
Matignon & la Vaupalliere
A vos vertus cèdent leurs droits,

IV.

Sur le trône la bienfaiſance
A pour vous encor des attraits,
C'eſt en foulageant l'indigence
Que vous uſez de leurs bienfaits.*

* Alluſion à la remiſe des amendes.

V. à l'Assemblée.

Enfants , prenez-les pour modèles ,
 Comme elles servez vos parents ,
 A ce devoir vivez fidèles ,
 Dieu vous dit, vous vivrez long-tems.

Tout le peuple répétoit, & l'enthousiasme étoit vif. Il me prit envie de voir quel effet produiroient d'autres couplets chantés à la Fête de Canon devant le groupe d'Henri IV & de Louis XVI. Ils étoient moins bien placés à Briqueduc. Nous n'avions pas-là les images des deux Souverains. N'importe, comme ils avoient eu le plus grand succès à Canon, je voulus savoir si ce succès tenoit au local. Je vais vous transcrire ces couplets : le premier est de main de maître. J'ai osé y faire un petit changement que la circonstance exigeoit.

AIR : des Triolets.

Vive Henri Quatre,
 Vive ce Roi vaillant,
 Ce diable-à-quatre
 A le triple talent
 De boire & de battre
 Et d'être un bon vivant.

II.

Puisse sa Race
 Regner sur nos neveux,
 Qu'elle remplace
 Cet objet de nos vœux,
 C'est la seule grace
 Que je demande aux Cieux.

III.

Voici l'antienne
 Qu'on dira dans mille ans,
 Que Dieu maintienne
 Au trône ses enfans
 Jusqu'à tant qu'on prenne
 La lune avec les dents.*

Eh bien, M., les acclamations ont été les mêmes qu'à Canon. Les expressions si énergiques que je n'ose les répéter. J'ai compris que l'amour seul des François pour leurs Princes inspiroit ces transports. Cet amour n'a pas la même source dans les gens instruits qui approchent de la Cour, que chez les campagnards ignorans. Dans

* On ne se seroit pas permis ces expressions ailleurs que chez des villageois.

les premiers, il est raisonné; chez les derniers, il est d'instinct & n'en vaut que mieux.

Après le dîné, les Vêpres. Les honneurs dans l'Eglise rendus aux couronnées & au pere comme le matin. Après les Complies on a chanté le *Te Deum*, on a sonné toutes les cloches, & le regne des Rosieres a fini.

Sur le soir, celle des couronnées qui est servante cette année, a fait ses adieux à son pere, à sa soeur & à nous tous, & s'en est retournée chez son maître reprendre ses fonctions & les ennoblir.

La seconde Rosiere a suivi son pere. Elle étoit accompagnée par les sept filles qui avoient formé le cortège. Toutes sont du canton appelé le Hameau aux Telliers.

En s'en retournant, le vieillard a demandé d'être porté chez le frere de sa femme, morte il y a trente-six ans. Ce beau-frere est aveugle depuis le temps que Guillaume le Tellier est Grabataire. Il y a près de vingt ans qu'ils ne s'étoient réunis. (Ils demeurent à une demi-lieue l'un de l'autre). Leurs embrassemens nous ont donné

né une nouvelle scene. Ils nous a fallu trinquer tous ensemble.

C'est encore vous, M. . . , qui avez rendu heureuse cette famille. Partagez leur bonheur, & recevez leurs bénédictions. Jamais peut-être on n'a placé d'argent à plus gros intérêt. J'ai résisté à toutes les instances, & n'ai jamais voulu vous faire connoître. Je n'en avois pas la permission; d'ailleurs, j'aurois fait rentrer notre fête dans la classe de toutes les autres. Une partie des honneurs rendus à la vertu auroit réjailli sur vous, & c'est sur nos Rosieres qu'il falloit les concentrer. J'étois déjà persuadé; mais à présent je suis bien convaincu, qu'on ne peut trop déployer de magnificence lorsqu'on veut tirer de l'obscurité la vertu indigente. L'appareil imprime du respect pour elle; & quand on la respecte, on est tout près de l'aimer & de la pratiquer. Deux faits particuliers que j'ai observés vous feront connoître ce que peuvent produire de pareilles fêtes sur les spectateurs.

En allant du Presbytere de Briquebec à l'Eglise, il nous a fallu passer entre deux haies

de peuple. Les Rosieres n'étoient encore pour les gens grossiers que deux servantes. Beaucoup de chapeaux étoient restés sur les têtes. Au retour de l'Eglise, après le couronnement & les honneurs rendus, même foule qu'en allant; mais tous les chapeaux à la main.

Après la fête de Canon-les-Bonnes-Gens, il me fallut faire entourer d'un cercle d'argent les deux médailles des Rosieres, pour y attacher un anneau. Il me fallut y faire graver leurs noms. J'employai pour cela un orfevre & un graveur. Le graveur me fit payer un sol par lettre. L'orfevre ne voulut rien recevoir, ni pour son travail, ni même pour la matiere qu'il avoit fournie. Je lui demandai la raison de cette générosité; il me répondit : *Ah ! Monsieur ; j'étois à la fête de Canon, & je sais pour qui sont ces médailles.*

Je suis, &c.



DOUZIÈME LETTRE.

Briquebec, ce Lundi 30 Septembre.

LA fête est terminée, M. . . , & le plaisir dure encôre. Hier il étoit trop vif, on ne le goûtoit pas bien ; aujourd'hui on le favoure. Nous nous rappellons toutes les circonstances. Chacun répète les mots qu'il a entendus. Chacun communique ses réflexions, & toutes sont au profit de la vertu.

Hier j'avois craint que la sensibilité du vieillard ne pût lui nuire, & que toutes les secousses que son ame avoit reçues, n'eussent trop affecté sa frêle machine, & j'avois prié la fille de me donner de ses nouvelles. Ce matin elle arrive au Presbytere. La joie est peinte sur son visage.
« Mon pere a dormi toute la nuit d'une
» piece. Il y a plus de quinze ans que cela
» ne lui étoit arrivé. Il a fallu le réveiller
» à huit heures pour le faire déjeûner.
» — Est-il resté seul ? — Oh ! que non,

» Nos cousines font avec lui. Il est de bonne
 » humeur , il les fait rire. Elles lui chantent
 « comme elles peuvent les couplets d'hier.
 » Il voudroit bien les chanter aussi ; mais
 » il ne fait pas trop les mettre sur l'air.

Le Curé la force de dîner avec nous. (La honte la faisoit refuser). Il la place entre lui & moi. Par égard pour sa timidité, je supprime une partie des attentions que je dois à son mérite , & que le cœur me dicte. Pour la débarrasser des regards qui la fatiguent , & des questions qui la gênent , je déclare la guerre au Curé ; je raille sa soutane, son chapeau, sa perruque. La balle est saisie au bond ; on se la renvoie. Le Curé rit de bon cœur ; la Rosière voudroit ne pas rire. » Il faut garder toujours cette
 » soutane-là , M. le Curé. — Pourquoi ?
 » — C'est qu'on voit au travers que vous
 » avez une veste neuve. — Et la vieille
 » veste , à qui la vendra-t-il ? — A moi ,
 » s'il veut. J'en donnerai deux sols. — Et
 » qu'en feras-tu ? — Un épouventail pour
 » les oiseaux qui mangent le chanvre. A votre
 » fanté , M. le Curé. — Bien obligé. — Le
 » marché seroit bon pour vous, M. le Curé.

» — Sans doute ; mais il ne la vendra pas.
 » — D'où vient ? — Il la donnera aux
 » pauvres. — Ils n'en voudront point. — Et
 » bien , il donnera la neuve & reprendra
 » la vieille. — Avez-vous bientôt tout dit ?
 » — Oh ! que non , M. le Curé. — Vous vous
 » en mêlez aussi vous , Messieurs les Vicaires ?
 » — Pourquoi pas ? — Je m'en vais vous le
 » dire : Vous n'êtes pas obligés à l'aumône,
 » vous ; est-ce que je vous gronde quand
 » vous la faites ? quand vous vous déshabil-
 » lez dans la chaumière d'un malade , & que
 » vous revenez sans chemise , est ce que
 » je me moque de vous ? est-ce que je ris
 » des grimaces que vous faites , malgré vous ,
 » quand la doublure de votre veste vous cha-
 » touille la peau ? » A ces mots les rieurs
 ne font plus du côté des Vicaires , ou plutôt
 il n'y a plus de rieurs. Telle est la force
 de la vérité , sur-tout dans la bouche d'un
 homme de bien. Chacun baisse les yeux
 pour ne pas augmenter la confusion des
 Vicaires.

Je change la conversation , & je m'in-
 forme de tout ce qui regarde la famille des
 Telliers. J'apprends que quatre freres con-

nus sous le nom de Cadet , & parens des Roffieres , sont mariés tous les quatre : ils jouissent de deux fermes appartenantes à Mrs Mahieu. Deux freres & deux femmes dans chaque ferme. L'union , la concorde , l'amitié sont telles dans chaque habitation , que les enfans ne savent à qui ils doivent dire mon oncle ou ma tante , & qu'ils disent toujours mon pere , ma mere. Il y a douze ou treize enfans dans l'une de ces fermes. Je ne fais combien il y en a dans l'autre. Les deux maisons se réunissent dans les occasions importantes , & quand il faut se donner des secours pour les grands ouvrages. Dès l'âge de cinq ou six ans on met à la main des enfans un fléau proportionné à leur force , & puis ils battent le blé de la grange. Ils n'avancent guere l'ouvrage ; mais ils se fortifient , & s'accoutument de bonne heure au travail. Aussi les aînés sont-ils grands & robustes , actifs & laborieux.

De propos en propos on en vient à raconter l'histoire des deux cousines des Roffieres , cousines mariées il y a déjà du temps , & toutes deux vivantes. Dès l'enfance elles furent privées de leurs pere & mere. Elles

resterent à la charge d'un grand - pere & d'une grand'mere. Ces deux pauvres gens les éleverent jusqu'à l'âge de treize & quatorze ans, & leur firent apprendre à coudre. Le bon homme mourut, & la veuve devint aveugle & grabataire. Pendant huit ans qu'elle survécut à son mari, les deux petites filles en eurent le plus grand soin. Chaque semaine l'une d'elles alloit travailler à la journée. Le Samedi elle rapportoit les 14 sols qu'elle avoit gagnés. L'autre restoit à soigner la grand'mere. Les rôles changeoient toutes les semaines.

Ces entretiens, M. . . , ont duré jusqu'au dessert exclusivement. Je dis exclusivement, parce que le Curé connoît la force des expressions ; il fait que dessert vient de desservir ; aussi le Majordome Boniface vient-il plier la nappe, & c'est ce qu'on appelle le dessert.

Demain j'aurai encore un repas à vous chanter. C'est bien le moins que je ressemble à Homere en ce point. Ses héros grands tueurs de gens dînoient toujours, & le poëte ne nous le laisse pas ignorer. Pourquoi les gens de bien ne dîneroient-

ils pas aussi ? Pourquoi leur historien ne le diroit-il pas ? Si je ne vous fais point le détail des mets, c'est qu'il ne fourniroit pas matière à de longs discours. Boniface, chef de cuisine du Curé, n'a qu'un seul talent ; c'est de très-bien tourner la broche. Je crois qu'il a fait son apprentissage à Vallognes.

Parlons sérieusement, M... ; ne trouvez-vous pas bien singulier que dans la même famille deux couples de filles aient donné les mêmes exemples de piété filiale ?

Dans ce moment il me passe par la tête une idée que vous trouverez peut-être bien extravagante. N'importe, je vous la communiquerai, dussiez-vous vous moquer de moi. J'imagine que si des amateurs de l'humanité faisoient l'histoire des familles (je parle des familles de campagne, parce que celles-là s'abâtardissent moins que les autres, comme les arbres sauvages se dénaturent moins que les arbres cultivés) avec le même soin que les amateurs des chevaux & des chiens examinent & suivent les races de ces animaux ; on pourroit prévoir, avec quelque certitude, les inclinations que doi-

vent avoir les enfans ; on pourroit , par l'éducation , rectifier les mauvais penchans & fortifier les bons , & les diriger tous vers le bien de la société. Cette étude en vaudroit bien une autre.

Les réflexions que je fais là - dessus me réconcilient avec le préjugé qui ne veut pas qu'une famille honnête & vertueuse s'allie avec une famille dont un membre a fait de mauvaises actions , ou commis des crimes. Les fautes sont personnelles , je l'avoue ; mais je crains que les inclinations ne soient héréditaires. On voit naître un enfant contrefait , on s'en étonne , parce que le pere & la mere sont bien constitués ; mais si on remontoit , on trouveroit qu'un grand - oncle étoit bossu. Des parens vertueux gémissent sur la perversité de leur fils ; qu'ils y fassent bien attention , ils trouveront peut - être qu'elle est un héritage. Je connois un pere & une mere de la plus scrupuleuse probité , ils ont de très belles dents , l'air ouvert & franc ; & bien , plusieurs de leurs enfans ont la mine renfrognée , les dents & le cœur gâtés. Je ne pouvois rien comprendre à ce malheureux

phénomène ; il m'étonnoit toutes les fois que j'entrois dans la maison. Un jour enfin le mystère s'expliqua. J'y vois arriver un malotru. Quoiqu'il n'eût qu'un reste de quelques vilaines dents , il articuloit encore passablement de gros jurons. Son ame se peignoit bien sur un visage difforme : on l'appelle mon oncle. Je me dis sur-le-champ : Ah ! voilà le donateur ; les neveux ont hérité du vivant de l'oncle.

Voilà , M. . . , mes réflexions ; faites-en si peu de cas que vous voudrez.

Je suis , &c.



TREZIÈME LETTRE.

Briquebec, le Mercredi 2 Octobre.

TROUVEZ bon, M. . . , que je ne satisfasse point votre curiosité sur les objets étrangers à votre fête. J'ai de bonnes raisons pour ne vous pas dire au juste ce que rapporte la Cure de Briquebec. Les impositions des décimes sont déjà assez fortes pour le Curé, ou plutôt pour ses pauvres. Quelle que soit l'humanité du Seigneur Evêque & de Mrs. les Syndics, ils ne peuvent les diminuer, parce que la justice marche avant la charité. Ce que je puis vous dire en gros, c'est que le bénéfice seroit trop considérable, s'il n'y avoit pas d'indigens dans la Paroisse, & qu'il est insuffisant quand on a douze cens pauvres à subster. Si on ne considéroit que le Curé, il faudroit lui donner une Cure à portion congrue; pourvu qu'il n'eût pas de pauvres, il seroit dans l'opulence.

Je le crois bien que vous aimez le style du Curé. Je ne vous transcrirai cependant

aucune de ses lettres. Ce qu'il dit à son ami ne doit pas être répété. Il m'y parle avec toute franchise sur le compte de ceux qui lui aident à secourir les malheureux. Il m'en nomme quelques-uns qui, comme vous, ne voudroient pas être connus. Il parle avec la même franchise de ceux qui sont aussi obligés que lui à faire l'aumône, & qui ne la font point. A propos d'aumône, je connois des arrêts du Parlement de Normandie, qui obligent quelques Abbés Commendataires de payer, pour les pauvres, le quinzieme des dixmes dans les Paroisses où ils sont gros Décimateurs. Je vous prie, M. . . , de faire demander à M. votre Avocat si cette jurisprudence est universelle, & s'il n'y auroit point moyen d'y assujettir des gros Décimateurs qui ne sont point Abbés.

Lundi, pour me délasser & me dérober un instant au mauvais air (car la maladie continue, le troisieme Vicaire de M. le Curé de Brix vient d'en mourir, le beaufrere des Rosieres en a été attaqué au Presbytere de Briquebec) je suis aller couche à St Sauveur-le-Vicomte.

J'en suis revenu hier, & je suis descendu chez le vieillard. J'y avois donné rendez-vous à tout le Clergé & à Mrs les Officiers de la Maîtrise. Nous nous y sommes réunis à l'heure du dîner. J'avois rassemblé la famille, l'ancien nourricier Robert Hamel & quelques-uns de ses enfans; enfin tous les parens & les amis du vieillard. M. l'Abbé de la Fieffe s'étoit fait notre pourvoyeur.

Le pré voisin de la maison du vieillard nous a servi de salle à manger. Point de tables. Les nappes étendues sur l'herbe, le patriarche, sa fille & un vieux cousin au bout de l'enceinte dans un fauteuil & sur des chaises. Le reste de l'assemblée, composée de trente-six personnes, sur des paquets de fougere. Depuis quatre ou cinq ans jusqu'à quatre-vingt-onze ans, des convives de tous les âges. Pas une haleine de vent. Le plus beau soleil. La nature aussi riante que les convives. De larges cruches de cidre à rafraîchir dans le ruisseau. Le majordome à genoux pour couper les viandes. Un énorme poisson porté à la ronde. Chacun prend. Les assiettes sur les genoux. Le vieillard

& sa fille, centre de tous les regards ; leur gloire réjaillit sur toute la famille ; leur bonheur sur tous les étrangers. Des étrangers ! Il n'y en a point. Tous sont freres. Egalité , paix , concorde , amitié. Image vivante des agapes des premiers Chrétiens. Au lieu de bons mots , des expressions de sentiment qui partent d'un cœur & vont à tous les autres. L'appétit du vieillard augmente le nôtre , sa gaieté se communique à toute l'assemblée.

Sur la fin du repas une mere donne le signal aux jeunes filles, & les voilà parties. Comme autant de biches elles sautent les fossés , franchissent les haies des jardins , ne tardent pas à nous rapporter des fruits. Les tabliers en étoient pleins , l'herbe & les nappes en sont couvertes. La mere offre des galettes faites à notre insçu. Notre surprise fait grand plaisir à celles qui sont dans la confiance. Comme l'innocence rit de bon cœur , & mange de bon appétit ! La gaieté de la vertu est franche , naïve & pure ; il n'y a que celle-là qui vaille ; il n'y a que celle-là qui épanouisse le cœur. Le rire équivoque de vos convives de Paris m'attriste.

Leurs petites contractions de levres me laissent toujours douter s'ils sont bien-aises, ou s'ils se brûlent.

Je m'apperçois qu'on se parle bas, qu'on fait passer de bouche en bouche quelques mots au Curé. Le Curé me dit tout franchement qu'on desire entendre encore les couplets de la fête. Je les chante. On les répète, & le plaisir augmente.

On porte les fantés de Madame la Marquise de Vaupalliere, de Madame la Comtesse de Matignon, & de Mlle de Matignon. Que n'étoient-elles là! combien elles auroient joui!

Je me leve, & le chapeau bas, j'adresse à l'assemblée ces paroles : » Messieurs, par-
 » mi vous il y en a deux qui jouissent du
 » pré où nous voilà. Je leur serois bien
 » obligé, s'ils vouloient me le céder pour
 » les Rosieres «. Sur cela Nicolas & Jacques le Tellier se levent aussi, & me disent :
 » C'est nous qui sommes les fermiers du
 » pré. Nous n'avons rien à vous refuser ;
 » mais les Rosieres ne pourroient dépouil-
 » ler ce pré avec deux vaches ; & nous
 » avons des bestiaux, nous ne saurions où
 » les faire pâturer ; si vous voulez, nous

» le partagerons «. J'accepte avec reconnaissance, & à l'instant, M..., vous avez payé par mes mains 36 liv. pour la location de la moitié de la prairie pendant l'année prochaine, & tout le monde est content.

Avant de nous séparer, je procure des ustensiles de ménage, tels qu'une fourche, une bêche, un trépied, &c. J'y joins un soufflet, parce que j'ai remarqué que la plus jeune des Rosieres est un peu attaquée d'asthme, & qu'elle souffre quand il faut souffler le feu avec sa bouche. Je charge Robert Hamel de leur acheter une petite provision de lard.

Je fais prendre par un menuisier la mesure d'une porte qui séparera l'étable, de la salle où couchent le pere & la fille. Je le charge de faire clorre la porte de la rue, & celle qui ouvre dans le jardin. Imaginez, M..., que les poules passent sous ces portes. Jugez si l'air y passe ! Le lit de la fille est entre les deux ; & quel lit ! De mauvaises planches vermoulues, qui ne tiendroient plus ensemble, si un gros pieu, enfoncé dans l'aire de la salle, n'arrêtoit le pied du chalit,

lit. Au lieu de matelas, de la paille assez vieille. Pour couverture, une serpilliere de fil toute trouée. Vous seriez bien fâché que vos chevaux ne fussent pas mieux arrangés. Point de rideaux. Ne vous affligez point trop sur le sort de cette fille; elle ne se trouve pas à plaindre. Je ne la plains guere non plus. Elle doit bien dormir. C'est un si bon oreiller qu'une bonne conscience! La paix de l'ame, le calme de la vertu valent bien le duvet & l'édredon. La paille d'un grabat peut bien piquer le dos; mais des remords! c'est bien pis. Il faudra pourtant que notre Rosiere ait des rideaux. Nous lui en devons.

L'an passé, quand elle sortit de condition, sa maîtresse la chargea de lui choisir une servante pour la remplacer, & lui fit promettre qu'elle reviendrait à son service dès que son année auprès de son pere seroit finie. Elle lui donna, pour arrhes du marché, de vieilles étoffes propres à lui faire des rideaux. La malheureuse les mit au lit de son pere. Il faut lui payer cette dette-là.

Voilà, M. . . , les détails que vous m'avez demandés. Il me reste à répondre à une

question que vous me feriez , sans doute. Vous ne manqueriez pas de me demander comment la somme d'argent que vous m'avez remise a pu suffire à toutes les dépenses. D'abord mettez zéro pour tous les faux frais. Pour la pompe & la magnificence de la fête, encore zéro. Tous les repas aux dépens du Curé , excepté celui d'hier , lequel ne vous coûte pas une pistole. Il est vrai qu'on n'a pas voulu recevoir le prix du cidre , des galettes & du fruit. Rayez encore l'article des habillemens. Un homme de bien, avant mon départ de Paris , étoit venu trois fois chez moi , & m'avoit forcé d'accepter des étoffes. J'ai employé ce qui pouvoit servir. J'ai vendu le reste , & le prix de la vente a suffi pour tous les vêtemens , & au-delà. Je ne vous nommerai point cet homme vertueux , parce que , comme vous , il veut rester inconnu. Je vous dirai seulement qu'il est un de Mrs les fermiers généraux. Je lui connois parmi ses confreres tant de rivaux en bienfaisance , que je ne trahis point ici son secret. Le jour de mon départ de Canon, une bourse & quelques écus se trouverent sur ma table, &c. Vous le voyez,

M..., votre argent a été la boule de neige. Elle s'est grossie en roulant. Je n'ai pourtant pas accepté tout ce qui m'a été offert.

J'ai réservé pour l'an qui vient la bonne volonté de quelques personnes. On m'a déjà indiqué, on m'indiquera encore des êtres dignes de la couronne. L'âge, le sexe & le pays ne me feront rien. Je voudrais seulement m'éloigner un peu des Paroisses où il s'est déjà fait des couronnemens, parce qu'il ne faut pas ensemençer un terrain déjà ensemençé, & qu'il est bon de répandre dans plusieurs cantons le froment de la bienfaisance.

Je suis, &c.



LETTRE QUINZIÈME.

MA mission est finie, M. . . , j'ai rempli de mon mieux toutes vos intentions, je ne vous appartiens plus, je suis à vendre à présent. Le premier qui voudra m'acheter, n'a qu'à me charger de porter son tribut à des êtres vertueux, j'en trouverai.

Je ne saurois pourtant vous refuser les observations que vous m'avez demandées. L'intention louable de votre ami fait violence à ma paresse. Puisqu'il veut fonder à perpétuité un prix de vertu, je lui donnerai franchement mes avis. Il en fera tel cas qu'il jugera à propos.

1°. Je ne voudrois pas me restreindre à une seule Paroisse; c'est s'engager d'y trouver tous les ans un individu d'une vertu rare, ce qui peut bien ne pas arriver; & il seroit honteux de couronner des vertus ordinaires, tandis qu'on laisseroit en oubli des vertus éminentes dans une Paroisse voisine. J'imiterois donc le Fondateur de

Canon. J'unirois tout au moins trois Paroisses , & me réserverois le droit d'en nommer une autre ; mais celle-là je voudrois avoir le droit de la changer tous les ans , suivant l'exigence des cas.

2°. Je desirerois qu'un domicilié dans l'une des Paroisses fût éligible comme les natifs, & je laisserois aux Electeurs toute liberté à cet égard. Un homme qui s'établit dans une Paroisse , peut y faire, dès son arrivée, des actions dignes de la couronne. Faudra-t-il l'exclure parce qu'il n'est pas ancien habitant ? comptera-t-on pour rien la conduite qu'il a tenue dans une Paroisse étrangère à la fondation ?

3°. Je ne fixerois point quel âge il faut avoir , & de quel état il faut être pour recevoir la couronne ; c'est se donner des entraves dont on pourroit se repentir par la suite. Des exemples vont le prouver.

Un torrent entraîne une chaumière. Le pere de famille , sa femme , les plus grands de leurs enfans se sauvent. Deux petits innocens sont emportés dans leur berceau. Toute la famille suit le courant , en jettant des cris ; mais aucun n'ose risquer sa vie.

Deux militaires se précipitent dans les flots. Les deux enfans sont arrachés à la mort. Les couronnes, ou tout au moins les médailles, ne doivent-elles pas être décernées à ces deux Officiers ? Les refuseroient-ils parce qu'ils sont les Seigneurs de la Paroisse ? Non. Un Général Romain, au milieu de son triomphe, ne dédaignoit pas la couronne civique. Elle étoit plus glorieuse que les dépouilles des vaincus portées devant lui, & que des troupeaux d'esclaves enchaînés à son char.

L'hiver dernier, dans une ferme, en Angleterre, on s'apperçoit à l'heure du repas que deux enfans manquent. On les appelle, on cherche, on s'informe chez les voisins. Point de nouvelles. Sur le soir un bûcheron dit qu'il les a vus dès le matin courir après un geai qui sautoit de branche en branche dans la forêt. On allume des torches de paille. On se disperse dans les bois. Un domestique, guidé par des pas imprimés sur la neige, trouve les deux enfans. Ils sont glacés. L'aîné, âgé de dix ans, est en chemise & couché sur son frere qui n'a que six ans. Ce jeune frere est revêtu des habits de deux. ε X

Si on avoit pu rappeler à la vie ces deux enfans, l'aîné auroit mérité la couronne. Sa jeunesse n'auroit été qu'un titre de plus. On n'auroit pas dû être arrêté par la crainte qu'il ne se démentît un jour. Donner une récompense éclatante à un enfant de qui l'ame est forte, c'est attacher à son chapeau la cocarde de la vertu, c'est lui faire boire le vin de son enrollement. Point de désertion à craindre.

Si Montesquieu vivoit encore, qu'il seroit doux de rendre hommage à une de ses actions, plus belle peut-être que tous ses ouvrages ! Cette action est consignée dans l'Année Littéraire, N°. 17 de l'année 1775. Pour vous épargner les recherches, je vous la rappellerai brièvement.

Un Dimanche sur le soir, Montesquieu prenoit le frais près du Port de Marseille. Il voit un jeune homme dans une barque. Il juge que ce jeune homme attend le batelier, pour le promener sur l'eau. Il entre aussi dans la barque, est étonné que le jeune homme en soit le batelier. Il l'interroge & apprend qu'il est jouaillier de profession,

qu'il se fait batelier les Fêtes & Dimanches pour gagner quelque argent, & seconder les efforts de sa mere & de deux sœurs. Tous les quatre travaillent, oeconomisent pour amasser deux mille écus, & racheter leur pere esclave à Tétuan. Montesquieu s'informe du nom du pere, du nom du maître à qui il appartient, &c. se fait conduire à terre, donne à son batelier une bourse contenant huit doubles louis & dix écus en argent, & s'échappe.

Six semaines après arrive le pere. L'étonnement de la famille l'étonne lui-même. On ne l'attendoit pas. Il croyoit être attendu, & leur devoir sa délivrance. L'état de misere où il les trouve dérange toutes ses idées sur le paiement de sa rançon, sur les cinquante louis qui lui ont été remis en entrant dans le vaisseau qui l'a rapporté, sur les frais de son passage & de sa nourriture payés, sur les habits dont on l'a revêtu.

Le pere & la mere n'osent interroger leur fils, le fils soupçonne une seconde générosité de l'inconnu. Deux ans se passent. Le fils rencontre Montesquieu dans

la rue, se jette à ses genoux, le conjure de venir partager la joie de sa famille, & recevoir les marques de leur gratitude. Montesquieu ne veut pas reconnoître le jeune homme. La foule s'assemble autour d'eux; le bienfaiteur se dérobe.

Ce n'est qu'après la mort de Montesquieu que cette action a été connue. Encore est-ce le hasard qui l'a fait connoître.

Pourquoi un Curé qui se fait le nourricier des pauvres & des orphelins, le consolateur des infirmes, le pacificateur des familles, l'arbitre des procès, un Curé, en un mot, tel que le Curé de Briquebec, & tant d'autres que je n'ai pas le temps de citer, ne recevrait-il pas la médaille de chef de famille? Ce seroit le moyen de répandre l'émulation. Les hommes en valent mieux quand on leur marque de l'estime.

Il y auroit peut être un moyen plus efficace encore de perfectionner & d'éclairer les vertus de cette classe d'hommes si essentielle au bonheur des Etats. Je suis saisi de respect lorsque ma pensée me montre quarante - quatre mille hommes dispersés dans la France, & qui peuvent faire en dé-

tail tout le bien que le meilleur des Souverains peut imaginer en grand.

Puisque nous causons librement ensemble, je vous ferai part des vœux que depuis longtemps je forme à cet égard.

Je souhaiterois que les Ecclésiastiques qui montreroient des dispositions pour le redoutable ministère de Pasteurs, continuassent de recevoir dans les Séminaires les instructions nécessaires pour la conduite des âmes. Mais il ne faudroit pas s'en tenir là. Ne seroit il pas très-utile de leur enseigner assez de jurisprudence, je ne dis pas pour leur faire aimer la chicane, mais pour les mettre en état d'accommoder les petites contestations qui pourroient s'élever entre leurs Paroissiens ? Peut-être se tromperoient-ils quelquefois. Pourroit-on assurer que les Juges ne se trompent jamais ? La paix y gagneroit, & on auroit de moins les frais qui souvent ruinent les deux parties.

Pourquoi ne leur donneroit-on pas une connoissance légère des maladies qui affligent le plus souvent les gens de la campagne ? Ils seroient en état d'appliquer à

propos les remèdes que le Gouvernement distribue. Un Médecin de ma connoissance a guéri dans une épidémie dix-huit-cens malades par l'application des cantarides. Les Curés étoient ses co-opérateurs. Dès qu'ils voyoient des boutons transparens s'élever sur la peau, ils reconnoissoient la fièvre milliaire. Ils donnoient une emplâtre. Le vésicatoire fauvoit le malade. Ils faisoient observer le régime prescrit, qui n'étoit pas cher. Ce qui s'est fait quelquefois pourroit se faire toujours.

« Pourquoi n'instruiroit-on pas les Curés des arts, des métiers, des manufactures les plus propres au pays? Ils y appliqueroient les mendiants valides. Ils paieroient d'abord leurs ouvrages plus cher qu'il ne vaudroient. Ils y perdroient. Mais quand le Curé auroit perdu cent livres, les ouvriers en auroient gagné mille, & l'Etat auroit acquis cent bras. Quelque jour je développerai cette pensée; j'en ferai une fable; je dirai en rimes. » Un homme avoit dans son jardin de beaux mûriers blancs. Il vit que des insectes mangeoient les feuilles de ses mûriers, & les empêchoient de porter du fruit. Dans le premier mouvement

» il voulut exterminer les chenilles. Il vit
 » qu'il n'en pourroit venir à bout. Mieux
 » conseillé par la réflexion, il s'appropriâ l'ou-
 » vrage des insectes rongeurs ; sa famille &
 » lui eurent des habits de soie.

L'agriculture devoit aussi entrer dans le plan de l'éducation des Curés. Mais à cet égard il faudroit de la sobriété. Ils ne faudroit pas qu'ils allassent se jeter dans l'ivresse des systêmes. Tout changement est nuisible quand il est brusque. Ce seroit bien assez qu'ils fussent en état de perfectionner les méthodes usitées dans chaque pays. La maniere d'élever, de nourrir les bestiaux, de les traiter dans les maladies seroit encore un point essentiel, &c. Je voudrois enfin qu'un Curé fût un sage pere de famille pour le spirituel & le temporel.

Voilà mes réflexions. Appelez-moi rêveur, si vous voulez. Quand je voudrai vous prouver que je ne suis point aussi chimérique que vous pourriez le penser, je vous ferai connoître un jeune Ecclésiastique qui de lui-même s'instruit comme je viens de le dire. Quand il sera content de son éducation, je le donnerai pour Curé à quelqu'un de mes amis.

QUATORZIÈME LETTRE.

De Montmartin le 12 Octobre.

NE m'écrivez plus, M. . . , je ne saurois vous donner d'adresse fixe ; je vais errer, en m'approchant de Paris. Je me suis enfin dérobé aux bonnes gens & au mauvais air de Briquebec. Je me suis épargné le chagrin des adieux, & j'ai bien fait. J'en juge par ma dernière entrevue avec la mère du Curé. Elle a été pénible. J'ai trouvé une de nos Rosières à la foire de St Denis à Brix. Elle achetoit la filasse dont j'avois fourni l'argent. Je l'ai trouvée changée, j'ai craint qu'elle ne fût malade. J'en ai fait la question. Mes instances l'ont fait beaucoup pleurer ; & puis elle m'a dit, tout en sanglottant : *C'est je vois bien que vous ne reviendrez pas à Briquebec.* Elle avoit bien jugé. Ce séjour est trop dangereux. Si j'y étois resté plus long-temps, & que la maladie m'eût attaqué, on m'auroit blâmé. Ma mission étoit finie.

Je me suis laissé conduire jusqu'ici par

le Curé & M. l'Abbé de la Fieffe. C'est autant de temps qu'ils sont éloignés du danger. Je viens pourtant de les laisser repartir. M. Poupeville, l'un des Vicaires que nous avions laissé légèrement indisposé, vient de mourir. Un second Prêtre, qui demeure dans le Presbytere, est attaqué aussi, & probablement ne fera pas en vie dans huit jours. Le Curé ignore ces nouveaux malheurs. J'ai frémi en l'embrassant. Peut-être ne le verrai-je plus; mais le devoir l'appelle. S'il doit mourir, il faut qu'il meure à son poste. J'espère que Dieu le conservera. Il est trop nécessaire aux pauvres & à toute la Paroisse. Eloignons ces idées sinistres.

En prenant par Montmartin, je me suis détourné de la route; mais je me repose chez de dignes amis, & je m'épargne le passage du petit Vay (1). J'avois pris le

(1) Le mot vay est une corruption du mot gué. On appelle petit vay le passage de la riviere de Vire entre Isigny & Carentan. Ce passage est très-incommode & assez dangereux. La mer qui monte deux fois par jour dans la riviere à la hauteur de quinze ou vingt pieds, suivant la force des marées, oblige les voyageurs d'attendre le reflux. Alors il

même chemin en venant. Le danger auroit été plus grand alors. Si le courant

faut que les guides fondent le gué pour favoir si la mer n'y a point apporté des sables mouvants; malgré toutes les précautions possibles il y périt de temps en temps des voyageurs. La nécessité d'un pont est universellement reconnue. Le projet en est fait, le modèle existe chez M. Perronet. Il est fait avec toute la sagesse, l'intelligence & le génie que cet Artiste célèbre met dans tous ses ouvrages. C'est ce qui a fait juger à l'inspection que M. Perronet en étoit l'auteur. Sa modestie a rejeté les louanges que mérite cet ouvrage, & les a renvoyées à M. Le Fevre, Ingénieur de Caën, à qui elles appartiennent.

L'exécution seroit facile, parce qu'on bâtiroit le pont sur le terrain sec, & qu'on donneroit un lit à la riviere sous les arches lorsqu'elles seroient achevées. Si une compagnie faisoit cette entreprise, elle en seroit plus qu'indemnifiée, en recevant des voyageurs pour passer à sec sur le pont, la moitié de ce qu'ils payent pour passer dans l'eau au péril de leur vie.

Faut-il ajouter qu'au moyen de portes de flot on dessécheroit, on changeroit en pâturages fertiles des grèves que la mer inonde? Qu'on établiroit une communication facile avec la presqu'île du Cotentin qui envoie ses bœufs & ses denrées à Paris? Qu'on abregeroit de six lieues la route des troupes? &c. &c.

m'avoit emporté, votre argent m'auroit empêché de nager, & vous ne l'aviez pas fait assurer.

Chemin faisant, je fais des recherches sur les êtres vertueux qu'on peut trouver dans les Paroisses. J'y mets la même attention qu'un cavalier de la maréchaussée à chercher des malfaiteurs. J'ai déjà fait des découvertes que je vous communiquerai de vive voix. Adieu, M. . ., vous n'entendrez plus parler de moi qu'à Paris.

Je suis, &c.

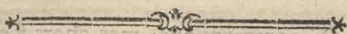


LE CURÉ.

LE CURÉ
DE BRIQUEBEC,
CONTE MORAL,

*C'est à ce Conte qu'est dû le Couronnement
des deux Roſteres de Briquebec , comme on l'a
pu voir dans les Lettres qui forment ce petit ou-
vrage. Il doit donc trouver ici naturellement ſa
place. Puiſſe-t-il encore exciter des ames ver-
tueuſes à la bienfaiſance. C'eſt la ſeule réuſſite que
lui ſouhaite ſon Auteur.*

LE CURÉ
DE BRIQUEBEC,
CONTE MORAL.



EST-IL de l'essence d'un Conte
D'offrir ces tableaux scandaleux
Qui font au Lecteur vertueux
Bien moins de plaisir que de honte ?
Muses, ne pourriez-vous, par de sages écrits,
Toucher les cœurs, éclairer les esprits,
Et faire aimer la bienfaisance ?
Cette vertu nécessaire en tous lieux
Seroit surtout fort nécessaire en France,
Où ces Messieurs qui régloient la finance
Sans nombre ont fait des malheureux.

Viens échauffer ma veine,
O tendre humanité !
Viens, à ta suite amene
L'aimable vérité ;
Ce sont vos attraits que je chante,
C'est à vous de guider ma voix,
Elle est bien faible, hélas ! mais rendez-la touchante
Et je ferai chérir vos loix.

Amis, ce que vous allez lire
 De mensonge n'est pas suspect;
 Chez mon Curé de Briquebec
 Je suis depuis trois jours : je ne ferai qu'écrire
 Ce qui se passe sous mes yeux;
 Des bons Curés vous aurez le modèle.
 Eustache ne fait pas que je le peins : tant mieux.
 L'attitude en fera beaucoup plus naturelle.

Or commençons, mes chers Lecteurs.
 C'est aujourd'hui dimanche; & la grand-Messe est dite,
 C'est moi qui l'ai chantée. A dîner on invite
 Douze notables Laboureurs.
 Chez notre Pasteur charitable
 Les voilà réunis; allons, Messieurs, à table.
 Quatre chaises aux quatre coins
 Servent à supporter quatre assez fortes planches;
 On se place, on se ferre, on efface les hanches;
 Nous voilà tous assis : dix-huit, ni plus, ni moins.
 Un lievre, un gros dindon, du lard & deux éclanches
 Sont entassés sur deux grands plats.
 Jamais chez le Curé l'on ne vit tel repas.
 On pourroit se mirer dans l'étain des assiettes,
 (Propreté n'est pas luxe, & ne ruine pas)
 On a dans du sablon dérouillé les fourchettes;
 Le pain est tendre & de froment.
 Le pain d'orge est celui que le Curé préfère;
 Il dit que dès l'enfance à ce noir aliment
 Il est accoutumé : laissons, laissons-le faire;
 A table comme ailleurs, vive la liberté.
 On coupe, on sert, on mange, on boit à ma santé.

Je ne fais trop auquel entendre.

On n'en finiroit pas, si l'on prétendoit rendre.

Ces fantés en détail : j'accole trois à trois

Mes bons & joyeux Villageois.

Chacun d'eux à sa mode vante,

Beaucoup plus qu'il ne faut, la douceur de ma voix.

Le Curé les devine, il m'excite & je chante

Une très-antique chanson.

Regard fixe, bouche béante.

On m'écoute : on voudroit avaler chaque son.

LE GROS chante bien ; mais je doute

Qu'avec plus de plaisir à Paris on l'écoute ;

Je cesse de chanter, gratis on applaudit ;

Alors le bon Curé prend la parole & dit.

» Gens de bien, écoutez ; assister l'indigence

» Est mon plus doux penchant & mon premier devoir.

» Hélas ! je voudrois bien qu'il fût en mon pouvoir

» De soulager tous ceux qui sont dans la souffrance !

» Cela ne se peut pas ; vous devez le savoir.

» Ma Cure, grace à vous, est pourtant assez bonne ;

» Mais avoir sur les bras environ douze cents,

» Ou, pour ne point mentir, au moins mille indigens ;

» Comment voulez-vous faire, & que faut-il qu'on

» donne ?

» Assister tout le monde est n'assister personne.

» Je ne peux leur donner que des morceaux de pain ;

» C'est bon pour les guérir un instant de la faim,

» Mais le moment d'après le besoin recommence.

» Mes amis, dites-moi, parlez en conscience ;

» Parmi les indigens honnêtes & honteux

166 LE CURÉ DE BRIQUEBEC,

- » Quels sont dans vos cantons les plus nécessiteux ?
» Je ne puis comme vous en avoir connoissance ;
» Sur vos rapports voici ce qu'on fera pour eux.
» J'ai deffein de donner à chaque *maisonnée*
» Une vache & du foin pour la nourrir l'hiver :
» Je n'en pourrai donner que quatre cette année,
» L'an qui vient, nous verrons... parlez M^{tre} ROBERT,
» Parlez Maître QUERTIER, au moins parlez, vous
CHARLE, (1)

Point de réponse, aucun ne parle.
Je les prends en particulier,
Les interroge sur la cause
D'un silence aussi singulier.
Chacun d'eux me répond » la chose
» Que Monsieur le Curé propose
» Mérite grande attention ;
» Vous voyez qu'il la met sur notre conscience ;
» Il faut que long-tems on y pense
» Avant de lui donner une décision.
Je porte à mon Curé cette sage réponse.
Là-dessus le Curé prononce,
Qu'ils peuvent librement s'expliquer avec moi,
Que mon avis fera sa loi.
Me voilà donc chargé du redoutable emploi !
Je veux qu'on me décide ; on augmente mes doutes ;
On me nomme bien vingt maisons
Qui sont dans l'indigence ; on m'indique les routes ;
Si je demande un choix, on me dit pour raisons
» C'est à vous de choisir, faites-en votre affaire.
Je laisse-là ces gens obstinés à se taire,

(1) Noms de trois Fermiers.

Et je vais m'informer ailleurs.

J'interroge Commis, Prêtres & Collecteurs ;

D'eux tous & de HAMEL (1) j'obtiens réponse claire ;

Mais pour un seul endroit. Deux filles & leur pere

Me sont nommés. Le lendemain

Je suis tout prêt de grand matin ,

Puis à cheval. Le vent promet triste journée ;

Partons toujours. Il pleut ? & bien, laissons pleuvoir ;

Beau-tems, plaisir, bonheur, on ne peut tout avoir,

Rencontrons des vertus, & de notre tournée

Nous nous applaudirons. O fortuné hameau !

Je te salue enfin ; & toi triste chaumiere,

Qui fais naître en mon ame un sentiment nouveau,

Comment t'appellerai-je ? ou maison ? ou tombeau ?

La porte seule donne entrée à la lumiere ,

On l'éteint si l'on reste un moment sur le seuil :

J'ose avancer, ô ciel ! que vois-je, est-ce un cercueil ?

Est-ce la mort que je contemple ?

Dans son affreux manoir ferois-je descendu ?

Non. Filial amour, ce réduit est ton temple.

Sur un lit de douleur un vieillard étendu

Me bégaye un bon-jour de lui seul entendu.

Sa fille en soupirant le souleve & l'appuye,

Rapproche du chevet un mauvais traversain.

» A quoi sert sur le lit ce vieux chaudron d'airain ?

» — Je le mets-là, Monsieur, quand il fait de la

» pluye,

(1) Robert Hamel connoissoit mieux que tout autre les deux sœurs le Tellier & leur pere. Ce bon Fermier prévenoit leurs besoins autant que ses moyens pouvoient le permettre.

168 LE CURÉ DE BRIQUEBEC.

- » Il faut que je le vuide , il est bientôt tout plein.
» — Depuis combien de tems votre malheureux pere
» Est-il au lit ? — Depuis qu'il a perdu ma mere,
» Depuis plus de vingt ans. — Montrez-moi votre
» pain.
» — Il est fini d'hier , nous en aurons demain.
» — Mais aujourd'hui vous aurez faim.
» — Ne craignez rien , j'ai-là deux pots de farrazin
» Qu'on m'a prêtés ; je vais faire de la bouillie.
» — Fort mauvaise bouillie ! avec de pareil grain...
» — Mon pere l'aime assez quand elle est refroidie.
» — Pour la faire avez-vous du lait ?
» — Oh non : — Quoi , c'est à l'eau ? — Quand on
» est pauvre on fait
» De son mieux , — mon enfant , en causant le tems
» coule ;
» Travaillez , préparez le petit déjeuner ;
» Je ne voudrois pas vous gêner.
» — Rien ne presse — Pourquoi n'avoir pas une
» poule ?
» Votre pere par fois mangeroit un œuf frais.
» — J'en avois gardé deux cet hiver tout exprès ;
» Mais il fut plus malade & j'en fis de la soupe.
» — Et vous fîtes fort bien ;
» Mais , tenez , vous n'y perdez rien.
» Le Curé dans sa cour en nourrit une troupe :
» Venez-en prendre quatre : — oh non : — venez
» choisir.
» — Je n'en veux pas l'été : — vous lui ferez plaisir...
» — Qu'il ne m'en donne pas , Monsieur , je vous en
» prie.

- » — Pourquoi donc refuser? — C'est que dans la
 » prairie
 » Les poules gâtent l'herbe, & puis dans les jardins...
 » Enfin cela pourroit déplaire à nos voisins. —
 » Voyons votre boisson: — C'est l'eau de cette mare,
 » Elle est bonne: — Comment! le cidre est-il si rare?
 » — Le bon Robert HAMEL nous avoit apporté
 » Du *mitoyen* (1) tout plein cette grande futaille;
 » Mais le jour Saint Martin d'été
 » Les cercles du bout ont fauté;
 » Ils s'étoient tout pourris auprès de la muraille.
 » — Et combien payez-vous de taille?
 » — Mon cher Monsieur, plus rien,
 » On nous vient d'exempter: — Et quel est votre
 » bien?
 » — La maison, le jardin, une pièce petite
 » Que nous avons louée au voisin, onze francs.
 » — Etes-vous, dites-moi, toute seule d'enfans?
 » — Non véritablement, Dieu merci, j'ai ma sœur Mar-
 » guerite.
 » — Je me doute bien qu'elle habite
 » Avec le bon vieillard & vous.
 — C'est assez que d'une chez nous;
 » Cette année elle fert & me donne ses gages.
 » Elle a bien de la peine! ils sont forts les ouvrages
 » D'une fille de basse-cour.
 » La Sainte-Anne (2) venue, enfin j'aurai mon tour;

(1) On appelle *mitoyen* une boisson moitié cidre & moitié eau.

(2) Tous les ans le 28 juillet, jour de la Fête Ste. Anne, il se tient dans les bois de Briquebec une Foire ou Assemblée; les garçons & les filles qui veulent se louer pour un an, s'y ren-

170 LE CURÉ DE BRIQUEBEC;

- » Ma sœur viendra la veille, & dès le point du jour
- » Je lui remettrai tout & la clé de la porte,
- » Puis j'irai me louer, — le terme n'est pas loin :
- » Voilà juin qui finit ; mais aura-t-elle foin
- » Comme vous du vieillard : — Mieux, elle est la
- » plus forte.

Du vieillard, à ces mots, je rencontrai les yeux :

Il les fixa sur moi, puis après vers les cieux.

Il fallut m'éloigner. Que je trouvais de charmes...

Mon cœur tout oppressé... délicieux instant !

Quand j'eus bien essuyé mes larmes,

Je dis à cette fille : » Ecoutez, mon enfant,

» A l'indigent honteux qui patit & se cache,

» Votre digne Curé, le vertueux Eustache

» Ne ferme point son cœur ;

» Il le cherche, le trouve, & s'en montre Pasteur.

» Chez lui venez prendre une vache :

» Et ce qu'il faut pour la nourrir.

» Votre cabane est découverte,

» A ses frais on va la couvrir :

» Du cidre répandu ne pleurez plus la perte,

» Le Curé vous en donne ; à Messieurs les Commis

» J'ai parlé ce matin ; ne craignez point l'amende ;

» Ils sont humains, ils m'ont permis

» De faire ainsi la contrebande :

» Aussi dès qu'on aura du *mitoyen* nouveau,

dent un bouquet au côté. Ceux qui ont besoin d'un valet ou d'une servante s'y rendent aussi ; on marchandé après s'être assuré des talens & de la force des sujets. Cette Foire m'a fourni la matière d'une fable imprimée dans mon Recueil.

- » On viendra réparer, remplir votre tonneau.
 » Du pain ne foyez plus en peine ;
 » Vous en aurez, mes chers amis ;
 » Vous en aurez chaque semaine,
 » Le bon Curé me l'a promis.

Il falloit voir la contenance
 De la fille & du bon vieillard.

Tenez, les gens de bien ont un langage à part ;
 Que ne disoit point leur silence !

Ce Conte finit ici. Il est en tout point conforme à la vérité ; on peut y ajouter foi. Ce qui va suivre est un badinage mêlé de fiction & de vérité. La fiction, c'est le voyage supposé avec une Dame ; la vérité, ce sont les réponses à ses questions. Questions sous-entendues, à dessein d'ôter l'uniformité des dialogues. On venoit de dialoguer par demandes & réponses avec la fille du vieillard. On n'auroit pas aimé un second entretien tout pareil, à la suite de celui-ci. On a jugé à propos de ne faire parler qu'un des interlocuteurs. Si les réponses ne font pas entendre les demandes, l'Auteur aura manqué son but. Si tout est assez clair, on lui fera gré d'une innovation hardie, & qui pourroit être suivie par des gens qui auroient plus de talent que lui. Les endroits où la Dame est supposée avoir parlé, seront indiqués par ce signe (=). Sans cette précaution, le Dialogue auroit été inintelligible. Encore, s'il ne reste pas obscur dans quelques endroits, c'est que la pénétration du Lecteur lui fera deviner plusieurs interlocutions supprimées.

SUITE DU CONTE.

Mon aventure en étoit là,
 Quand je vis arriver la Dame à qui je pense,
 Lorsque je veux d'un corps vêtir la bienfaisance.

Elle eut bientôt compris cela ;

Elle pleura tout comme un autre :

En la voyant pleurer, vîte un gauche flatteur

S'en vint, faisant du bon Apôtre ,

Exagérer la bonté de son cœur :

» Cœur divin ! cœur royal ! Va-t-en, vil imposteur.

» Madame, renvoyez ce fade adulateur.

» Votre cœur n'est qu'humain : la fille & le Pasteur

» En montrent chacun un quin'en doit guere au vôtre.

» D'un plaisir qu'à grands frais on n'a point préparé,

» D'un plaisir que jamais vous n'aurez à vos fêtes,

» Voudriez-vous jouir ? Allons chez le Curé,

» Vous verrez... N'allez pas déclarer qui vous êtes,

» Cela gêteroit tout. Vous avez là des yeux

» Qui pourroient vous trahir ; cachez - les , c'est le
 » mieux.

» Bon. A présent marchons, marchons, foyez tran-
 » quille ;

» Qui vous devineroit, ma foi, seroit habile.

» Je vais fort bien à pié, montez sur mon cheval.

» Déjà ! Mais vous êtes agile.

» Vous ne vous y tenez pas mal, =

» Non, non, ne craignez rien. Il a la jambe sûre,

» Il pourra bien crotter la petite chaussure ;

» Mais vous jeter à terre ? Oh non, vous dis-je, non.

- » = Madame, vous avez raison.
 » Voilà le pere & les deux filles,
 » Riches, contens à tout jamais,
 » Riches, contens à peu de frais.
- » J'ai trois vaches encor pour trois autres familles.
 » = Oh non, je ne puis pas aussi bien les placer ;
 » Je ferai de mon mieux. = Sans doute je salue. =
 » Je vais vous l'expliquer. Au bout de cette rue,
 » Qu'à gauche nous venons à l'instant de laisser,
 » J'aperçois la maison d'un fermier débonnaire,
 » Qui laboure le coin de terre
 » Des pauvres de tout son hameau ;
 » Le Curé fournit la semaille,
 » Et gratis le fermier travaille. =
- » Ah ! vous approuvez donc mon grand coup de
 » chapeau ?
 » = Comment seul ! Non, Madame ; ils font une
 » douzaine,
 » Qui pour les pauvres gens se donnent cette peine ;
 » C'est pour eux une fête, on y voit leurs enfans,
 » Tout glorieux de prendre un peu part à l'ouvrage.
 » Ils n'y servent à rien ; mais dans quinze ou vingt ans
 » Ils se ressouviendront de cet apprentissage. =
 » Cette Paroisse ? Immense. Il faudroit plus d'un jour
 » Au meilleur fantassin pour en faire le tour. =
 » D'habitans ? Quatre mille. Un quart dans la misère,
 » Qui n'ont que le Curé pour protecteur, pour pere.
- » Rangez-vous, & laissez passer tous ces chevaux. =
 » Ce qu'ils voient en là ? Ce sont des bleds fort beaux,
 » Des orges peu garnis, d'assez belles avoines. =

174 LE CURÉ DE BRIQUEBEC,

» Tout cela ? de la dixme. = Elle appartient aux Moines,

» Les Moines de Hautmont. = Les gros Décimateurs
» De toute la Paroisse.

» = C'est l'Eglise

» Que vous voyez à trente pas. =

» Bien raisonné, Madame ; on ne tardera pas

» A découvrir le Presbytere. =

» Mon Dieu, non, je ne suis point las. =

» C'est bien dit. Mettez pied à terre.

» J'allois vous présenter le bras.

» Parlez moins qu'en chemin, & me parlez plus bas,

» D'un air indifférent, & sans trop de mystere. =

» Je m'en étois douté que vous demanderiez

» Pourquoi chez un Curé l'on entend des chanteuses.

» Mais, dites-moi, Madame, est-ce que vous croiriez

» Que la gaieté sied mal aux ames vertueuses ?

» Du Curé c'est la mere & deux vieilles fileuses,

» Qui s'amusent ainsi. Les trois ont deux cens ans ;

» Leurs chansons & leur voix ne sont pas scandaleuses.

» Ce que font dans la cour ces vieillards, ces enfans ?

» Vous le voyez, Madame, ils sont heureux, ils man-

» gent.

» Vous pouvez sur eux tous promener vos beaux yeux.

» = Vous craignez qu'ils ne se dérangent ?

» Les gens bien affamés sont très peu curieux. =

» Approchons-nous de ces fenêtres,

» Et voyons si parmi les Prêtres

» Vous distinguerez le Curé. =

» Bien. Mais si son habit n'étoit pas déchiré,

- » L'auriez-vous reconnu ? = Elle nous tient parole
» Sa physionomie ; il n'a pas une obole ;
» Il couche sur la paille , & toujours fort content. =
» Madame, rougissez de ce honteux reproche ;
» Il la vient d'emprunter cette somme d'argent ,
» Il ne la mettra pas un instant dans sa poche.
» = Il faut bien qu'il la compte afin d'aller payer
 » Ces vaches qu'aux pauvres il offre ;
» Il est des indigens le fidele banquier ;
» Chez eux il thésaurise , & n'a pas d'autre coffre. =
» Comment vous les nommer ? Eh ! les connois-je tous
» Ces gens dehout , assis , accroupis , à genoux ,
 » Qui font cercle dans la cuisine ? =
» Vous ne devinez pas ! Eh bien , moi je devine
 » Qu'ils entourent un grand chaudron
» Tout rempli de bouillie. = On le nomme Baron. =
» Sans doute celui-là , celui qui nous fait face. =
» Oh je vous en réponds , oui , fameux goguenard. =
» Soixante & dix-neuf ans. = Très-dispos , très-gail-
 » lard.
» = Qui pourroit ne pas rire en voyant la grimace
» Qu'il fait en se brûlant ? Vous en riez comme eux.
» = Ce sont tous gens qui n'ont ni feu , ni domicile ;
» Le Curé les nourrit , leur fournit un asyle. =
» Peut-on devenir pauvre en faisant des heureux ?



 LA FÊTE DES BONNES-GENS*,

*Instituée à Canon en Normandie, à l'occasion
de la Grossesse de Madame la Comtesse d'Ar-
tois.*

A MONSIEUR **.

Vous vous seriez procuré du bonheur, mon ami, bien plus que du plaisir, si vous aviez pu vous rendre à la Fête des Bonnes-Gens, instituée à Canon, à l'occasion de la grossesse de Madame la Comtesse d'Artois. Vous étiez occupé, dites-vous, & ne pouviez quitter votre société; je vous plains, & n'oserais vous blâmer; mais je me plains davantage de la tâche que vous m'imposez. Comment pourrais-je vous en faire un détail si bien circonstancié qu'il ne vous laissât rien à désirer? La chose m'est impossible: je croirais avoir bien réussi, si je vous faisais naître le regret de n'avoir pas vu ce que vous m'ordonnez d'écrire.

Les trois Paroisses de Canon, Mézidon & Vieux-Fumé, qui ont le droit d'élire & de présenter au

* Dans la première de ces Lettres on a exhorté celui à qui elles sont adressées à lire la Relation de la première Fête de Canon-les-bonnes-Gens dans l'Année Littéraire ou dans quelques autres Journaux. Aujourd'hui qu'on publie ces Lettres, on a jugé à propos de placer ici cette Relation, & d'épargner au Lecteur la peine d'en faire la recherche.

Seigneur de Canon trois sujets ces Paroisses qu'ils jugent les plus dignes de chaque Couronne, avoient accordé la pluralité des suffrages à *Pierre le Monnier* de la Paroisse de Canon, & à *Jeanne Colin* de la Paroisse de Vieux-Fumé.

Le Seigneur de Canon a confirmé cette élection, & les a nommés, l'un *bon Vieillard*, & l'autre *bonne Fille*.

Les motifs d'élection pour *Pierre le Monnier*, sont une vie de soixante-dix-neuf ans passée sans reproche, six enfans élevés dans les principes de la Religion & de l'honneur, mariés convenablement; & cela sans autre patrimoine que les bras du vieillard.

Les droits de *Jeanne Colin* sont, outre les vertus de son sexe, six années de sa vie employées savoir, à soigner sa mere pendant une maladie de six mois, à la remplacer auprès d'une sœur en bas âge, à travailler jour & nuit de toutes ses forces pour nourrir son pere hors d'état de gagner sa vie.

Le Dimanche, 24 Septembre dernier, à sept heures du matin, les Habitans de Vieux-Fumé, en armes, précédés de tambours & de fifres, allèrent planter le drapeau de la bonne Fille à la porte de *Jeanne Colin*. Les Paroissiens de Canon firent la même chose pour leur bon Vieillard. Sur ces drapeaux, sont peints les sujets des médailles, c'est-à-dire, la Vertu publique qui couronne de roses une jeune fille, & l'Agriculture posant sur la tête d'un vieillard une couronne d'épis de Bled & de feuilles de chêne. Au haut de l'un est écrit *la bonne Fille*, au

haut de l'autte *le bon Vieillard*, & au bas de tous deux on lit ces deux vers :

*Sageſſe & vertus ont ici
Le même prix qu'à Salenci.*

Sur les neuf heures le Vieillard & la Fille précédés de leurs drapeaux, de tambours & de fifres, escortés de fuſiliers, ſe rendirent au Presbitère de Canon. Les Seigneurs des trois Paroiſſes & la Nobleſſe de tout le voiſinage allèrent les y chercher, & les conduiſirent au château de Canon. Douze vieillards ſervaient de cortège au bon Vieillard, douze filles vêtues de blanc accompagnoient la bonne Fille. De ce nombre étaient leurs concurrents & concurrentes. Ils étoient en outre ſuivis de leurs familles. Celle du Vieillard était nombreuſe. Sa femme, aveugle, le tenait par la baſque de ſon habit ; leurs ſix enfans, & les maris & les femmes de ces ſix enfans étoient là. Ils étoient venus de loin pour cette fête ; & avoient amené quatorze de leurs enfans. Ils approchaient le plus qu'ils pouvoient du Patriarche ; ſa gloire rejailliſſoit ſur eux ; ils le ſentoient : on le voyoit bien à leur attendriſſement. Quelle douce & grande leçon, mon ami ! Si jamais quelqu'un d'eux eſt tenté de faire une mauvaiſe action, il ſe rappellera cette journée, & reſtera homme de bien.

Pour recevoir cette compagnie, on avoit élevé dans la cour du château un vaſte théâtre (un autre mot que théâtre conviendrait mieux à une telle

cérémonie, je ne le fais pas.) Le fond étoit un grand tableau, représentant *Henri IV*, montrant à *Louis XVI* le Temple de la Gloire, avec ces mots au-dessus : *Henrico monstrante viam*; à droite & à gauche de la table où étoient les prix, les médailles, les rubans & les bouquets, on voyoit les bustes de *Henri* & de *Louis XVI*, avec ces mots au-dessus : *Henrico duci, Ludovico æmulanti*; les médaillons de toute la Famille Royale entouroient le tableau. Lorsque l'assemblée fut placée, le Seigneur de Canon fit lecture des principaux articles de l'acte de fondation; il expliqua les motifs qui lui avoient fait donner la préférence à Pierre le Monnier & à Jeanne Colin; il fit une mention honorable des Vieillards & des Filles qui avoient eu des suffrages. Ce Discours fut touchant, la proclamation des deux personnages universellement applaudie, & célébrée par le bruit des tambours, des instrumens & de la mousqueterie. Les médailles, les rubans, les bouquets, deux bourses contenant chacune trois cens livres, sont données aux deux Personnages de la Fête. La distribution en est faite par les personnes de distinction à qui on veut faire honneur. La même cérémonie s'observe dans la distribution des rubans & bouquets donnés aux concurrens & au cortège. Le Vieillard & la Fille sont alors placés dans les fauteuils d'honneur au fond du théâtre. La marche se forme ensuite pour aller à l'Eglise. On y arrive. Le Vieillard & la Fille sont placés au milieu du Chœur sur une estrade; prie-Dieu, tapis, carreaux, tous les honneurs sont

pour eux seuls. Les Seigneurs de leurs Paroisses sont assis au bas de leur trône ; toute la Noblesse sur des bancs.

Après l'Évangile les couronnes sont présentées par les Seigneurs au Célébrant. Il les bénit , les pose sur la tête des deux Personnages , en leur adressant un discours édifiant. Le couronnement est annoncé au-dehors par les instrumens , les tambours & la mousqueterie.

Alors mon tour vient. Je monte en Chaire. Les prières accoutumées sont faites , & les Couronnés nommés au lieu du Seigneur & de la Dame de Canon dont on ne fait point mention. Je commence ensuite un discours relatif à la Fête. Je ne puis vous en rien dire , mon ami ; je n'ai pas la vanité de le croire bien écrit : je vous le lirai , vous en jugerez ; ce que je puis vous dire , c'est que l'Auditoire m'entraîna , & qu'il fallut m'interrompre pour pleurer comme les autres. La Messe finie , on revient dans le même ordre au château de Canon. Trois tables en fer-à-cheval étoient servies sur le théâtre. Les de Couronnés occupent les places d'honneur entre les Seigneurs de Mezidon & de Vieux-Fumé , celui de Canon & son épouse les servent. Les deux tables latérales sont pour les concurrens , le cortège & les parens des deux Personnages. Au dessert , des couplets leurs sont chantés par la Dame de Canon , par son pere , Seigneur de Vieux-Fumé , par M. Targét , M. de Lamperrière , & M. Pelouzi. La sagesse & la vertu sont célébrées , les refrains sont répétés par toutes les

voix. La fanté du Roi est portée avec des acclamations générales ; tambours, fusils, tout s'y mêle. Le beau spectacle, mon ami, que quatre mille personnes enivrées de l'amour de la vertu ! Après le dîné, les vèpres ; mêmes honneurs aux Couronnés, *Te Deum* & la prière pour le Roi.

Le soir, feu d'artifice ; illumination de la façade du château de Canon. Le fond du théâtre étoit occupé par trois tableaux transparens. Ceux des côtés représentoient les sujets des médailles avec leurs inscriptions. Le tableau du milieu représentoit la France & l'Angoumois, recevant le nouveau-né que leur présente Madame la Comtesse d'Artois. Au-dessus on lit cette inscription : *Spes prævia Gallis*. La journée s'est ainsi terminée. Un point que l'on peut ajouter, & qui ne fait pas le moindre éloge de la Fête, c'est que malgré le concours immense des Habitans de toutes les Paroisses voisines & des Etrangers, tout s'est passé dans la plus grande décence. Il étoit aisé de voir que les vertueux Couronnés avoient répandu dans toutes les ames l'influence des bonnes mœurs. Parmi les Étrangers, vous auriez distingué un groupe de six ou sept Anglois, habits bleus & perruques jaunes vous les auroient fait connoître. Ils suivoient pas à pas toute la cérémonie, sans proférer une seule parole ; ils n'ont ouvert la bouche que sur le soir, pour dire : l'an qui vient, si nous ne sommes qu'à cinquante lieues, nous reviendrons à cette Fête ; & puis ils sont partis.

Le Dimanche suivant, chacun des deux Cou-

ronnés reçut à la Grand'Messe de sa Paroisse les honneurs dûs au Seigneur. Le Vieillard & sa Femme, mariés en 1722, renouvelèrent la cérémonie de leur mariage. Ils se réunirent à dîner chez le Seigneur de la bonne Fille; ils partirent de-là pour se rendre à Mezidon. Ils étoient attendus à l'entrée de ce Bourg par le même cortège que le premier jour. Ils le traversèrent dans le même ordre. Ils arrivent à l'Abbaye de Sainte-Barbe; ils sont reçus à la porte de l'Église par MM. les Chanoines-Réguliers, & placés au milieu du Chœur avec la même distinction qu'à Canon. Un Discours éloquent & touchant leur est adressé par le Sieur Prieur. *Te Deum* & la prière pour le Roi. Ensuite une collation leur est servie ainsi qu'à leur cortège dans la principale salle de l'Abbaye. On les reconduit chez eux, & leur regne est fini. On a tâché cependant de le prolonger encore. La Dame & le Pasteur d'une Paroisse voisine se sont empressés de leur rendre tous les honneurs possibles, l'un à la Messe dans son Église, l'autre à dîner dans son château.

Voilà, mon ami, ce que vous auriez pu voir comme tout le monde, si vous vous étiez rendu à mon invitation. Ce spectacle vous auroit intéressé; la connoissance que j'ai de votre ame ne me permet pas d'en douter; mais des scènes moins pompeuses & plus douces sont celles qui me sont personnelles; vous les auriez partagées. Figurez-vous la femme du Vieillard, femme de quatre-vingt deux ans & aveugle, qui tombe évanouie

lorsqu'elle apprend que son époux est couronné. Le mari s'empresse à la secourir ; elle retrouve la parole , cherche des bras son époux , le serre , lui dit en sanglotant : ah , mon ami : nous avons eu bien de la peine en notre vie , nous avons souvent manqué de pain , tu n'as jamais rien fait de mal pour en avoir ; voilà que tu le trouves bien à présent ! Que *Greuze* n'étoit-il là ? Figurez-vous le vieillard revenant de la prairie , sa faux sur l'épaule , & passant par la cour du château tandis qu'on prépare le théâtre. Il s'arrête , pose sa faux , appuie ses deux bras sur le bord des planches , ne dit pas un mot , s'attendrit & part. Je le suis , je le trouve à genoux dans un coin du jardin ; quand il s'est relevé , je l'aborde & lui dis : vous venez donc de prier Dieu , maître Pierre ? Je lui demandais la force de supporter tous ces honneurs-là , me répondit-il. Où avoit-il pris le mot *supporter* ? Et mes entretiens avec Jeanne Colin , que n'avez-vous pu les entendre ! Je vous les répéterai bien sans y changer un mot : ils sont si profondément gravés dans mon cœur ! Mais sa modestie , son embarras , son maintien , je ne pourrai jamais vous les rendre. Chargé de lui annoncer qu'elle doit être couronnée , j'arrive chez elle. Je la trouve occupée à raccommoder la casaque de son pere. Sa jeune sœur est au lit. Sur le soupçon que l'enfant pourroit bien avoir la petite vérole (soupçon fondé , puisque l'aînée en porte encore les marques toutes rouges ,) on me fait sortir : c'est à la porte que nous causons ; les voisins s'y rassemblent. Mademoi-

selle, lui dis-je, je viens vous féliciter de ce que vous avez eu le plus grand nombre des suffrages pour la couronne ; si le Seigneur de Canon y joint le sien, comme je l'espère, je vous en féliciterai Dimanche plus publiquement à la Grand'Messe. — Comment à la Grand'Messe ! (Puis une petite révérence.) — C'est que ce sera à la Grand'Messe que vous serez couronnée ; vous y serez la Dame de la Paroisse ; tous les honneurs seront pour vous. — Je ne les mérite pas. — Ce n'est pas non plus à vous qu'on les rendra, mais à la vertu que vous avez pratiquée. — Je n'ai pas pratiqué de vertu, moi. (révérence encore.) — On m'auroit donc bien trompé. Écoutez, à l'âge de onze ans ne vous êtes-vous pas mise en condition chez un Fermier ? — Oui, Monsieur, mais c'est que mon pere n'avoit pas le moyen de me nourrir. — N'avez-vous pas contenté vos maîtres ? — Tant que j'ai pu. — A l'âge de quinze ans, n'avez-vous pas quitté la maison où vous mangiez du pain, pour venir chez vous soigner votre mere ? — C'est qu'elle étoit malade ma mere. — Depuis que vous l'avez perdue, n'êtes-vous pas restée auprès de votre pere ? ne l'avez-vous pas nourri du travail de vos mains depuis six ans ? — Mon pere m'a élevée, il faut bien que je le nourrisse.

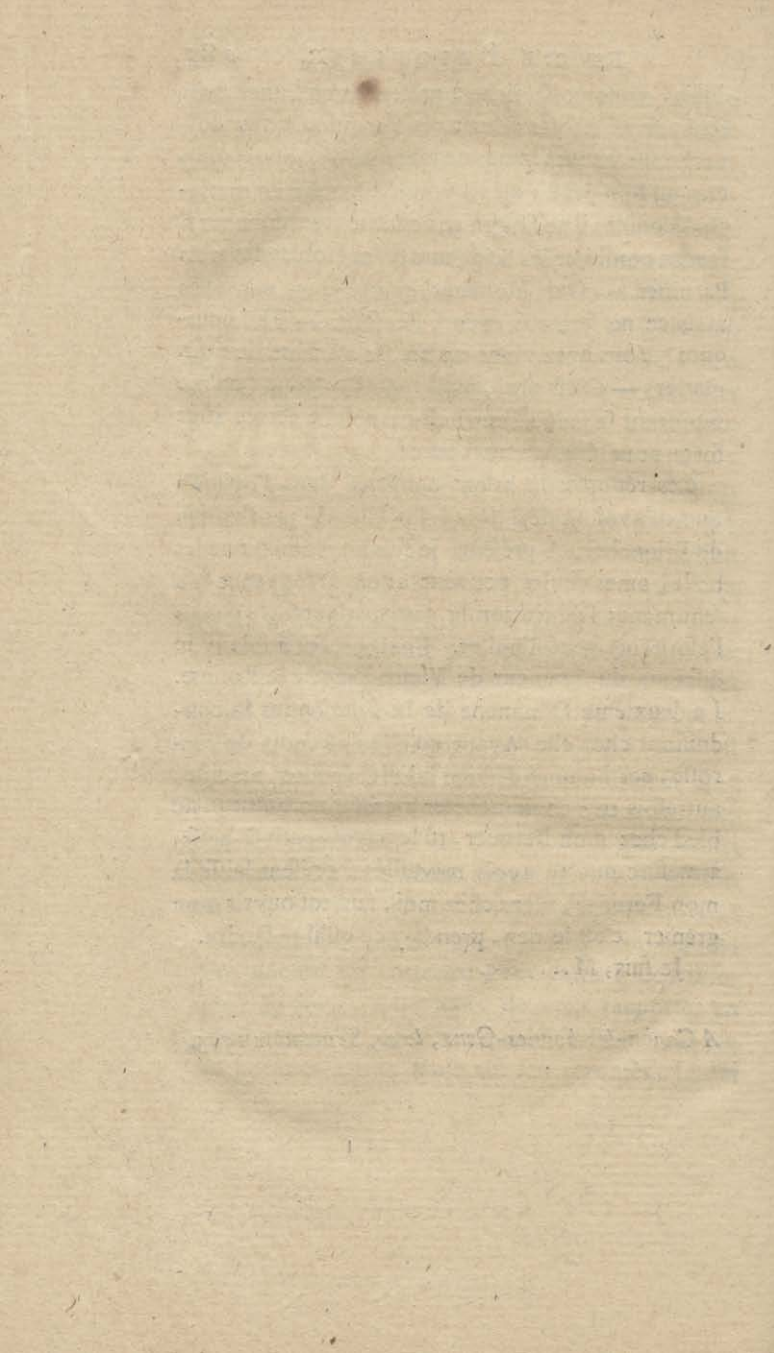
Le jour du couronnement, après les vêpres, j'eus encore un entretien avec cette Fille ; il seroit trop long, mon ami, de vous rapporter en détail toutes les naïvetés qui lui échapperent : je me bornerai à une seule de ses réponses. Je lui

difais , vous voilà riche à présent : vous avez cent écus , deux habits ; les trois Paroiffes vous doivent tout fecours : vous ne manquerez jamais ; vous êtes un bon parti : on va vous demander en mariage ; écoutez : il ne faudra pas choisir étourdiment ; il faudra confulter les Seigneurs & les Nobles des trois Paroiffes. — Oui , Monsieur , quand je me marierai ; mais ce ne fera pas encore de fitôt. — Eh ! pourquoi ? Vous avez vingt-un an , c'est l'âge de vous marier. — C'est vrai , mais regardez donc (en me montrant fa jeune foeur) est-ce qu'elle seroit assez forte pour soigner mon pere ?

Ces réponses-là m'ont confirmé dans l'opinion que m'avoient déjà donné les filles du paralytique de Briquebec. A présent , je suis convaincu que les belles ames seules peuvent avoir l'éloquence du sentiment ; l'éducation la gâte quelquefois : jamais l'esprit ne peut l'imiter. J'excepte cependant le discours du Seigneur de Vieux-Fumé à la Rosiere. Le deuxième Dimanche de la Fête , nous la conduifions chez elle. Avant qu'elle descendît de carrosse , cet homme de bien lui dit : écoute , ma fille , autrefois tu venois acheter à crédit un boiffeau de bled chez mon Fermier , tu le payois petit-à-petit , à mesure que tu avois travaillé ; à présent laisse-là mon Fermier , viens chez moi , fais-toi ouvrir mon grenier , c'est le tien , prends-y ce qu'il te faudra.

Je suis , M... , &c.

A Canon-les-bonnes-Gens , le 25 Septembre 1775.



LA BERGERE

BIENFAISANTE,

PETIT DRAME PASTORAL,

Tiré d'un Idylle de Gessner, Ménalque & Alexis.

PERSONNAGES.

BABET, *jeune Bergere de 10 ou 12 ans.*

FANCHETTE, *sœur de Babet, âgée de 6 ou 7 ans.*

LA MERE *de Babet & de Fanchette, Paysane encore jeune.*

UN VIEILLARD *de Campagne, mal vêtu.*

La Scène est dans un bois. *

* Le bois doit être disposé de manière qu'on puisse passer par derrière le lieu principal de la Scène. Sur les deux côtés sont des arbustes ou des broussailles au travers desquelles on peut voir ce qui s'y passe, sans que ces broussailles cachent aux Spectateurs aucun des Acteurs en Scène.



LA BERGERE

BIENFAISANTE,*

PETIT DRAME PASTORAL.

SCENE PREMIERE.

BABET, *courant avec inquiétude.*

ROBINE! Robine — où es-tu Robine? ... Ah! si j'ai perdu Robine...! de toutes mes brebis c'est celle que maman aime le mieux... Robine...! ma petite sœur joue avec elle... Fanchette lui donne du pain... Elle connoît Fanchette tout comme moi.... Robine, Robine!

* Quoique ce petit Drame n'ait été donné ni à Canon-les-bonnes-Gens, ni à Briquebec, on le place ici parce qu'il étoit destiné à y être représenté. Il pourra servir à ceux qui voudroient faire des établissemens pareils. On ne peut employer trop de moyens de faire aimer la bienfaisance. Une Mere respectable & tendre n'a pas dédaigné de faire jouer cette piece par ses enfans. Cette représentation a eu le suffrage de personnes de qui l'ame généreuse, noble & sensible feroit autorité si on osoit les nommer.

(avec effroi) mais j'entends du bruit, si c'étoit un loup!...

(Elle fait quelques pas pour fuir & revient, puis regarde à travers les branches; ensuite elle dit d'un air plus tranquille:)

Oh! non, n'ayons pas peur, c'est un homme. (avec un air de défiance.) Mais je ne le connois pas; il n'est pas de notre hameau: si c'éroit un méchant homme... je ne veux pas me montrer... Comme il est triste!... il a bien de la peine à marcher.

SCENE II.

LE VIEILLARD, sans voir Babet. BABET,
toujours à part.

LE VIEILLARD.

C'EST le pain de mes enfans que ce fagot. Il devrait me paroître léger, & je ne saurois le porter. (Il jette à terre son fagot.)

BABET.

Il aime les enfans, il ne me fera pas de mal.

LE VIEILLARD.

Ah vieilleffe! vieilleffe! tu pese plus que lui sur mes épaules. — L'amitié me donne du courage. A quoi sert le courage? Les ans m'ôtent la force....

Pauvres enfans, vous trouvez que je tarde trop long-temps, vous pleurez, mais vous ne m'accusez pas, j'en suis sûr... Vous savez... j'ai bien fait de ne pas vous croire. — Si je l'avois emporté, le reste du pain, je n'aurais pas faim à présent. — Mais vous ?

B A B E T.

Il a faim ! j'ai bien faim aussi.

LE VIEILLARD.

Hélas ! peut-être l'auront-ils mangé trop-tôt. (*Il regarde le soleil.*) Il y a bien six heures que je suis parti : oui, il y a au moins six heures que je les ai quittés. S'ils l'ont mangé tout de suite, ils sont à présent comme ces petits oiseaux que j'ai vus tantôt dans leur nid. — Ils m'ont fait grand-pitié ces petits oiseaux. — Quelqu'un aura-t-il pitié de me petits à moi ?

B A B E T.

Oh ! moi j'en aurois pitié si je les voyois.

LE VIEILLARD.

Si je laissois-là mon fagot, je marcherois plus vite, j'arriverois ; au moins je les tirerois d'inquiétude. — Malheureux vieillard, comme tu te trompes ! — fais-tu ta route ? te voilà perdu dans le plus épais du bois ; pas un sentier.

B A B E T.

Si j'osois l'aborder, je lui dirois bien pas où il faut prendre.

LE VIEILLARD.

Le soleil baisse, j'ai vu ici autour quelques bestiaux; on viendra les chercher avant la nuit : j'entendrai les cornemuses des bergers ; ils me remettront dans mon chemin , restons. — Mais la faim , la faim ! ce n'est pas la mienne qui me tourmente le plus.... Si je pouvois dormir. (*il se couche sur son fagot & s'endort.*)

B A B E T.

Il dort déjà. — Oh ! non ; il n'est qu'affoupi : c'est la fatigue... Vraiment si fait il dort. Mais il a faim, le pauvre homme ! Au moins il faut le laisser dormir ; peut-être...

S C E N E I I I.

LA MERE & FANCHETTE de loin sans se montrer ; B A B E T.

LA MERE, à haute voix.

BABET, Babet!

FANCHETTE, à voix haute aussi.

Ma sœur, ma sœur !

LA MERE.

Où es-tu ma fille ? où es-tu Babet ?

B A B E T

B A B E T , *allant vers la voix.*

Ici, maman.

L A M E R E .

Par où ?

B A B E T .

Par ici.

*(La mere paroît tenant Fanchette par la main.
Elle porte une terrine à anse & une cuiller
dedans. Fanchette porte un petit panier où
sont du pain & des pommes.)*

L A M E R E .

A la fin te voilà : j'ai eu de la peine à te trouver ; comme tu as chaud ! ah ! vous avez couru ma fille.

B A B E T .

Maman, je cherche Robine, Robine est perdue,

F A N C H E T T E .

Non, ma sœur, elle est à la maison.

B A B E T .

Comment ! à la maison !

L A M E R E .

Oui, à la maison, elle est revenue toute seule.

B A B E T.

J'étois bien inquiète , toujours.

F A N C H E T T E.

En arrivant elle s'est jettée à moi : elle ma donné de petits coups de sa tête ; moi je lui ai donné du pain.

B A B E T.

Oui , tu lui donnes toujours du pain , c'est pour cela qu'elle me quitte.

L A M E R E.

Elle avoit faim , tu dois avoir faim aussi toi. Tiens , voilà ton dîner que je t'apporte : repose-toi , mon enfant. Et toi , Fanchette , voilà ton ouvrage , travaille.

(On s'assied sur l'herbe : Babet emporte son dîné & va le porter sans faire de bruit auprès du vieillard qui dort toujours.)

F A N C H E T T E en montrant son ouvrage.

Maman , voilà qui ne va pas bien.

L A M E R E en prenant l'ouvrage.

Voyons.

(Babet revient guetter à travers les branches , prend des petits morceaux de terre & tâche de les jeter sur les mains du Vieillard.)

BABET, après avoir attrapé la main du Vieillard.

Il croira que ce sont des feuilles qui auront tombé.

(Le Vieillard fait le mouvement d'une personne qui s'éveille : Babet marque de la joie.)

LA MÈRE, à Fanchette.

Cela ira bien à présent ; continue ; mais ta petite folle de sœur où est-elle encore allée ? Pourquoi ne pas dîner auprès de nous ? Regarde , Fanchette , si tu la verras.

(Fanchette cherche , aperçoit sa sœur & revient.)

BABET, avec dépit.

Il regarde de l'autre côté.

FANCHETTE, revenant à la Mère.

Maman , elle est là tout près. La voyez-vous , elle guette à travers les branches.

LA MÈRE, à Fanchette.

Je ne m'étonne plus qu'elle oublie son dîné ; c'est quelque nid qu'elle aura découvert.

FANCHETTE, avec transport.

Un nid ! c'est bon , maman , voyons aussi.

LA MÈRE.

Puisqu'elle n'a pas voulu nous le dire , il faut

L'attraper ; ne fais pas de bruit ; passons de l'autre côté.

(*La Mere & Fanchette passent par derriere la Scène.*)

SCENE IV.

LE VIEILLARD & BABET.

LE VIEILLARD.

JE n'ai pas dormi long-temps.

BABET.

Tant mieux.

LE VIEILLARD.

Je suis bien étonné d'avoir pu dormir : me voilà un peu reposé ; mais je n'ai pas moins-faim. (*Appercevant le dîné.*) Ah ! Dieu ! est-ce que je dors encor ? Est-ce que je rêve ? ... Celui qui nourrit les petits des oiseaux n'abandonne pas les hommes.

BABET.

J'ai lu cela dans un gros livre.

LE VIEILLARD.

Un Ange est venu de sa part.

BABET.

Le pauvre cher homme !

LE VIEILLARD.

Il a sans doute envoyé aussi un de ses Anges à mes enfans. — Ils ont leur innocence : c'est par eux qu'il aura commencé. (*Il prend la terrine.*) Dieu de bonté, si mon cœur est digne de toi, accepte son hommage. (*Il mange.*)

B A B E T.

Comme il mange de bon appétit !

LA MERE arrive, regarde & s'écrie :

Ah ! ma fille ! ma fille !

F A N C H E T T E.

Quoi donc, maman ?

LA MERE souleve Fanchette & lui montre le
Vieillard à travers les branches.

Vois-tu Fanchette, vois-tu ?

F A N C H E T T E.

Il mange le dîné de ma sœur.

L A M E R E.

Tais-toi, ne fais pas de bruit : baïse-moi, ma petite, tu lui ressembleras, à ta sœur. Promets que tu lui ressembleras.

F A N C H E T T E.

Oui, maman, & à vous.

LA MÈRE.

Allons l'embrasser.

(Elles repassent du côté de Babet.)

B A B E T.

Il pourra bien porter son fagot après cela.

LE VIEILLARD pose à terre la terrine.

Le pain & les pommes — oh non ; je ne les mangerai pas : mes enfans les mangeront. (Il les met dans ses poches.)

B A B E T.

Si j'avois encore ici celles qui sont chez nous !

LE VIEILLARD.

Mais la terrine, la corbeille, la cuiller, à qui dois-je les rendre ? On ne me les a pas données. — Je n'ai qu'à les laisser là ; ceux qui les ont apportées viendront les reprendre.

LA MÈRE, à Babet avec transport.

Ah ! Babet ! que ta mere est heureuse ! embrasse moi. (La mere & les deux enfans se tiennent embrassés.)

LE VIEILLARD.

Mais ma route, ma route, qui me l'indiquera ? Comment sortir de ce bois ? Pourrois-je recharger mon fagot ? (Il essaye & ne peut.)

LA MÈRE, *après avoir regardé.*

Allons le trouver : allons lui aider. (*Elle fait quelques pas.*) Oh ! non , faisons plutôt comme si nous passions par-là.

BABET.

Maman , ne dites pas que c'est moi...

LA MÈRE.

Non , ma fille. Mais toi , Fanchette , songe à te taire.

(*Elles passent devant le Vieillard.*)

LE VIEILLARD, *en s'avançant.*

Ma chère Dame , écoutez , écoutez.

LA MÈRE, *approchant.*

Que voulez-vous , bon vieillard ?

LE VIEILLARD.

Ecoutez , j'ai perdu ma route , indiquez-moi...

LA MÈRE.

Où voulez-vous aller ?

LE VIEILLARD.

Vous me tirerez d'un grand embarras.

LA MÈRE.

Mais , dites-moi où vous demeurez : comment s'appelle votre village ?

LA BERGERE

LE VIEILLARD.

Vraiment oui j'ai bien de l'âge.

LA MERE.

Je ne vous parle pas de votre âge. (*Aux enfans :*)
le pauvre homme est sourd. (*Au Vieillard & plus
haut :*) je vous demande le nom de votre village.

LE VIEILLARD.

Je demeure tout à côté de Venvres : vous ne
connoissez peut-être pas Venvres : mais indiquez-
moi le chemin pour aller à Clamart , quand je
serai à Clamart , je trouverai facilement.

LA MERE.

Vous n'en êtes pas bien loin : mais le chemin
est difficile.

BABET, à sa mere.

Maman, je le conduirai. (*Passant du côté du
Vieillard & plus haut.*) Je vous conduirai, bon
papa.

LE VIEILLARD.

Je vous ferai bien obligé , ma petite : mais écou-
tez, dites-moi, n'avez-vous vu personne passer par
ici ?

BABET.

Personne.

LE VIEILLARD.

Pourriez-vous me dire qui est-ce qui m'a apporté à dîner ?

B A B E T.

A dîner !

LE VIEILLARD.

Oui, à dîner, pendant que je dormois ; voilà encore la corbeille, la terrine ; avez-vous vu quelqu'un passer ?

B A B E T.

Je n'ai vu personne.

LE VIEILLARD.

Il est pourtant venu quelqu'un ; je voudrais savoir qui c'est.

B A B E T.

Et pourquoi ?

LE VIEILLARD.

Pour le bénir, pour lui souhaiter...

B A B E T.

Bénissez tout le monde, bon papa, celle-là aura sa part.

LA MERE, à Fanchette qui tient la corbeille & la terrine.

Laissez cela, petite fille.

Maman, c'est pour les remporter chez nous.

LE VIEILLARD, *en souriant.*

Je m'en doutois déjà, mes enfans; — quand vous me l'auriez caché, vous ne l'auriez pas caché à celui qui voit tout; c'est à lui de vous récompenser: il vous récompensera. J'ai fait ce matin une action moins bonne que la vôtre, il s'est servi de vous pour m'en payer.

BABE.

Et qu'avez-vous donc fait?

LE VIEILLARD.

En coupant mon fagot, j'ai vu que j'étois tout auprès d'un petit nid. La mere, je crois que c'est une fauvette, voltigeoit autour de moi en gémissant: elle n'osoit approcher de ses petits. Ils étoient là tous les cinq à ouvrir le bec, en remuant leur petite tête: j'ai songé à mes enfans....

LA MERE.

Est-ce qu'ils sont encore petits vos enfans?

LE VIEILLARD.

Mes enfans à moi, ils sont morts: je vous parle des orphelins qu'ils ont laissés; c'est à eux que j'ai pensé, & je me suis dit à moi-même: je peux aller plus loin faire mon fagot. Je me suis enfoncé dans le plus épais du bois, & j'ai perdu ma route. Je serois mort de besoin, si vous n'aviez eu la bonté...

oh ! cette bonté ne sera pas perdue , elle est écrite là : (*en montrant son cœur*) elle est écrite encore ailleurs ; le bien qu'on a fait se retrouve toujours : vous êtes encore trop jeunes pour savoir cela : mais vous verrez par là suite : tenez , nous avons dans nos cantons un enfant : elle n'étoit pas plus âgée que vous , qu'elle étoit déjà si bonne , si bonne ! le mal des autres lui faisoit bien de la peine : quand elle pouvoit les soulager , elle étoit si contente ! Et bien , elle a prospéré , on la bénit tous les jours dans le pays : je ne veux pas vous promettre que vous lui ressemblerez tout-à-fait ; mais pour le bonheur de votre mere & pour le vôtre , je souhaite que vous en approchiez un jour. Voudriez-vous m'aider à charger mon fagot ?

LA MERE.

De bon cœur.

BABET.

Maman que j'aide aussi.

FANCHETTE.

Et moi donc ?

LE VIEILLARD.

Bien obligé. (*A Babet :*) vous avez promis de me mettre dans mon chemin.

BABET.

Oui , oui , ne craignez rien , je vous conduirai.

LA MÈRE.

En revenant ne t'amuse pas, je vais te faire à dîner, tu dois avoir faim.

BABET.

Ah maman ! mon dîné d'aujourd'hui m'a fait tant de bien ! . . . par ici, bon papa, par ici.



PAPA.

Maman que j'aide bien.

PARQUETTE.

LE VILLARD.

BABET.

Oui, oui, ne cédiez rien, je vous en-
 dresse.

É P I T R E
A M O N S I E U R . . .

Tout animal que la nature
 Jette sur ce globe fangeux,
 Qu'il ait dix bras, ou quatre, ou deux,
 A droit d'y prendre sa pâture.
 Ce droit, c'est le droit de la faim.
 Je ne puis, sans être inhumain,
 Le contester à mon semblable.
 Semblable ou non, tout misérable,
 Homme ou brute, s'il sent l'aiguillon du besoin,
 A droit à ma pitié; mais n'allons pas si loin,
 Ne sortons point de notre espece.

Le Créateur, avec sagesse,
 A l'indigent donna les pleurs,
 Afin qu'il pût dans tous les cœurs
 Eveiller la douce tendresse.
 La satisfaire est un plaisir;
 Empressons-nous de le saisir,
 Et n'en redoutons point l'ivresse.

Secours offerts, donnés, acceptés & rendus,

• On a promis dans une de ces Lettres de mettre en vers la Fable des Vers à soie. On a fait plus. On y a joint une Épître. On donne ici l'Épître & la Fable.

Forment les anneaux d'une chaîne,
 Chaîne qui doucement nous unit & qui mene
 Au Temple du bonheur la triste gent humaine.
 Le riche à l'indigent offre son superflus,
 L'indigent offre au riche & ses bras & sa peine,
 Tout est dans l'ordre : mais paresse & dureté
 Vont-elles tiraillant chacune d'un côté,
 La chaîne rompt. Alors d'une voix presque éteinte,
 La faim au teint livide, à l'œil hagard & creux,
 Aux portes des châteaux vient murmurer sa plainte...
 Au lieu de murmurer, travaille, paresseux.
 Toi, riche, sois sensible aux pleurs du malheureux.
 Encourage & nourris sa timide industrie ;
 Ecoute la nature, à ton cœur elle crie.
 » Au banquet solennel, préparé par ses mains,
 » L'éternel Nourricier a convié chaque être.
 » Riche, affieds-toi, bois, mange, & ne te crois pas
 » maître
 » D'affamer à ton gré le reste des humains.

L E S V E R S A S O I E.

F A B L E.

JADIS près de Toulon, un Seigneur de Village
 Avoit dans son verger de fort beaux mûriers blancs.
 En quinconce alignés, ils formoient un ombrage
 Doux, agréable & frais. C'est-là que les enfans
 Du Seigneur châtelain alloient danser, s'ébattre,
 Gambader & jouer à cent jeux innocens.
 Ils n'étoient pas encor tout-à-fait assez grands.

Pour vexer, insulter & battre

Les pauvres Payfans.

Ils grandiront. Un point qui chagrine & tourmente

Nos infatigables fauteurs,

C'est qu'au beau milieu des chaleurs

D'insectes à cent bras une horde insolente

Grimpe sur les mûriers, & dévore le dais

Qui du brûlant Phebus intercepte les traits.

» Que fais-tu dans tes cieux, Souverain du tonnerre ?

» Tu chantes ton triomphe & les Titans soumis ;

» Tu bois, & tes carreaux, près du trône, endormis,

» Aux forfaits des brigands abandonnent la terre.

» Allons, éveille-toi, que ta juste colere...

Jupiter avoit bien affaire

D'être troublé par ces clameurs !

Aussi ne s'en troubla-t-il guere ;

(Il est devenu sourd depuis la mort d'Homere ;)

Il laissa déclamer & le pere & la mere.

Il laissa les enfans gémir, verser des pleurs.

Le Bailli du Village, homme plein de science,

Et plus que Jupiter sensible à leurs douleurs ,

Fait afficher une sentence

Portant très-expresse défense

D'endommager les mûriers blancs

A Monseigneur appartenans.

Ah ! Monsieur le Bailli, rien ne vous sert d'écrire,

La grosse faim ne fait pas lire ;

Tenez voyez plutôt... On mande le Pasteur.

Il vient ; on veut qu'il exorcise.

» Volontiers, dit l'homme d'Eglise ;

» Mais il est un parti meilleur. —

- » Quel est-il, cher Curé ? — J'ai lu dans un Auteur
 » Qui vivoit autrefois... Attendez... on le nomme...
 » Il ne m'en souvient plus ; mais c'étoit un grand
 » homme ,
 » Ce grand homme nous dit : *lorsque sur muriers*
 » *blancs*
 » Tu verras s'attabler insectes dévorants ,
 » Sache , ami , que ce sont Bombyx , ou Vers à soie.
 » C'en est là, Monseigneur. Laissez donc à cœur joie
 » Travailler des mains & des dents
 » Ces petits fabriquans.
 » Quand ils auront fini, vous prendrez leur ouvrage.
 Ce conseil étoit sage ,
 On le suivit. Qu'arrive-t-il ?
 Des insectes on prend le fil,
 On dévide, on ourdit, puis la chaîne & la trame
 L'une dans l'autre... Enfin, le Monseigneur, sa femme,
 Leurs filles, leurs garçons, de soie ont des habits.
 Tout est content, jusqu'aux brebis.

Bientôt dans toute la Provence
 On éleva force mûriers
 Pour nourrir des milliers
 De petits ouvriers
 Qui payerent bien leur dépense.

Combien les mendiants de France
 Pourroient former d'utiles ateliers !
 Mais, las ! dans le siècle où nous sommes,
 On élève des vers, on dédaigne les hommes.

F I N.





